



Session à l'ordre du jour
Commune de Les Trois-Ilets
Maire : M. Arnaud RENE-CORAIL
05 70 37 1322

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le lundi onze juillet à dix-huit heures et quarante-six minutes, le Conseil municipal de la commune de Les Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Arnaud RENE-CORAIL, Maire

Présents :

M. le Maire Arnaud RENE-CORAIL, Mmes et MM. Nadia ACCUS-ADAIN, Willy HABRAN, Marthe ROUVEL, Myriam PINVILLE, Albert André PINVILLE (a quitté la séance en cours et a donné pouvoir à Monsieur Serge PAIN à partir de 19h56), Carole BOULET, Serge PAIN, Antonio JAIR, René GALY, Hervé MENIL, Hortanse GARLIN-HAUSTANT (a dû partir en cours de CM suite à une quinte de toux), Marielle BOCALY, Nathalia GUILLOIS, Laurence LOPEZE, David JEAN-BAPTISTE EDOUARD, Fred PONCHATEAU, Lionel SAINT PRIX, Esther DOMERGE MAÏKOOUVA, Serge SAINTE ROSE

En distanciel : Mme et MM. Robert RENE-CORAIL, Cédric LASSEGUES, Nathalie HABRAN,

Membres ayant donné procuration :

M. Albert André PINVILLE (ayant quitté la séance en cours et a donné pouvoir à M. Serge PAIN à partir de 19h56)
M. Clément JEAN-ALPHONSE à M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,
Mme Stévine CELESTIN donne pouvoir à Mme Marthe ROUVEL,
M. Yves RACINE donne pouvoir à M. Willy HABRAN, Mme Marlène MAIKOOUVA donne pouvoir à Mme Esther DOMERGE MAÏKOOUVA, M. Giovanni JUBENOT donne pouvoir à M. Serge SAINTE ROSE

Absente excusée :

Mme Bénédicte BARDOUX

Début de séance :

En début de séance, Monsieur le Maire rappelle que, comme convenu lors de la dernière séance du conseil Municipal du 12 mai 2022, où, il avait été décidé d'accueillir les représentants du collectif des ouvriers agricoles de Martinique concernant la question des pesticides et plus particulièrement du chlordécone. Nous sommes heureux d'accueillir ce soir ces derniers.

Il précise, suite à une question de MME ROUVEL, qu'il procédera à l'appel nominal des conseillers par la suite, après avoir reçu les membres du collectif des ouvriers agricoles, ce qui permettra aux retardataires d'arriver.

Il donne la parole à Monsieur Albert André PINVILLE, afin que ce dernier introduise les représentants du collectif présents ce jour.

Monsieur PINVILLE précise que, comme convenu lors du dernier conseil municipal de mai, à l'issue duquel, ils avaient parlé de la situation créée par l'utilisation des pesticides et notamment du chlordécone, que le conseil municipal avait accepté de recevoir le collectif des ouvriers agricoles.

A cet effet, il cède la parole à M. Yvon SERENUS, le président du COLLECTIF, Mme Patricia MOUTENDA, secrétaire, ayant des liens très forts avec le collectif. Elle se présentera et enfin M. Philippe MOUTOUSSAMY, membre du bureau du collectif, ouvrier agricole en activité, et travaillant à l'habitation BOCHET. Ils vont s'exprimer dans le temps imparti et vous pourrez leur poser des questions.

Monsieur PINVILLE cède la parole à Monsieur SERENUS et Monsieur le Maire à son tour, invite ce dernier à s'exprimer.

Monsieur SERENUS commence par saluer tous les membres du conseil Municipal présents et en visio-conférence, remercie Monsieur le Maire et les élus de le recevoir.

Il précise que lorsque le collectif des ouvriers agricoles se rencontre ou s'exprime, le collectif parle notre langue, le créole, quand, il n'y a pas la presse et qu'ils s'expriment entre eux, le collectif échange en créole.

Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas de problème à cela.

Monsieur SERENUS continue en précisant qu'il va expliquer comment le collectif a été créé et les conditions.

Le collectif agricole a été créé le 29 décembre 2019, il y a 3 ans. Il rappelle que les ouvriers agricoles qui avaient mené la grève en 1974 à CHALVET, la grève marchande qui était partie du Robert et avait atteint le nord de la Martinique. Des ouvriers agricoles de l'époque, il en reste toujours, même si deux d'entre-eux avaient été tués, durant ce mouvement, IMANY et MARIE-LOUISE. Ces ouvriers agricoles se sont rapprochés de personnes ayant l'habitude de travailler avec eux, notamment l'UGTM. Avant cela, il y avait l'UTAM, d'où a été créée l'UGTM. Ces ouvrières agricoles, des femmes âgées aujourd'hui, disent que l'on parle d'empoisonnement, mais que c'est elles qui étaient en première ligne. C'est elles, qui répandaient les produits sans gants, sans aucune protection, à la main : « ils nous donnaient les boîtes de paquets ovales à répartir autour des bananiers et ils ne parlent pas de nous, les ouvriers agricoles ». C'est à ce même moment, qu'un ouvrier agricole de l'habitation du quartier BOCHET au Lamentin est également venu vers eux et leur a dit exactement la même chose. Ceci s'est produit sur une semaine.

Du coup, dès ce moment, plusieurs camarades de différentes communes ont pris la décision de faire quelque chose. Dès lors, ils ont commencé à échanger sur le sujet en septembre, puis, décidé le 29 décembre 2019, de créer le collectif des ouvriers agricoles empoisonnés par les pesticides.

L'objet de ce collectif, regroupant les ouvriers agricoles exerçant dans les bananeraies, en activités et à la retraite, mais également les ayants-droits est de défendre leurs droits, faire connaître leurs réalités et entendre leurs voix...

Qui sont les ayants-droits ? Il s'agit des enfants de ces ouvriers agricoles ayant exercé dans les bananeraies.

Mais, le travail du collectif est également pour l'ensemble des martiniquais.

En effet, prenons en exemple un de nos voyages dans l'hexagone, au cours duquel, nous avons rencontré plusieurs ministres et responsables de ministères et où, nous avons réussi à obtenir les tests de chlordéconome, pour rechercher la présence du chlordécone, gratuitement.

Nous n'avons pas obtenu cela uniquement pour nous, ouvriers-agricoles, mais, pour l'ensemble des martiniquais !

Nous pouvons tous, aller nous faire tester, avec uniquement notre carte vitale, dans n'importe quel laboratoire de Martinique, sans ordonnance, pour détecter la présence du Chlordécone. Nous tous, nous avons la présence du chlordécone en nous. Moi, par exemple, je n'ai pas travaillé dans les bananeraies, mais j'ai fait le test et il a été détecté que j'ai du chlordécone dans mon sang. Dès que vous avez fait le test, vous savez que vous en avez dans le sang. Mais, dès que tu sais que tu es empoisonné par le chlordécone, tu as des possibilités pour te faire soigner et pour te désintoxiquer. Nous avons mis en place à La Meynard (CHUM) une consultation avec le professeur Dabor RESIERE. Vous allez le consulter et avec ses équipes, il reçoit tous les jeudis après-midi. Ils vous expliquent ce que vous devez manger et pratiquent différents examens.

C'est un exemple que je voulais vous donner qui concerne l'ensemble des martiniquais.

Le collectif a rédigé un mémorandum qui contient onze points de revendications et un préambule.

Le préambule traite des personnes responsables de l'empoisonnement de l'ensemble des martiniquais, puis, il y a les onze points de revendications :

- La dépollution des terres,
- L'Indemnisation,
- Les soins ...

Sur la pétition et le document qui l'accompagne, que nous vous donnerons par la suite, vous retrouverez la majorité de ces points de revendication.

Suite à quatre grandes réunions en Martinique, nous sommes parvenus à lancer et créer le collectif des ouvriers agricoles. Nous avons organisé une réunion au François, une autre au Robert, une autre au Lamentin et au Lorrain. Dès lors, nous avons envoyé des militants enquêtés sur le terrain, auprès des ouvriers agricoles pour découvrir quelles étaient les pathologies ? Quel est le montant de leur retraite ? Combien de temps ils ont travaillé sur les habitations ? Comment, ils ont répandu ces produits ? ...

Avec les ayants-droits, nous sommes parvenus à entendre et rencontrer 1 500 personnes.

En effet, en Martinique en comptant les ouvriers à la retraite et toujours en activités, on en dénombre 7 500. Mais, il nous faut également compter les ayants-droits. Parce que, les médecins de Martinique, plus particulièrement, le docteur JOS-PELAGE est arrivée à démontrer que tous les ouvriers agricoles, dans leurs cordons ombilicaux avaient le poison et que les enfants sont nés avec le poison en eux. Ce sont eux que nous appelons plus spécifiquement des ayants-droits. Mais en réalité, tous les Martiniquais sont des ayants-droits parce que, la Santé Publique Française a reconnu qu'il y a 92 % du peuple de Martinique qui est contaminé par le Chlordécone. Nous sommes tous des ayants-droits et tous pouvons avoir droit à réparation.

Donc, à partir de ce moment nous avons enquêté et nous avons découvert quelles étaient les différentes pathologies, que certains ouvriers qui avaient travaillé près de 40 ans percevaient entre 200 et 700 euros de retraite par mois...

C'est à partir de ces enquêtes que nous poursuivons notre travail avec les ouvriers agricoles et grâce aux résultats, nous avons écrit le mémorandum...

Aujourd'hui, que faisons-nous, pour respecter le temps d'intervention et aller à l'essentiel ?

Nous mettons en place une enquête épidémiologique, elle sera effectuée avec l'Observatoire de la Santé. Nous avons déjà rencontré le président de la CTM, pour cela et il nous a dit qu'il était d'accord pour financer cette enquête épidémiologique. A cette enquête, il faut ajouter une action importante et essentielle mise en place avec le CHUM. Nous y travaillons avec le professeur Dabor RESIERE, qui est un professeur sur la question de l'empoisonnement. Nous mettons en place une unité spécialisée sur l'empoisonnement dans l'environnement, qui travaillera à la fois sur la question de l'empoisonnement par le Chlordécone, mais également, sur la question des Sargasses.

En effet, l'empoisonnement, ce n'est pas uniquement le Chlordécone, il y a une soixantaine de molécules qui ont été utilisées dans notre agriculture en Martinique et toutes ces molécules sont très dangereuses.

En outre, pour ne pas être trop long, ce que je peux juste rajouter : il nous faut aller nous faire tester. L'idéal, serait que tous les îliens aillent se faire tester. Il faudrait que chaque conseiller municipal aille rencontrer la population de son quartier et qu'il l'invite à se faire tester, parce que cela est important. En effet, si le Chlordécone est fixé en nous avec un taux élevé et même si on n'a qu'un tout petit taux. Comme le dit le professeur Dabor RESIERE, si ce dernier réside en nous, il peut y demeurer 20 ans. Si ce dernier va se fixer sur ton foie, tu peux ne pas finir l'année. Donc, il nous faut nous faire tester, pour sauver notre peuple. Car il s'agit d'une molécule très vicieuse.

Je vous remercie et je passe la parole à Philippe MOUTOUSSAMY.

Monsieur PINVILLE intervient en disant que Philippe MOUTOUSSAMY va prendre la parole, mais, qu'il tient à apporter des précisions : « Philippe MOUTOUSSAMY, ouvrier agricole en exercice, n'a pas répandu le produit ; cependant, Philippe est allé faire le test et il s'est avéré qu'il a 2,77mg de chlordécone par litre dans le sang, ce qui est 55 fois ce qui est détectable. C'est-à-dire le détectable, que nous corrigeron dans le Procès-Verbal de Mai, 0,05 mg. Philippe n'a pas répandu le pesticide, il travaille juste dans la bananeraie et il a 2,77mg de chlordécone par litre de sang.

Juste un point sur ce que Yvon vient de dire, que depuis janvier 2021, il est possible de faire les tests, seulement 4 000 personnes se sont faites tester à ce jour. Yvon a raison de le dire. Il faut aller se faire tester.

Il donne la parole à M. Philippe MOUTOUSSAMY.

Philippe MOUTOUSSAMY salue les conseillers et personnes présentes.

« Les ouvriers agricoles dans les années 74, 70 n'étaient pas pris au sérieux. Je vais vous dire quelque chose. C'est le seul métier au monde qui n'avait pas de reconnaissance de maladie professionnelle. Il a nécessité toute une bataille des syndicats pour que cela puisse arriver. Actuellement, nous avons deux maladies reconnues comme maladies professionnelles : ce sont la maladie de Parkinson et le cancer de la prostate. Sauf, que c'est un parcours du combattant pour parvenir à cette reconnaissance. Il faut prouver que l'on a été exposé 10 ans au produit... Il y a tout une litanie de faits à prouver. Cela c'est un parcours du combattant. Aujourd'hui sur les exploitations, on ne trouve plus de français qui y travaillent. On dit que les français sont fainéants. Non, ce n'est pas vrai, mais, parce qu'ils voient comment, leurs parents ont souffert avec toutes les maladies actuelles, eux ils disent qu'ils ne souhaitent pas connaître le même sort. Les français, enfin les martiniquais, ne sont pas fainéants, Ils ne veulent juste pas revivre les mêmes contraintes que leurs parents.

Maintenant, sur les habitations, ils exploitent beaucoup les caribéens, enfin, beaucoup sont exploités parce qu'ils ne trouvent plus de main d'œuvre française, et moi je dis que dans pratiquement 15 ans la banane va disparaître de la Martinique. Pourquoi ? Eh bien, parce qu'il n'y aura pas de main-d'œuvre. En effet, ceux qui sont là ce n'est pas leur domaine et les gros propriétaires ne veulent pas former ; c'est une agriculture qui tôt ou tard disparaîtra. C'est peut-être une bonne chose, car nous avons vu ce qu'a engendré cette monoculture.

Je vais rajouter une chose, je ne vais pas être trop long car Yvon en a déjà dit une grande partie. Mais, moi, je suis fier des ouvriers agricoles. Surtout des anciens. Car, grâce à eux et à leurs sacrifices, aujourd'hui, nous avons des avocats, des députés, nous sommes représentés partout. Nos mamans, elles se sont sacrifiées... et aujourd'hui, leurs enfants et petits-enfants sont fiers d'elles. Tous, les enfants et petits-enfants ne vont pas retourner dans la banane. Il y a encore beaucoup de choses à dire, mais je ne vais pas épiloguer trop longtemps. Merci de m'avoir écouté. »

Monsieur PINVILLE introduit madame Patricia MOUTENDA, secrétaire du collectif.

Il ajoute que M. SERENUS a parlé des ayants-droits et que Mme MOUTENDA fait partie de ces ayants-droits, car elle a perdu son mari, ouvrier agricole, alors qu'il n'avait que 46 ans. Il est décédé de deux cancers. Or, aujourd'hui en terme d'indemnisation on ne propose au maximum que 19 000 euros. Evaluatez le prix d'une vie et vous verrez, je ne sais pas comment Patricia pourra aller expliquer cela à sa fille. »

M. PINVILLE passe la parole à Mme Patricia MOUTENDA.

Mme Patricia MOUTENDA dit qu'elle va poursuivre en créole.

M. le Maire redit qu'il n'y a pas de problème à cela.

Mme MOUTENDA remercie à nouveau M. le Maire et la municipalité de la ville des Trois-Ilets de les accueillir pendant le Conseil Municipal et de leur donner la possibilité de s'exprimer et partager ce qu'ils vivent.

Elle se présente en disant qu'elle s'appelle Patricia MOUTENDA, que son époux se nommait David MOUTENDA, qu'il travaillait sur une exploitation agricole, une habitation sur la ville du Lamentin. Son mari était tombé malade une première fois. Il a tout d'abord été soigné pour des tâches de Lotta apparues suite à l'épandage d'un pesticide, puis quelques temps après il n'était pas bien. Le médecin suite à des analyses a constaté que son taux d'anémie était très bas. Il lui a été prescrit une coloscopie qui a détecté un cancer du côlon. Le médecin suite à cela, a précisé qu'il ne devait pas retourner travailler, car c'étaient les produits qu'ils épandaient et qu'ils utilisaient sur l'exploitation, responsables de son cancer et pour qu'il puisse le soigner. Il a subi plusieurs traitements de chimiothérapies... ce qui

lui a permis de tenir jusqu'en début 2010. Puis, au mois de novembre, le médecin lui apprend que malgré tout, le cancer s'est répandu vers le pancréas et le 14 décembre 2010, il est décédé.

« Ma fille à l'époque avait 9 ans. Ce qui vous permet de comprendre comme cela m'était difficile, tant au niveau de la sécurité sociale, que son travail (celui de son époux) et la gestion de mon enfant... C'est pourquoi, quand, le collectif a fait appel à moi, j'ai accepté. Au départ, cela m'a été difficile, mais, j'ai finalement accepté, parce que je me suis dit qu'il n'était pas normal que des ouvriers agricoles qui aimait leur travail, qui se lèvent très tôt le matin pour leurs activités d'ouvriers agricoles se retrouvent dans de telles situations, avec la santé en danger.

Je me rappelle que quand mon mari se levait le matin, il était tout content, heureux, il sifflait tout content d'aller travailler, car c'était son métier. Mais aujourd'hui, mon mari est décédé, cette année cela fera douze ans, qu'il est parti.

C'est pour vous dire que personnellement, j'ai participé à l'enquête de terrain, comme vous l'expliquait le camarade président. Quand vous êtes sur le terrain, vous prenez conscience qu'il n'y a pas un ouvrier agricole qui peut vous dire qu'il va bien. Rares sont ceux et celles qui vous disent que cela va, chaque fois que vous allez les voir, visiter ceux qui sont malades.

Je vais vous partager une petite anecdote qui m'a beaucoup touchée et m'a beaucoup affectée, car cela m'a rappelé quand mon mari était encore présent et malade. Cette personne avait un cancer du côlon comme mon mari et prenait sa chimio en comprimés. Alors que nous remplissions la fiche d'enquête avec lui, il vomissait en notre présence. A un point tel, que nous étions très mal-à-l'aise et nous lui avions proposé de revenir. Mais, il a insisté et nous a dit non, de rester. Mais ce qui me faisait le plus de mal était que sa mère malheureuse, était là, assise, impuissante, ne pouvant rien faire pour soulager son enfant. Puis, deux semaines plus tard, le président me contacte pour me prévenir qu'un tel est décédé. Cela, m'a beaucoup affecté, car, je me rappelais ce que j'avais vécu à l'époque avec mon mari, il avait les mêmes symptômes, malade, etc...

Donc, c'est pour vous préciser qu'aller voir les ouvriers agricoles c'est un travail de longue haleine. En effet, dans le passé, nous n'entendions pas parler des ouvriers agricoles. A un tel point qu'au niveau de la sécurité sociale, les ouvriers agricoles sont méconnus. En effet, quand j'ai effectué les démarches pour mon mari, à chaque fois, c'était : votre mari est ouvrier agricole, mais, ...

Il y avait toujours un mais.

J'ai beaucoup « galéré », cependant, j'ai réussi à effectuer les démarches même si, ce fut un combat de longue haleine et avoir quelques aides pour permettre à ma fille de grandir convenablement, aujourd'hui, elle a 21 ans et poursuit ses études.

Donc, lors des enquêtes que nous avons effectuées, plus nous avancions, plus nous remplissions ces dernières, plus nous rencontrions de la tristesse, plus nous avions des émotions et avions des larmes aux yeux, car tous les ouvriers agricoles rencontrés et travaillant, se retrouvaient avec très peu de retraite. C'était des pleurs, ou la larme à l'œil, car ils avaient de nombreuses pathologies telles que : des déchassements dentaires, problèmes aux oreilles, polyarthrites, cancers du côlon, du pancréas, de nombreux cancers existants, ... Ce qui nous a mobilisé en nous disant que ce n'était pas possible. Cela nous a poussé à nous battre au sein du collectif, ce qui nous a amené à effectuer de nombreuses démarches qui nous ont permis en deux ans d'avancer.

Nous avons fait en sorte que le dépistage soit gratuit, que le cancer de la prostate soit reconnu comme maladie professionnelle, ce n'est pas encore tout à fait cela, car ils ne nous prennent pas totalement au sérieux. Ils nous prennent pour des moins que rien. Puisqu'il faut avoir 10 ans de travail, pour que cela soit reconnu comme une maladie professionnelle. En effet, il est à noter qu'en deux ou trois ans, on a pu déjà développer le cancer, suite à la respiration des produits. Donc tout le peuple martiniquais est concerné et il faut faire en sorte de revendiquer nos droits.

Que nous disions que trop c'est trop, que des unités spécialisées soient mises en place. Faire en sorte que nos sols soient dépollués. Les ouvriers agricoles touchent entre 130, 200 et 700 euros en moyenne, peut-être que certains touchent un peu plus par rapport au décès de leurs maris. Mais il nous est demandé près de 2000 euros de taxes foncières, nous ne pouvons pas accepter cela. Nous avons demandé que les retraites soient réévaluées à environ 1 000 euros, que les sols soient dépollués, car c'est tout le peuple de Martinique qui est malade.

En effet, personnellement, je n'ai pas travaillé en tant qu'ouvrière agricole et j'ai 0.12mg de chlordécone dans mon sang. Donc imaginé que nous sommes bien tous concernés.

Voilà pourquoi, il est important que tout le monde se fasse tester.

En outre, nous avons signé un pacte, une pétition à partir des 11 points de revendication pour expliquer à l'ensemble des martiniquais que cela est important, que le moyen de signature est tant en ligne que sur papier. Nous vous le partageons. Faites-le signer, partagez-le, pour que le plus grand nombre le signe, que tout le peuple martiniquais signe cette pétition. En effet, l'état français, les employeurs, ne veulent pas prendre et assumer leurs responsabilités, aussi, nous irons le plus loin possible, afin que nos droits soient pris en compte et reconnus. Nous irons au-delà, plus loin que la juridiction française. Nous allons le plus loin possible pour revendiquer nos droits, car trop d'ouvriers agricoles souffrent, nous ne pouvons accepter cela.

Nous avons ramené le pacte et les pétitions pour que vous les partagiez et les signiez. Nous avons recueilli déjà près de 6 000 pétitionnaires, mais nous devons atteindre les 10 à 15 000, voir 20 000 pour partir dans l'hexagone avec ces signatures et les présenter et montrer à la cour européenne les travaux menés et nos requêtes et attentes pour les ouvriers agricoles. Car ces derniers sont en danger. Leur santé est en danger.

Voilà globalement ce que je souhaitais vous partager.

Il est vrai, c'est un travail qui est très difficile, nous travaillons toujours. Nous réalisons des projets pour les ouvriers agricoles, nous avons une marche prévue dans l'hexagone. Le président et moi étions partis au mois de mai et avions rencontré les institutions et les avocats, afin de voir comment, nous pouvions poursuivre. Il y a des sympathisants de l'hexagone qui étaient prêts à nous aider. En effet, nous souhaitons toucher le monde entier. Nous avons déjà de nombreux organes de presse, la BBC, les japonais, le journal Marie-Claire nous ont contacté, ils veulent des témoignages... Voilà pourquoi, nous sommes présents ce soir, afin de solliciter votre aide, car c'est l'ensemble des martiniquais qui est concerné.

Je vous remercie.

M. le Maire remercie le collectif des ouvriers agricoles et les invite à conserver le micro afin de répondre aux questions des élus.

Il demande à ces derniers s'ils ont des questions ?

M. Antonio JAÏR remercie les membres du collectif des ouvriers agricoles d'être venus en leur disant que cela était très intéressant. Il avait juste une demande de précision par rapport à certaines interrogations :

- Le taux de chlordécone dans le sang, est-il lié à un nombre d'année vécu en Martinique ou est-ce qu'il y a une année limite ou quelqu'un qui arrive maintenant en Martinique peut aussi être concerné ? Par exemple est ce qu'il y a une période limite de contamination, par exemple, est ce que cela concerne tous ceux qui ont vécu en Martinique jusqu'en 2010, par exemple. Ou, tout le monde, même quelqu'un qui arrive en Martinique en 2022, peut avoir le chlordécone dans le sang ?

M. SERENUS prend la parole en disant, oui, on peut l'avoir parce qu'il est sur nos terres pour au moins encore 600/ 700 ans. Il suffit de s'alimenter d'un seul œuf. En effet, dans un seul jaune d'œuf, on peut trouver 100 mg de chlordécone. Un seul jaune d'œuf peut tuer. Voilà pourquoi, ils ne font pas de poules en pleine terre, il faudrait une terre cimentée ou hors-sol. Car quand la poule picore elle ingère le chlordécone et elle l'élimine uniquement dans le jaune de l'œuf.

Du coup quand tu iras consommer cet œuf qui a 100mg de chlordécone, l'élimination de ces 100mg ne sera pas facile.

La Santé Publique Française dit que l'on peut vivre avec 0.40 mg, mais les médecins de Martinique disent que c'est faux, car ils ont eu des patients qui avaient beaucoup moins que 0.40 mg dans le sang et qui sont tombés malades. C'est un poison qu'il ne faut pas avoir dans son corps.

En plus, il faut savoir que c'est un cocktail de pesticides. Quand tu manges le jaune d'œuf, il y a plusieurs autres pesticides. Tu peux avoir toujours vécu ailleurs et venir ici que depuis trois mois et tu peux t'empoisonner.

M. JAÏR : donc à partir du moment où on pose son pied en Martinique on est chlordéconé.

M. SERENUS : oui, oui. Ils disent que 92 % des martiniquais sont chlordéconés, mais nous nous disons que quasiment 100 % de la population a le chlordécone en lui.

Il reprend en disant que comme l'évoquait la secrétaire tout à l'heure, ils ont pris parmi les personnes enquêtées, à peu près 500 personnes et sur ces 500 personnes enquêtées, il y a déjà au moins la moitié qui est déjà décédée des conséquences d'un cancer très grave. Voilà pourquoi, nous disons que notre pays vit actuellement, un drame en silence et nous n'en avons même pas conscience. Il y a de nombreux orphelins, nous avons un drame social, le monsieur dont la secrétaire a parlé tout à l'heure, de Sainte Marie, sa sœur m'a donné l'autorisation d'en parler, M. SINATUS, il a laissé deux enfants qui n'étaient même pas majeurs, un, au collège et l'autre, au lycée. Quand il est décédé, il avait déjà perdu son épouse à l'âge de 39 ans et ils ont été obligés suite à son décès de séparer les deux enfants et d'en envoyer un en métropole pour une sœur et une autre sœur en a gardé un. Alors ce sont tous les drames silencieux que nous vivons en Martinique.

M. PINVILLE prend la parole pour ajouter un complément : comme Monsieur SERENUS l'a dit, les sols sont empoisonnés. Lorsque l'on consomme des patates douces ou des ignames, on est empoisonné, lorsqu'on mange des écrevisses qui proviennent des terres, des bassins versants, on est empoisonné. Lorsqu'on mange des poissons, des crustacés, des langoustes de Grand-Rivière à la Pointe Faula, dans la barrière côtière on mange du poisson et fruits de mer empoisonnés.

Donc, l'autre point qui est en cours de résolution est que l'eau également est empoisonnée. Même s'il est vrai, qu'il y a des capteurs et des filtres, le fait que des résidus perdurent dans les canalisations, nous continuons à nous empoisonner.

En conclusion, on n'a pas besoin d'être ouvrier agricole pour être contaminé, même si sur les 4000 personnes testées, ce sont majoritairement les ouvriers agricoles qui ont le taux le plus important, les 12, 14 mg. On a même trouvé quelqu'un avec 30 mg par litre dans le sang.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions et passe la parole à Mme DOMERGE –MAÏKOOUVA.

Mme DOMERGE-MAÏKOOUVA, la question que je voudrais vous poser : « il est mis en place un lieu à La Meynard pour faire les tests épidémiologiques ; mais, je me rends compte que l'on fait campagne pour le don du sang et qu'il y a des caravanes mobiles dans les collectivités. Est-ce qu'il est prévu ou qu'il est déjà mis en place comme pour le don du sang, que des analyses soient effectuées de manière plus générale, car cela est aussi important, puisqu'il s'agit ici, d'un problème de santé populaire ? »

M. SERENUS répond et précise que le gros problème est que l'ARS ne veut pas prendre ses responsabilités.

Parce qu'il a préconisé que le même système que pour la médecine du travail soit mis en place, c'est-à-dire que sur chaque exploitation soit envoyé un système comme un Vaccinobus, pour faire les tests sur les exploitations. Mais cela l'ARS ne veut pas en entendre parler. Je pense qu'ils sont de mèche avec les gros propriétaires terriens. En outre, j'en suis sûr déjà avec ce dispositif, tous les ouvriers agricoles seraient testés. Mais là, ils ne veulent pas en entendre parler. M. VIGUIER, j'ai déjà dit qu'il nous faut aller le voir, car même les pubs pour inciter à aller se faire tester, cela coûtera trop cher. Alors que pour le don du sang cela ne coûte rien. Comme je vous l'ai déjà dit tout à l'heure, pour lui les ouvriers agricoles ne représentent rien. Les membres de l'Etat, même le préfet M. CAZELLE bloquent tout. Si bien que nous n'avancerons pas.

Que ce soit CAZELLE ou VIGUIER, ils bloquent tout, voilà, je pense que j'ai répondu à votre question.

Mme DOMERGE-MAÏKOOUVA, demande : « s'il ne serait pas important de trouver la possibilité de mettre cela dans votre pétition ? » car à son sens, il n'y a que ce qui est écrit qui pourra être discuté, et acté.

M. SERENUS répond que la difficulté, est qu'au départ, les prélèvements étaient effectués les lundis, mardis, mercredis, jeudis, le matin entre 7h et 11 heures, puisque, les analyses sont effectuées, puis, traitées à Limoges. Or les ouvriers agricoles à ces horaires-là travaillent. Ce sont eux les victimes, ils n'ont pas à perdre une journée de travail, alors qu'ils ont déjà un salaire misérable. Cela est inacceptable. Alors, j'ai rencontré Monsieur VIGUIER, je lui ai déjà expliqué cela. Je lui ai demandé de trouver une solution et je lui ai dit que pour le reste des martiniquais, il faudrait faire une campagne de communication à la télévision et à la radio. Il m'a répondu qu'il ne sait pas comment faire, alors

qu'il a de nombreux communicants autour de lui. Il ne sait pas comment faire. Voilà, où nous en sommes. J'étais obligé de lui dire de laisser tomber. Nous étions obligés de partir, c'est une insulte envers le peuple martiniquais. Qu'un responsable, d'une telle administration en santé, arrive à dire de telles choses devant d'autres martiniquais. Donc il y a une réelle mauvaise volonté pour que le peuple martiniquais ne fasse pas les tests. Mais, finalement, Bon gré et malgré, il sera possible de faire les tests et les prélèvements en Martinique, car ils ont commandé la machine permettant le traitement des analyses. Ils ont réceptionné la machine au CHUM. Cependant, à ce jour, en Martinique, nous n'avons pas encore les médecins biologistes formés à son utilisation. C'est une machine allemande, et apparemment, ils enverront les personnes se former dans les jours à venir. En fait c'est toute une chape de plomb pour traiter ce sujet de l'empoisonnement en Martinique. Dernièrement nous étions dans l'Hexagone et nous avons appris que la question du chlordécone est un sujet hyper sensible qui a été confié au Secrétaire Général de l'Elysée, M. Alexis KHOLDER, car il a accès à toutes les décisions prises par les représentants de l'Etat sur la question. C'est lui qui valide toutes les décisions prises sur le sujet par le directeur du CHUM ou de l'ARS ou par le Préfet. En effet, voici où nous en sommes, parce qu'ils ont empoisonné notre population et cela est devenu un dossier sensible pour l'état français. En effet, de même que politiquement c'est un dossier sensible, c'est de la même manière que ce dossier est jugé par la justice, comme un dossier sensible.

M. le Maire demande s'il y a d'autre questions ?

Il donne la parole à Mme Nathalia GUILLOIS.

Mme GUILLOIS salue les membres du collectif et demande des précisions sur l'accompagnement une fois que le dépistage a été effectué. Une fois que les tests ont été effectués et que les résultats sont reçus, que l'on constate que l'on est contaminé, sans pour autant avoir développé des pathologies. Comment faut-il procéder ?

On se rend au CHUM, pour se faire soigner ? Comment est-on traité ? Et, à partir de quel taux peut-on avoir droit à cet accompagnement ?

Les traitements mis en place, est-ce des traitements lourds ? Ce sont des médicaments, en quoi consistent ces traitements ?

M. SERENUS répond que les jeudis après-midi, le professeur RESIERE et son assistant reçoivent en consultation au CHUM, les martiniquais, notamment les ouvriers agricoles adressés au professeur RESIERE. Ils suivent toute une batterie d'examens, pour voir dans les années à venir quelles sont les pathologies que l'on peut développer à cause de ces pesticides. Vérifier où ces pesticides se sont fixés ? dans le foie, le cœur, les muscles et suivant le cerveau ? Ce sont des examens qui sont importants pour que l'on puisse se dépolluer.

Oui, Il est possible de se dépolluer, d'enlever les pesticides de son corps. Cependant, pour cela, il est nécessaire de connaître la quantité, le taux de chlordécone qui demeure en nous, pour que nous puissions l'enlever. Pour cela, il nous faut donc aller faire les analyses pour connaître la quantité de chlordécone présente en nous et savoir, comment nous en débarrasser.

M. le Maire demande des précisions et souhaite savoir concrètement en prenant l'exemple de Mme MOUTENDA qui a 0,12mg par litre dans son sang. Comment fait-elle pour se dépolluer. Prend-elle des médicaments pour cela ?

La question, est la suivante : Comment se dépolluer ? confirme Mme GUILLOIS, comment se détoxifier ?

Mme MOUTENDA prend la parole et précise que ce n'est que lorsqu'on ira voir le professeur RESIERE, qu'il donnera le mode opératoire. Sachant qu'elle, pour le moment n'y est pas encore allée, car elle privilégie les ouvriers agricoles plus atteints, qu'elle, qui a un taux de 0.12mg par litre de sang.

M. le Maire demande de préciser le mode de détoxicification. Qu'est-ce que l'on donne comme médicament... pour désintoxiquer un ouvrier agricole qui a 0,40 mg ? Il y en a bien certains qui l'ont déjà été. Que leur donne-t-on, des comprimés ?

“**Mme MOUTENDA** confirme qu'il y en a bien qui y ont déjà été en consultation chez le docteur RESIERE, mais, que, pour l'instant il leur est prescrit des analyses. Ils ont bien effectué le test pour détecter la présence de chlordécone dans le sang. Mais, le professeur leur prescrit à nouveau plusieurs analyses complémentaires, afin de comprendre comment les traiter et comment leur administrer le traitement de dépollution adéquat.

M. SERENUS reprend la parole en disant que d'autre part, il y a d'autres analyses qui sont effectuées et prescrites en même temps qu'une multitude d'examens de l'ensemble de son corps, du cerveau... Que suite à tous ces examens, le professeur RESIERE pourra ainsi, établir quels sont les organes touchés et conseiller un plan de désintoxication. Cependant, suite aux résultats des analyses, il conseillera comment manger, c'est cela qui est le plus important, se désintoxiquer.

D'enlever le poison quoi qu'il en soit. Il conseille plusieurs méthodes pour manger et enlever le poison de son corps. Il y a des produits qu'il conseille pour se dépolluer du Chlordécone. En effet, on peut se dépolluer sur 3, 4, 5, 6 ans, selon le degré de pollution, ce n'est pas quelque chose qui se fait tout de suite. Cependant, nous connaissons certains qui avaient 0.12 mg de chlordécone dans le sang, eh bien, ils ont vu le professeur Dabor RESIERE, il leur a conseillé comment manger, ils sont ensuite retournés se faire tester un an après et lorsqu'ils sont retournés faire les tests et là il n'y avait plus aucune trace de pesticides. 0 trace. Ce qui montre bien qu'il y a plusieurs possibilités.

M. le Maire demande si ce sont des pommes de terre qu'ils ont mangées ? NON ?

M. SERENUS répond qu'il ne peut pas dire ce qu'ils ont mangé, seul le docteur peut dire ce qu'ils ont mangé et doivent manger.

Plusieurs élus ont tenté de prendre la parole en même temps.

Finalement, c'est Mme DOMERGE-MAÏKOOUVA qui a pris la parole en disant que finalement, on n'a pas vraiment répondu à la question.

La question était : Qu'une fois que le test avait été effectué et que l'on s'est rendu compte que l'on avait du chlordécone suite aux résultats des analyses et que l'on vous prend en charge. L'accompagnement, quel est le traitement ? Est-ce qu'il y a un traitement ou pas ? ou est-ce une détoxicification. Parce qu'à mon sens quand vous parlez de la façon de manger. Pour moi c'est une détoxicification.

M. le Maire reprend la parole en ajoutant c'est-à-dire qu'il faut consommer des aliments non-chlordéconés,

M. PINVILLE et **Mme MOUTENDA** confirment c'est bien cela, il faut consommer des aliments non-chlordéconés.

M. PINVILLE ajoute que pendant 6 mois, le docteur RESIERE donne un processus d'alimentation. Je n'ai pas envie de dire cela, mais le 0.12mg on le connaît, on sait de qui il s'agit. Il a arrêté d'acheter des patates douces, des dachines... sur le bord de la route, dans un rond-point pas loin d'ici. Il a commencé à boire de l'eau filtrée, c'est-à-dire qui lui permet d'éliminer et en 8 mois à 1 an, il est effectivement passé en dessous.

Mme MOUTENDA souhaite reprendre la parole et ajouter qu'elle personnellement, elle fait très attention à ce qu'elle mange. C'était peut-être ce que Madame attendait comme précisions. De plus, il est à noter qu'au niveau du collectif, nous faisons de nombreuses prestations pour les ouvriers agricoles, car ce sont eux qui sont vraiment malades, en Martinique. Et en association avec l'Association JAFFA qui travaille avec l'ARS, nous avons effectué des ateliers. L'association était venue montrer aux ouvriers agricoles et aux martiniquais compris, plus d'une centaine de personnes étaient réunies au quartier BROCHET au Lamentin. Ils ont trouvé cela très intéressant, car il leur a été montré et expliqué : comment consommer ; et, parce qu'il n'y a pas que la façon de manger, il y avait aussi comment faire attention à l'eau que l'on buvait, aux poissons, à l'ensemble des aliments consommés. De plus, le collectif a reçu de la part d'une entreprise, 20 osmoseurs purificateurs d'eau qui ont été

installés chez les ouvriers agricoles qui sont dans des états, vraiment, vraiment déplorables. L'eau non plus n'est pas bonne. Personnellement, je fais aussi attention à l'eau que je consomme. Il est vrai, que cela n'est pas facile, car la plupart des terres de Martinique sont polluées. Mais j'essaie de manger dans de bonnes conditions pour ne pas avoir de problèmes.

M. le Maire donne la parole à Mme LOPEZE pour finir

Mme LOPEZE demande si on n'est pas ouvrier agricole, avec ce problème de chlordécone, est-ce que si l'on va consulter le professeur RESIERE dans le cadre de ce dispositif, est-ce que cela, est gratuit même si on n'est pas ouvrier agricole ? est-ce que l'on peut être pris en charge ?

M. le Maire dit que oui, c'est gratuit

M. SERENUS, ajoute que dès qu'on a un test chlordécone et que l'on va voir le professeur RESIERE, tous les examens et l'ensemble du processus sont gratuits. Car c'est une unité spécialisée ouverte dans le cadre de l'empoisonnement.

M. le Maire rajoute, il faut au préalable passer par le test chlordécone avant et ensuite l'ensemble découle. Il ne faut pas y aller comme cela.

M. PINVILLE rajoute que les analyses sont possibles dans les 26 laboratoires de Martinique, ce n'est pas au CHUM. Tous les laboratoires ont les capacités de faire les tests.

Une remarque de M. JAÏR, du coup, quand on entend tout cela, il vaut mieux manger tout ce qui est importé.

M. SERENUS répond que non, il faut juste faire attention et essayer de ne pas manger les œufs des poules élevées en pleine terre. Ne manger pas les produits racines dont vous ne connaissez pas la provenance.

M. le Maire reprend la parole en disant, qu'ils ne sont pas là pour créer la psychose à la Martinique, ils sont là pour sensibiliser les élus sur le problème et les conséquences du chlordécone et l'utilisation des pesticides en général. Ils cherchent à apporter des solutions grâce à leurs actions et travaux sur le sujet.

M. SERENUS nous vous avons apporté des exemplaires du mémorandum et de la pétition, pour que vous puissiez la signer et la partager aux îléens.

M. le Maire les remercie d'être venus. Il est très content des échanges entre eux et les élus. Il les invite à laisser le document qui sera remis aux élus, agents, puis partagé sur les réseaux sociaux de la ville et mis à la disposition de la population îlienne.

M. le Maire reprend en disant aux élus : « ce sera organisé pour que les signatures se fassent. Ce soir, ce document sera signé par ceux qui le souhaitent et ensuite distribué pour partage. Chacun prendra une feuille pour la faire signer à ses parents, amis et alliés. Puis, le document doit être retourné au secrétariat général, qui remettra l'ensemble des éléments à Monsieur PINVILLE.

M. le Maire demande à Mme ALTIUS de faire passer la pétition aux élus présents, pendant le conseil.

M. SERENUS remercie encore M. le Maire et les élus de les avoir reçus et ajoute qu'à partir du mois d'Août, une étudiante issue de Rivière Salée et des Anses-d'Arlet va débuter une marche dans l'hexagone, pour récolter des fonds et sensibiliser la population française à la problématique de l'empoisonnement du peuple martiniquais. Elle démarrera de la région parisienne, à Champigny, puis, elle ira à Nantes, Bordeaux et Toulouse.

Il laissera les coordonnées de cette dernière à M. Albert-André PINVILLE et M. le Maire.

Si vous avez de la famille en Métropole, en Août et qui même le jour du départ de la marche, peuvent aller la rejoindre pour l'encourager. Car, il sera souhaitable qu'il y ait le maximum de martiniquais présents au départ de cette marche.

En effet, cela est important, car jusqu'à présent la question de l'empoisonnement du peuple martiniquais et guadeloupéen est méconnue en France.

Cette question est beaucoup plus reconnue et connue à l'extérieur, à l'étranger.

Nous avons rencontré la presse japonaise, allemande, suisse, la BBC....

Encore Merci.

M. le Maire remercie à nouveau et espère que cette étudiante ne sera pas seule et que cela se fera aussi avec des Guadeloupéens. Nous adresserons cette information à l'association FMI pour qu'ils soient présents ce jour-là et nous leur donnerons une petite subvention, pour qu'ils puissent marcher aussi avec elle.

L'ensemble des élus remercie les membres du collectif en applaudissant.

Monsieur le Maire reprend la parole en disant : « chers collègues, il y aura ces doubles feuillets à signer et à faire signer et le petit journal : le pacte pour la recherche d'une juste solution à l'empoisonnement de la population martiniquaise par le chlordécone. A remettre également. »

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

L'assemblée compte 24 présents dont 3 élus en distanciel, 4 procurations et 1 absente excusée.

Le quorum est atteint et le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Ensuite, en suivant l'ordre des élus, il propose que Mme Marthe ROUVEL soit désignée comme secrétaire de séance. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ; conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant de présenter l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie encore les élus pour leurs présences et rappelle qu'après avoir reçu le collectif, que les élus avaient dans leurs dossiers deux propositions de motions :

- Une motion votée par la CTM, dont nous pourrons nous inspirer, selon la proposition de M. Albert-André PINVILLE, que la commune des Trois-Îlets vote la même que celle prise par l'assemblée de la CTM après moult discussions, ceci pour que l'ensemble de la Martinique parle d'une seule voix.
⇒ Nous ferons voter cette motion, par la suite.
- Il y a une autre proposition de motion proposée par M. Serge PAIN et qui concerne le problème des enseignants qui passent des concours nationaux et qui sont appelés à partir dans l'hexagone. C'est le mouvement de grève actuel des syndicats enseignants, comme chaque année. Nous avons eu le cas ici, avec le départ de Mme VIEUVEL qui a dû partir sur l'académie de Versailles pour pouvoir enseigner. Celui qui passe un concours national, cet enseignant se retrouve malheureusement à devoir partir, sauf s'il est professeur de Philo, de Mathématiques, sinon s'il est professeur d'histoire géographie, il devra partir. Ce qui est différent pour celui qui passe un concours académique. Donc nous entendons de tout. Des enseignants métropolitains qui rentrent, mais il y a aussi des martiniquais qui veulent rentrer et qui ne le peuvent pas. Si le concours national est réussi par des personnes de l'hexagone, ils ne pourront pas rentrer... Nous entendons toute sorte de choses.

Nous demandons que cela cesse et que les choses soient très claires dès le départ avec la personne passant le concours. Qu'on lui dise qu'il y a tant de postes sur telles ou telles disciplines qui seront ouverts à la Martinique.

Mais, s'il n'y a pas de poste et qu'elle passe le concours, elle en avait été avertie. A ce moment-là, elle devra aller occuper le poste qui lui sera attribué nationalement et partir.

Monsieur le Maire précise que ces deux motions seront mises au vote plus tard.

Il poursuit en présentant les différents points à l'ordre du jour de l'assemblée de ce soir avant d'entamer leurs examens et discussions.

Il précise qu'il y a 21 points de prévus à l'ordre du jour. Il sait que cela risque d'être un peu long ce soir, mais que le prochain conseil municipal étant prévu en septembre, car au mois d'Août nous prendrons un peu de repos comme tout le monde.

Ordre du jour :

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2022.

2 - ACCUEIL DES REPRESENTANTS DU COLLECTIF DES OUVRIER. E. S AGRICOLES EMPOISONNE. E. S. PAR LES PESTICIDES.

3 - ECOLE ILET CHARLES : DEMANDE DE MATERIELS POUR CONFECTON DE BACS A JARDINER.

4 - CO-ORGANISATEURS ALBATROS ET CNTI - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA FETE DE LA MER ET DES LITTORAUX LES 09 ET 10 JUILLET 2022.

5 - SUBVENTION DE L'UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION 2022 DE L'URSIAE.

7 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES DE LA COMMUNE.

8 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTOIN AU COMITE DES OEVRES SOCIALES DES TROIS-ILETS.

9 - REGLEMENT DE LA FACTURE DE RICHARD FLECHON VOYAGES DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE DEUX ELUS MUNICIPAUX A LA 9EME EDITION DE LA JOURNEE ILEENNE A TRAPPES.

10 - APPROBATION DES DEPENSES RELATIVES AU FORUM DE LA PETITE ENFANCE.

11 - VILLE DES ANSES D'ARLET – DEMANDE DE CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE B119 CORRESPONDANT A L'ASSISE DE L'ECOLE MATERNELLE DE GALOCHAT

12 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES AMENAGES AU CARREFOUR XAVIER POUR L'OCCUPANT MADAME LIMMOIS SANDRA.

13 – ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET LA SOCIETE CARAIBE PRICE EN VUE DE LA REALISATION D'UN PARKING EN CAILLASSE, PAS EN BETON, NI DE BITUME SAUF POUR L'ACCES ET LA CLOTURE DE SECURITE.

14 - ACQUISITION DE L'OFFRE PROPECTIVE OPTIM : LA SOLUTION UNIQUE POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DE LA PROSPERTIVE FINANCIERE.

15 - CONVENTION DE REMBOURSEMENT.

16 – AVENANT RELATIF AUX ESPACES D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE.

17 - APPROBATION DES ATTRIBUTAIRES – ACCORD CADRE FORMALISE : PRESTATIONS DE SPECTACLES VIVANTS.

18 - APPEL D'OFFRES FORMALISE – TRAVAUX - CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MULTI-ACTIVITES.

19 - RECEPTION DES MEDAILLES ET RETRAITES.

20 - CREATION D'UNE CELLULE « FLEURISSEMENT ».

21 - QUESTIONS DIVERSES

21.1 - INFORMATION SAISON CYCLONIQUE 2022.

21.2 - OPERATION « KAY PWOP ».

21.3 - SERVICE MUNICIPAL DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS.

21.4 - CREATION DE POSTES / ACCROISSEMENT ACTIVITE.

21.5 - PROPOSITION DE PARTENARIAT COMMUNE / COMMUNE.

EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2022

M. le Maire rappelle les points traités lors du conseil Municipal du 12 mai 2022, dont le secrétariat était assuré par Monsieur Willy HABRAN.

Il redit comme il le fait d'habitude que comme toujours, nous expédions à l'avance par e-mail les PV des séances précédentes aux élus.

Il demande, s'il y a des observations sur le PV du conseil municipal du 12 mai 2022.

Monsieur PINVILLE intervient pour préciser qu'il y a une coquille à corriger quant au seuil émis dans le PV.

Celui inscrit est erroné, il ne s'agit pas 0.7mg mais de 0.05 mg, le détectable est de 0.05mg par litre de sang car 0.7 mg est déjà important.

Le détectable est de 0,05mg par litre de sang.

Il demande ensuite s'il y a d'autres questions ou objections, puis met le PV aux voix. Ce dernier est voté et validé à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration, moins l'élu absent lors de ce Conseil Municipal.

2 - ACCUEIL DES REPRESENTANTS DU COLLECTIF DES OUVRIER. E. S AGRICOLES EMPOISONNE. E. S. PAR LES PESTICIDES

L'accueil des représentants c'est fait.

M. le Maire dit que ce qu'il pourrait rajouter c'est à propos du problème de l'eau évoqué à la fin de leur intervention.

Quand on entend ces personnes qui sont du nord.

Ces personnes consomment l'eau de Vivet et donc ils conseillent aux ouvriers agricoles de ne pas boire l'eau de Vivet, mais de consommer une autre eau.

M. le Maire attire l'attention, sur le fait que l'eau de Vivet alimente tout le nord jusqu'à Grand Rivière, et il arrive à Trinité en 800 et repart en 700, arrive au Robert, puis arrive en 700 repart en 500 vers le Lamentin et en 500 vers le François. Ce qui voudrait dire que la population, Robert, François, Vauclin, Rivière Pilote, Sainte-Anne, toute cette région là reçoit cette eau là. Vers le Lamentin également c'est cette eau là. Il y a actuellement une polémique avec la CACEM et autre qui ont mis cela sur le fait qu'ils ont dit qu'il faudrait laisser 30 % de la Rivière Blanche pour le Sud afin de prendre 70 %.

=> La polémique ce serait de dire que je prends 70 % de la Rivière Blanche pour alimenter la population Lamentinoise, Foyalaise, la population Joséphine, la population Shoelcheroise avec 100% de la Rivière Blanche et je ne veux pas de votre eau qui serait chlordéconée comme le disent les gens.

C'est cette polémique qui recommence à naître dans ce pays, alors qu'on veut tendre vers une communauté et l'autorité unique de l'eau. Vous savez qu'ils ont installé une canalisation afin de recueillir l'eau de la source Modestin de Saint Pierre pour alimenter en eau Case-Pilote et Schoelcher, mais qu'en période de sécheresse, cela ne fonctionne pas, il n'y a pas d'eau de la même manière.

Ils disent de ne pas boire l'eau de Vivet car elle serait contaminée, pourtant on fait des milliers de travaux. Je ne sais pas où l'on va. La population ne voit que les tuyaux visibles mais cela coûte des millions pour permettre à l'usine de fonctionner d'alimenter la population, produire la quantité de 36 000 m³ et diminuer les déperditions.

M. SAINTE ROSE prend la parole en disant que la question n'est pas liée à la quantité mais, à la qualité. C'est-à-dire qu'est-ce qu'il y a dans cette eau ? Il laisse supposer que cette eau contient un taux trop important de chlordécone pour être consommée, c'est là qu'il faudrait faire le point et dire que l'analyse donne tel résultat.

M. le Maire précise que l'analyse à la sortie des filtres, à la sortie de l'usine de traitement, la quantité de chlordécone indiquée se résume comme des traces inférieures au mg, comme en Guadeloupe.

Normalement, avec les filtres à charbons installés, il n'y a pas de Chlordécone dans les canalisations. C'est là la psychose que l'on crée. Moi côté politique : « tu dis, je veux l'autorité unique de l'eau et en même temps, tu dis à la population des choses qui vont la pousser à demander qu'il faut reverser à la CACEM 70 % de la rivière blanche simplement, pas dans le but d'alimenter Shoelcher, Fort de France, Lamentin et Saint Joseph, mais, celui de dire nous ne voulons pas de l'eau de Vivet.

Vivet c'est pour le sud, Vivet c'est pour le Nord ou le Nord-Atlantique, c'est ce genre de comportement que nous avons. Alors qu'on nous demande de mettre en place l'autorité unique de l'eau. Demain, pendant le congrès on entendra toute sorte de choses au niveau du congrès et en même temps ils nous diront il faut faire Martinique ensemble. Car, le fait est que plus tu produis, plus tu vends et plus le coût de l'eau est moindre.

Nous avons reçu le collectif et voterons la motion en fin de conseil.

3 - ECOLE ILET CHARLES : DEMANDE DE MATERIELS POUR CONFECTION DE BACS A JARDINER

M. le Maire rappelle l'objet du rapport et donne la parole à Mme ACCUS-ADAINNE porteuse du dossier.

Mme ACCUS-ADAINNE salue les autres élus et expose le sujet : Dans le cadre d'un projet pédagogique, l'équipe des enseignants de l'école Ilet Charles a sollicité l'aide de la municipalité pour l'installation de matériels nécessaires pour la mise en place de bacs à jardiner. Le projet sera concrétisé à partir de la rentrée 2022, même si ce dernier a déjà un peu commencé.

La ville est sollicitée encore une fois, mais il me semble important que nos jeunes élèves, nos enfants, nos futurs adultes soient sensibilisés à l'apport de terre et au rendement que la terre martiniquaise peut apporter à tout un chacun.

M. le Maire reprend en précisant que cette question comporte 2 buts :

1- permettre à l'école d'acheter des plants et un certain nombre de choses, ceux qui passent devant l'école verront que des bacs ont déjà été construits et mis en place par les services techniques avant la sortie scolaire, mais, pour le moment, les bacs ne contiennent que de la terre, pour éviter la perte des plants par manque d'arrosage pendant les vacances scolaires.

2- que l'école reçoive de la part de la municipalité une ovation qui permet de montrer que ce projet des enseignants est très apprécié du conseil municipal. C'est une façon de motiver et encourager les enseignants et leurs élèves. Ce ne sont pas des fleurs qu'ils vont planter, mais plus des plants du type patates douces ou autres, en espérant que la terre, ne sera pas chlordéconée. Il y a surtout une attention à porter à l'arrosage durant toute l'année scolaire et les vacances. C'est-à-dire que ce ne sont pas les ouvriers municipaux qui iront arroser.

Mme ACCUS-ADAINNE confirme en disant qu'elle pense que les enseignants ont prévu un roulement entre eux pour l'arrosage.

Mme DOMERGE-MAIKOOUVA espère que cela ne se terminera pas comme pour le jardin partagé.

M. le Maire complète en disant que cela a bien redémarré depuis et cela va beaucoup mieux, cela est même donné comme exemple.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet innovant, mais attire l'attention sur l'arrosage afin que les plants ne meurent pas pendant les vacances et qu'un roulement soit mis en place au sein du corps enseignant de l'école Ilet Charles.

4 - CO-ORGANISATEURS ALBATROS ET CNTI - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA MER ET DES LITTORAUX LES 09 ET 10 JUILLET 2022.

Il s'agit d'une demande de subvention dans le cadre de la fête de la mer et des littoraux organisée pour la 2^{ème} fois.

Il y a eu des équipes d'élus, d'agents et de citoyens.

M. le Maire précise qu'il n'a pu s'y rendre et donne la parole à Monsieur HABRAN ou aux élus présents à la manifestation pour qu'ils présentent davantage le projet.

M. HABRAN précise que Mme BARDOUX aurait été présente, elle se serait exprimée.

Il dit que les élus et les agents se sont bien comportés sportivement, le but était de rassembler les élus, les agents et les administrés en toute convivialité. Le sport n'a pas de barrières, ni de limites. Le sport c'est la santé. Le sport doit rassembler et donner un fort esprit d'équipe.

Je pense que l'objectif a été atteint, parce qu'il y a un travail qui a été fait de manière magnifique par Mme BARDOUX et moi-même. Certains élus et agents municipaux que nous sommes allés voir et qui ont joué le jeu et cela s'est très bien passé. A mon avis, il y a toujours quelques petites corrections à apporter, bien sûr. Mais comme il y a un comité d'organisation qui a été mis en place, nous nous réunirons pour préparer la prochaine édition et nous ne proposerons pas uniquement que l'Albatros et le CNTI, mais, également des personnes de la société civile, un certain nombre d'élus qui ont porté leur pierre à l'édifice et je les remercie tous.

Je remercie également, tous les sportifs qui ont participé à cette manifestation.

Si d'autres élus qui ont participé veulent compléter et dire leurs ressentis, cela serait plus neutre.

M. le Maire reprend la parole en disant que non, que c'est M. HABRAN qui était à l'initiative avec M. OBERLAND et demande combien y'avait-il de participants ?

M. HABRAN poursuit en disant que l'an dernier, il y avait 6 équipes et cette année, ils ont réussi à rassembler 12 équipes de 5 personnes. Ils ont dû arrêter les inscriptions parce qu'ils ne pouvaient arriver à 14, il nous manquait du matériel et vu la taille du plan d'eau on pouvait à la rigueur aller vers des équipes de 6 mais 7, cela ferait beaucoup.

L'année prochaine, il est prévu de démarrer plus tôt, dès le mois d'octobre pour une meilleure organisation et on fera une sélection. En effet, je tiens à préciser que le niveau des participants a augmenté, que nous avions mis en place depuis le mois de janvier des séances gratuites d'initiation et de perfectionnement. Certaines personnes sont venues un peu tard et cela s'est ressenti sur les résultats sportifs.

M. SAINTE-ROSE précise qu'il y a participé, tout comme Mme MAÏKOOUVA comme beaucoup d'autres élus, car M. HABRAN a su se montrer convaincant.

Cela était très intéressant parce que c'était un moment très convivial et c'est un beau plan d'eau qu'il faut mettre en valeur et continuer à mettre en valeur.

Mme ACCUS-ADAINÉ précise que c'était surtout, un grand moment de convivialité, de lien social, on en avait besoin et cela est tombé à point nommé. On n'a pas fait de distinction majorité, minorité, nous étions tous ensemble et c'était extraordinaire.

Les associations sollicitent une contribution financière de la ville des Trois-Ilets d'un montant de mille huit cent euros (1 800 €) afin de les aider à financer cette opération.

M. HABRAN précise que ceux qui ont loupé la manifestation CNTI ont râté quelque chose de formidable. De même, samedi après-midi avec l'Albatros à partir de 13h30. Il ajoute : « Je vais m'inscrire au Golf et je vous invite à faire de même. Car on ne peut laisser cela aux autres. De plus, nous avons été accueillis à « tou la boue » après et cela était formidable. »

Il conclut en disant, qu'en fait, nous demandons 1 800 € soit : 900 € pour l'Albatros et 900 € pour le CNTI.

L'assemblée des élus a voté à l'unanimité pour le versement de cette subvention aux deux associations.

5 - SUBVENTION DE L'UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE

M. le Maire expose que comme chaque année, la ville reçoit une demande de contribution de la part de l'Union des Femmes de Martinique.

Il est vrai, c'est une association qui participe à de nombreuses actions envers les femmes de Martinique.

- Accueillir et accompagner les femmes en difficultés
- Réaliser des actions de formation et de sensibilisation pour déconstruire les stéréotypes sexués
- Animer un centre de ressources pour l'égalité hommes femmes et l'émancipation des femmes.

....

Chaque année le conseil municipal leur accorde une aide de 500 euros, un montant intégré également par le bureau municipal. Sauf, si vous décidez qu'il faille leur accorder davantage.

M. le Maire demande s'il y a d'autres propositions ?

Ou, si nous conservons la contribution de 500 euros comme les années précédentes ?

M. SAINTE-ROSE précise que cela est dommage que l'on n'ait pas un budget global pour comprendre un peu les besoins de l'association. Car si on en avait un, nous pourrions un peu mesurer les besoins, mais là. On sait très bien qu'il y a de la violence, qu'elle est là et qu'elle existe. Donc c'est dommage. Il aurait été possible de discuter pour attribuer plus ou moins.

Les membres de l'assemblée à l'unanimité se sont prononcés favorablement au versement de 500 euros de subvention à l'Union des Femmes de Martinique.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION 2022 DE L'URSIAE

M. Le Maire présent le dossier concernant l'URSIAE, en ajoutant qu'il s'agit aussi d'une association qui cette fois regroupe plusieurs associations d'insertion.

Là nous avons leur budget prévisionnel 2022, il prévoit pour les communes 50 000 €, divisés sur les 34 communes. Mais comme toujours, certaines contribuent d'autres pas.

Sur la ville des Trois-Ilets, nous avions l'habitude de contribuer à hauteur de 1000 euros sur les 50 000 euros attendus pour l'ensemble des communes.

L'avis du conseil est demandé.

Les membres de l'assemblée adoptent à l'unanimité le versement de 1 000 euros de subvention à l'URSIAE.

7 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le dossier en précisant que pour toutes questions complémentaires, il est possible de se tourner vers les présidents des deux commissions sports et culture.

Il est prévu une augmentation de 10% des contributions en plus par rapport à l'année 2021.

Il demande si Monsieur MARIETTE ou les présidents des deux commissions sports et culture souhaitent ajouter des précisions si nécessaires.

En outre, Monsieur le Maire demande que l'on rajoute l'Association Bois Fouillé, la seconde association de Gommiers. La Commission préconise que leur soit attribuée la même somme qu'à l'autre association de Gommiers.

En effet, les deux associations ont participé à la fête de l'Anse à l'Ane, 6 embarcations, malgré la concurrence des yoles aux Anses-d'Arlet. Les équipages de gommiers et de yoles étant souvent les mêmes. Cela s'amenuise d'année en année, mais nous continuerons à les soutenir pour garder la tradition.

Avez-vous des avis ?

Il y a les sommes validées par le bureau, mais il manque M. MARIETTE, le rapport pour chaque association pour aider à l'attribution des subventions. Il faut reprendre les bonnes habitudes.

Les élus ne doivent pas voter, sans une petite note sur chaque association.

M. SAINT-ROSE précise surtout, qu'il y a moins d'associations.

M. le Maire confirme qu'en effet, entre le COVID et autre, il y en a qui se meurent.

Mis à part l'éveil que nous recevrons bientôt. Cela fait 3 années que nous n'avons pas attribué de subventions à l'Eveil.

Ce n'est plus M. NOTTE qui est président maintenant, c'est M. BOCALY. Ils vont être reçus par la commission en septembre et une subvention sera votée. Mais effectivement, il y a beaucoup moins d'associations.

Pensez à rajouter l'association Bois Fouillé dans le tableau d'attribution des subventions.

Monsieur BOUTIN, président d'une association de personnes âgées dit qu'il n'aura pas d'activités de prévues en 2022. Il essaie de reprendre mais, il table plus sur 2023. Est-ce bien cela M. MARIETTE ?

M. MARIETTE prend la parole et confirme les propos de M. le Maire en ce qui concerne l'association des personnes âgées et précise que l'autre Association, Plaisir de vivre a totalement arrêté son activité.

L'association LAREL basket est en Sommeil,

M. le Maire reprend, en prenant note de ces informations en rajoutant, que le Volley Ball aussi est en sommeil.

Mme ACCUS-ADAINNE prend la parole et ajoute aussi, que certaines associations n'ont pas demandé de contributions car, elles n'ont pas eu de dépenses, les caisses sont pleines, donc elles n'ont pas trouvé de nécessité à solliciter la ville pour 2022.

N'est-ce pas M. PATRICE ?

M. le Maire précise que c'est le Karaté qui a demandé, mais le judo a suffisamment et n'a rien demandé.

M. le Maire parle des associations telles que les majorettes et du travail effectué auprès des jeunes filles.

M. SAINT-ROSE prend la parole pour compléter en disant que ce travail d'information et de communication des palmarès est important pour les élus. (en prenant l'exemple de l'Association de Krav' Maga entre autre.)

Il complète en disant que les diverses informations fournies et communiquées permettent aux élus de statuer sur les contributions et montants accordés. Cela serait intéressant d'informer les élus, car ces données permettent de valoriser la subvention accordée. Et qu'il est vrai que ce travail d'explication et de présentation qui avait commencé, il faudrait le poursuivre, car il permettait de voir ce que l'on portait dans l'enveloppe et dans le budget des associations et ainsi, comprendre l'apport aux jeunes à travers cela sur le territoire, dans les salles de sports plutôt qu'ailleurs.

Mais, il est vrai qu'avec ces deux années COVID, certaines associations ont eu de moins en moins d'adhérents. Par exemple, la boxe a perdu de nombreux adhérents dans les salles.

M. le Maire ajoute que la boxe perd de plus en plus de licenciés et que cette pratique ne perdure que sur 3 villes (Fort-de-France, Ducos et Trois-Ilets). Par contre, le Krav'Maga a de plus en plus

d'adhérents.

M. JAIR prend la parole pour préciser que les jeunes sont de plus en plus mis en valeur et que les licenciés de Krav'Maga de Martinique ont été félicités à l'occasion des championnats de France de la discipline, car à Deauville, il y avait à peu près 400 combattants et ils ont obtenu 5 titres de champions de France.

Ils ont reçu des éloges, car la Martinique a été reconnue meilleure équipe de France ; cela ne s'était jamais vu depuis 2013, dans les disciplines, d'où les éloges de la part de la fédération française de Karaté et disciplines associées. Effectivement, les jeunes sont mis en valeur car les titres vont de minimes, cadets, juniors, séniors et champions de France, vétérans 2.

M. le Maire reprend en disant qu'en effet, le travail des impériales auprès des jeunes filles est très important, et se pose la question de la reprise après MME Nadine MAÏKOOUVA.

Il demande des précisions sur l'association Coolamon, qui est l'association Longe Côtes, c'est-à-dire qui marche dans l'eau, le long du littoral.

M. le Maire a repris l'ensemble des montants des subventions accordées par association comme détaillé dans le tableau ci-après, comme proposé par les commissions de la culture et des Sports.

M. le Maire demande s'il y avait une intervention ?

M. SAINTE-ROSE demande des précisions sur l'association FMI. Il demande s'ils ont eu des activités durant la période de COVID ?

M le Maire répond qu'ils ont eu des activités à Pentecôte, comme l'an dernier.

M. SAINTE ROSE reprend en disant que généralement, ils reçoivent les élus durant la période de la rencontre du congrès des Maires et là les élus sont partis en dehors de la période.

M. le Maire demande à Monsieur PAIN de prendre la parole par rapport à son déplacement et sa rencontre avec l'association FMI.

M. PAIN précise que le FMI a plusieurs rencontres et manifestations dans l'année (Pentecôte, Noël, au moment du congrès des maires...) Mais, il est vrai, ils ont diverses actions et activités auprès des étudiants, notamment. Ils ont un partenariat avec un organisme pour accueillir et loger les jeunes étudiants îléens arrivant en Métropole. Ils suivent et aident les étudiants. Par exemple quand ils viennent en vacances en Martinique, ils viennent par exemple à la réception des bacheliers pour se présenter et aider ces jeunes dans leurs démarches. Ils aident en priorité les îléens, mais également d'autres associations.

ASSOCIATIONS	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE GOMMIER DE LUMIERE	3 300,00
CLUB NAUTIQUE DES TROIS-ILETS	5 300,00
BOXING CLUB DES TROIS-ILETS	3 600,00
ALBATROS	1 900,00
KARATE CLUB PAGERIE	1 700,00
ECLIPSE	3 400,00
UNIVERSAL KRAV MAGA	2 700,00
LES IMPERIALES	4 100,00
TENNIS CLUB DES TROIS-ILETS	2 800,00
COOLAMON	1 000,00
CLUB BOULISTE DES TROIS-ILETS	2 000,00
BOIS FOUILLE	3 300,00
TOTAL	35 100,00

ASSOCIATIONS CULTURELLES	
FAMILLE LAIQUE LES ORCHIDEES	2 600,00
LES BERLICKS	2 200,00
ANCIENS COMBATTANTS	2 000,00
TOCCATA	1 700,00
FMI	3 500,00
TIFERMASC	3 200,00
OLIWON LAKARAYIB	1 400,00
TOTAL	16 600,00

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur ces attributions.

L'ensemble des élus valide le montant des attributions comme définies dans le tableau ci-dessus, à l'unanimité.

8 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES OEVRES SOCIALES DES TROIS-ILETS

M. le Maire précise que comme chaque année une subvention est versée au Comité des œuvres sociales de la ville.

Il indique les différents membres du bureau du COS : Mme Marie-Josèphe BAJOC, Présidente-Trésorière avec Mme RAVIN Simone, CAROLE Marie-Claude.

Il ajoute que le COS est géré par une retraitée, Mme BAJOC et un agent en activité Mme BOCALY.

Il rappelle que Mme DELBOIS part à la retraite au 31 Juillet.

Il relit le Bilan du COS et décrit les différentes actions du COS envers les agents à partir des cotisations des membres et les 25 000 euros de contribution de la commune.

M. le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur l'attribution de 25 000 euros de subvention au COS des Trois-Ilets.

Cette somme est validée et votée à l'unanimité des élus.

9 - REGLEMENT DE LA FACTURE DE RICHARD FLECHON VOYAGES DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE DEUX ÉLUS MUNICIPAUX A LA 9EME EDITION DE LA JOURNÉE ILEENNE A TRAPPES

Le Maire rapporte : qu'il s'agit de payer les frais inhérents au déplacement de M. PAIN et de Mme Hortanse GARLIN-HAUSTANT partis représenter la ville des Trois-Ilets lors de la journée iléenne organisée par l'association FMI à Trappes en juin 2022 (Pentecôte).

Mme MAÏKOOUVA demande si la somme demandée maintenant est liée et comprise dans le montant alloué à l'association FMI dans le point 7, ou s'il faut ajouter ?

Le Maire répond que cette somme est différente et est à rajouter car, elle concerne le déplacement des élus. En outre, il complète en disant, que la ville des Trois-Ilets effectue très peu de dépenses pour des frais de déplacement des élus.

Il aborde également la question des formations des élus qui aujourd'hui est suivie par Mme BARDOUX.

Il ajoute en outre, que Mme BARDOUX traite la question en lien avec M. PADRA. C'est également lui qui s'occupe de la formation des agents.

M. le Maire espère que les élus iront aux 2 prochaines dates de Formation.

Ces dernières seront des formations : Communication de Crise et Protocole, organisées par le CIFLEM, les deux prochains jeudi et vendredi.

En outre, c'est comme pour la formation des policiers, qui chaque année doivent aller s'entraîner et faire recycler cette dernière pour le port d'arme.

M. SAINTE ROSE prend la parole et dit qu'il ouvre une parenthèse.

Il précise qu'il y a 2 policiers municipaux qui ne sont pas armés.

Il rappelle que cela ne se fait pas comme on veut. Cela doit être suivi...

Pour être armé il faut avoir une formation, il faut que dans la tête cela tourne bien. C'est moi le Maire qui suit responsable, si un policier municipal tire.

Il y a eu un long échange entre les élus et le Maire sur l'armement des policiers et sur les prérogatives des policiers municipaux martiniquais et la diminution des gendarmes en Martinique.

Suite à cet échange sur la formation des policiers municipaux armés et non armés et le champs d'intervention grandissant des policiers municipaux en lieu et place des gendarmes, dans les communes, voir la disparition de ces derniers sur nos territoires, Monsieur le Maire demande que Mme ALTIUS se rapproche de M. ARIEN, pour faire parvenir aux élus les documents suivants :

- 1- La liste et le coût des travaux inhérents à la mise en place de la vidéo-surveillance sur Trois-Ilets ; Qui financera ces travaux ?
- 2- Ce que cela va impliquer et les domaines d'intervention de la police municipale en lieu et place des gendarmes.

Ensuite, M. le Maire reprend la question 9 et demande aux élus de se prononcer sur la validation de cette dépense pour les 2 élus. En rappelant, que s'ils ne prennent une délibération pour régler cette dépense, cette dernière ne sera pas prise en compte par la trésorerie.

L'ensemble des élus valide à l'unanimité le règlement de la facture de la société RICHARD FLECHON VOYAGES de 1760,58 €.

10 - APPROBATION DES DEPENSES RELATIVES AU FORUM DE LA PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme ACCUS ADAINE afin qu'elle expose les éléments inhérents à ce Forum et son intérêt, qui était une promesse de campagne.

La ville des Trois-Ilets en partenariat avec la société PEOPLE AND BABY, gestionnaire de la crèche des Trois-Ilets a organisé la 1ère édition du Forum de la Petite Enfance le 25 juin 2022, en collaboration avec des professionnels de la petite enfance (CAF, l'ARS, des Kinésithérapeutes...).

L'organisation de cet événement fait partie des attentes de la ville envers le prestataire dans le cadre de la délégation de service public rajoute M. le Maire.

Selon Mme ACCUS-ADAINE, cette première édition a été très appréciée des parents, comme de leurs enfants. Ce fut un temps de formation et d'échanges de bonne pratiques et conseils pour les parents. Divers Ateliers, stands et conférences ont été proposés.

Pour promouvoir davantage l'événement auprès de la population iléenne, elle souhaiterait que l'information circule plus tôt. C'était une manifestation intéressante.

M. SAINTE-ROSE demande quel était l'objectif de ce forum, puisque c'était une première ?

Mme ACCUS-ADAINE répond que ce forum a permis entre autre aux organismes tels que la CAF et l'ARS de présenter l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la ville des Trois-Ilets. On n'a pu découvrir au cours de différentes formations : comment porter les bébés avec l'écharpe, de sensibiliser les parents à différentes techniques pour calmer les enfants. Il y a eu des jeux, une tombola, des ateliers baby chef, une fresque murale, c'était assez varié et intéressant.

Elle invite les élus à participer à la prochaine édition.

Mme GUILLOIS conclut en disant ce sont donc juste des moyens pour former à la parentalité.

M. le Maire confirme que cela fait partie des attentes de la ville envers le prestataire dans le cadre de la délégation de service public.

Il demande aux élus de valider cette dépense de 6 369,94 euros.

Cette dernière est approuvée à l'unanimité des conseillers municipaux.

11 -- VILLE DES ANSES D'ARLET – DEMANDE DE CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE B119 CORRESPONDANT A L'ASSISE DE L'ECOLE MATERNELLE DE GALOCHAT Avis du conseil : Adopté

Monsieur le Maire rappelle l'objet du rapport.

C'est une demande de la ville des Anses-d'Arlet qui date de l'ancien Maire, M. DELBOIS, qui souhaite que nous lui rétrocédons ce terrain.

J'ai demandé à Monsieur PAIN de rechercher le titre de propriété de ce terrain, car à l'époque c'est la ville des Trois-Ilets qui avait acheté ce terrain. Messieurs ROSE-ROSETTE et COLOMBE avaient décidé d'y construire une école parce qu'il y avait beaucoup d'enfants à scolariser et Trois-Ilets ne distinguait pas ceux qui habitaient Gallochat et les considérait comme des iléens. Ceux qui habitaient Gallochat étaient considérés à la fois comme des iléens et des Arlésiens.

Les nombreux enfants de l'Anse à l'Ane, la Plaine, Gallochat... étaient scolarisés dans cette école.

Cela fait plusieurs fois que nous sommes sollicités par les Maires de la Ville des Anses-d'Arlet. Mais, à chaque fois nous leurs disons que nous vendons ce terrain.

Actuellement, quelques iléens y sont encore scolarisés, c'est le cas avec cette classe spécialisée.

Suite au bureau qui a donné un avis défavorable à cette cession, je vais poser la question à l'ensemble des élus présents ce soir.

En prenant en compte, la diminution des effectifs scolarisés aux Anse-d'Arlet, la situation géographique de la parcelle, que vont devenir ces 6 415 m² ?

Tenant compte de la situation de cette parcelle, êtes-vous tous d'accord pour :

- rejeter cette demande de cession à l'euro symbolique ?
- une réévaluation du coût de la parcelle pour une proposition de vente.

M. le Maire demande aux élus présents de se prononcer.

Avant, le vote, M. SAINTE-ROSE prend la parole et demande : "Est-ce que cela ne peut pas rester en l'état ?

L'école de Gallochat a fait l'objet d'un partage entre les deux communes des Trois-Ilets et des Anses d'Arlet.

Cela ne peut-il demeurer ainsi ? que l'école demeure propriété de la ville des Trois-Ilets et reste mise à la disposition de la ville des Anses d'Arlet ?

La ville n'a pas d'intérêts à vendre parce que la commune des Trois-Ilets ne cesse de prendre de la valeur.

M. le Maire reprend la parole et précise que l'école est située à Gallochat et donc sur le Territoire de la ville des Anses d'Arlet.

M. Sainte Rose poursuit en disant : « Oui, mais c'est une propriété appartenant à la ville des Trois-Ilets ».

M. PAIN souhaite rajouter que plus de 6 000 m² à 200 000 euros ce n'est pas possible.

Cela équivaut à donner, ce qui n'est pas possible.

Un tel terrain situé sur un plateau avec vue sur mer et attenant à la route, ne peut se donner.

Il reprend, nous ne pouvons donner cela à la ville des Anses d'Arlet.

En effet, si nous faisons cela, cela équivaut à permettre à la ville des Anses d'Arlet de réaliser une opération immobilière gratuite au détriment de la ville des Trois Ilets.

Si nous regardons le coût des terrains autour de l'école, nous verrons que les résidences et terrains à proximité de l'école de Gallochat sont estimés à des prix fous.

De plus, nous ne pouvons favoriser cela si nous prenons également en compte l'hostilité du maire de la ville des Anses d'Arlet. Une hostilité que j'ai personnellement vécue, notamment par rapport à l'îlet à Ramiers qu'il dit être propriété de la ville des Anses d'Arlet. Ce qui est faux, à maintes reprises, il cherche à s'approprier des parcelles rattachées à la ville des Trois-Ilets.

M. le Maire précise qu'il ne faut pas rentrer dans cette polémique, puisque les communes étaient partagées administrativement selon les propriétés terriennes des habitations qui à l'époque déterminaient les limites entre la ville des Trois-Ilets et des Anses d'Arlet.

De plus, pour l'îlet à Ramiers, cette question ne se pose pas. Il fait partie de la propriété de la ville des Trois-Ilets et cela est établi depuis très longtemps, par une carte militaire de l'époque.

Il ne peut pas modifier cela car, ce n'est pas une carte d'habitation, mais une carte militaire qui le dit.

M. PAIN reprend la parole et indique qu'à plusieurs reprises, il a été témoin de l'attitude belliqueuse d'élus de la ville des Anses d'Arlet qui cherchaient à s'accaparer des pans de notre territoire et du coup, il ne conçoit pas cela et s'oppose à une cession gratuite du terrain. Il faut rester logique, selon lui.

M. le Maire précise que, pour éviter tous ces problèmes, il faut remonter à l'habitation POULET, car pour les anciens îléens, les limites étaient déterminées par cette habitation et l'anse Bellay avait un pan sur le territoire de la commune des Trois-Ilets. Pour toutes les personnes habitant ce coin, Gallochat..., l'Anse Bellay était îléenne.

M. le Maire rappelle que ce combat, nous l'avons également eu avec la ville de Ducos. Il demande à M. PAIN de se rappeler l'époque avec M. DOGUET, il a essayé de prendre le gros ilet, il avait installé M. Marie-Sainte sur le Gros-Ilets en disant que cet ilet est sur le territoire de Ducos. Ensuite, n'ayant pu s'approprier l'Illet Mandoline (Gros-Ilet) ; il a essayé de prendre le petit ilet de Rivière Salée et face à LESUEUR, il a perdu aussi.

Beaucoup, cherchent des îlets conclut M. le Maire.

M. PAIN reprend en précisant que pour lui une vente à 200 000 euros, il n'en est pas du tout question. Il ne faut pas partir de cette base pour la vente.

Suite à l'ensemble de ces discussions. M. le Maire reprend la main et termine comme suit le débat :

Le Conseil Municipal refuse la vente du terrain.

Nous ne rentrerons pas dans les détails et côté animosité, nous faisons de la politique durant une campagne électorale et le lendemain, on passe à autre chose. Lui, il est amer contre-nous, à l'Espace Sud, je le sens, mais nous ne nous arrêterons pas à cela.

En conclusion à l'unanimité du Conseil Municipal, ce terrain, n'est pas à vendre.

Mais malgré tout M. le Maire demande à M. PAIN de rechercher l'ensemble des éléments, titre de propriété et étapes de l'acquisition de cette parcelle. Ainsi, qu'une demande d'évaluation des domaines.

12 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES AMENAGES AU CARREFOUR XAVIER POUR L'OCCUPANTE MADAME SANDRA LIMMOIS

Suite au rapport du Maire qui expliquait, que Mme LIMMOIS avait régularisé ses loyers impayés depuis 2017, 2018 et 2019 à la collectivité des Trois-Ilets, la ville lui régularise sa convention d'AOT jusqu'à décembre 2022.

Nous faisons cette régularisation, jusqu'à cette date, parce qu'actuellement la ville est en train de revoir les locations et les surfaces de tous ceux qui occupent les domaines publics. Ceci, afin de revoir le coût de location des m² aux Trois-Ilets par rapport à ce que les locataires d'AOT en tirent.

Le Maire rappelle qu'il faut que les personnes comprennent : que nous recevons de nombreuses demandes d'occupation du domaine public, des centaines, et ce pour vendre de tout. De nombreuses propositions pour vente de massages. Tout le monde souhaite masser sur les plages de l'Anse Mitan ou de l'Anse à l'Ane. M. le Maire précise qu'il encourt des risques. Des personnes pourraient porter plainte en disant que « ce masseur » sur la plage, ne paie rien et ou que les loyers demandés sont un délit de favoritisme.

On ne dira pas que c'est le conseil municipal qui fait un délit de favoritisme, mais que c'est le Maire qui fait un délit de favoritisme.

Donc, nous reprenons cette année, avec la Commission de Développement Economique, l'ensemble des surfaces occupées par les personnes et le prix payé pour les lieux mis à disposition comparativement avec ce qui est payé ailleurs ou dans le même domaine public, bâtiment construit par la collectivité.

Après décembre 2022, nous reverrons le montant des loyers, suite à l'étude qui sera réalisée par la commission développement économique sur l'ensemble du territoire, le prix fixé par le conseil Municipal le sera également.

Mme ROUVEL précise que pour aller plus loin dans la démarche, il est vrai qu'il faudra revoir les tarifs de location. Mais qu'en plus, il faudra même revoir la définition de l'AOT, car cela a tendance à devenir du définitif à un prix dérisoire, pour certains, or c'est une occupation temporaire qui est allouée par la ville.

M. PATRICE intervient en disant que sur le bail, il est bien stipulé que c'est un bail temporaire, car si la ville a un projet sur le terrain et qu'elle souhaite le récupérer, il n'y ait pas de problèmes.

Mais la Commission a travaillé sur les coûts de location pour se rapprocher des coûts du privé. Mais, il y aura également une réflexion à mener sur le type de bail. Parce qu'actuellement, nous pratiquons des baux révocables comme établis avec l'avocat de l'époque. Cependant, il nous faudra analyser et revoir.

M. le Maire reprend la parole en disant que ce qu'évoque Mme ROUVEL est important et pour se faire, il prend un exemple de l'occupation par l'Hôtel/ M. PARRY, où, l'Etat a relancé un appel à candidature pour manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public, car, le bail initial était arrivé à échéance.

Maintenant, la question est de savoir, si maintenant à la fin d'un bail, nous n'avons pas intérêt à relancer un appel à candidature pour manifestation d'intérêt. C'est le point à vérifier, car la chambre régionale des comptes ou autres, peut nous reprocher cela et risquons d'avoir une plainte pour délit de favoritisme.

Il est important que les élus notent bien que normalement, nous passons par les appels à projets. Si nous prenons les cas de Mme MORJON et RENE-CORAIL, sur le Front de Mer, elles ont été retenues suite à un appel à projet. Nous ne pouvons et n'avons pas le droit de faire autrement.

M. SAINTE-ROSE prend la parole pour dire que tout dépend du type d'occupation, parce qu'il y a des terrains vides, des terrains avec nécessité d'aménagements de l'occupant qui engendreront un amortissement de ces investissements. En fonction du type d'investissements de la personne, etc...découleront des positionnements différents.

Il ajoute, qu'il rejoint la position de M. le Maire sur la réflexion à avoir sur le type et la durée de la location et même sur la remise au bout d'un certain temps, d'un appel à candidature pour manifestation d'intérêt pour relancer ce type d'occupation, ce qui va être très compliqué à appliquer.

M. le Maire confirme que cela sera très compliqué. En effet, il prend l'exemple des abris de pêche qui avaient été alloués par les maires précédents et dont les descendants se sont appropriés le terrain. C'est ce type de message que l'on doit faire passer aux administrés.

Mme PINVILLE intervient en disant que pour aller plus loin, qu'en effet, comme le disait M. SAINTE ROSE, qu'il y a une vraie réflexion à avoir, au-delà de l'occupation temporaire. Il faut se rappeler que nous sommes sur le littoral et que le trait de côte est en train de reculer, donc, il faut que nous ayons une vision de ce que nous voulons pour ces zones côtières et leur devenir. Il nous faut vraiment être vigilants.

M. le Maire dit qu'en effet, une étude est faite dans le cadre des EAT, pour savoir comment ces lieux devront être aménagés.

M. PAIN demande si cela sera revu pour l'occupation de l'ensemble des locaux communaux ? Et que lors des locations, qu'il soit spécifié que ces locaux fonctionnent de façon régulière, afin de faire vivre les lieux. Pas trop souvent de fermetures.

M. le Maire reprend le dossier de Mme LIMMOIS et demande aux élus de se positionner.

Ces deniers valident à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition d'espaces aménagés au carrefour Xavier pour une durée de 3 ans.

13 - CONVENTION D'AOT ENTRE LA VILLE DES TROIS-ILETS ET LA SOCIETE CARAÏBE PRICE EN VUE DE LA REALISATION D'UN PARKING EN CAILLASSE PAS EN BETON, NI DE BITUME SAUF POUR L'ACCES ET LA CLOTURE DE SECURITE

Suite au rapport du Maire pour louer de manière ponctuelle, la parcelle cadastrée H360 à Caraïbe Price pour réaliser un stationnement pour ses collaborateurs, la ville met à disposition ce terrain, pour réduire leurs soucis de stationnement.

M. SAINTE ROSE et M. MENIL disent de faire attention au tarif de la location pour la convention avec ce prestataire.

Du coup, M. le Maire demande à Monsieur PATRICE qu'une attention soit portée au prix de la location.

M. le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette location à la société Caraïbe Price en tenant compte des observations de la collectivité, en limitant le nombre de places et une location à plus 1€ le m². Les élus approuvent à l'unanimité.

14 - ACQUISITION DE L'OFFRE PROSPECTIVE OPTIM : LA SOLUTION UNIQUE POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE

Le Maire rapporte que de plus en plus les villes se font accompagner dans le cadre de la prospective financière. Ceci, en élaborant différents scénarios, à l'aide de l'analyse des données disponibles, et en les comparant, la prospective permet de :

- Evaluer la capacité de la collectivité à faire face à ses engagements contractuels vis-à-vis des banquiers
- Déterminer les meilleures solutions de financement

Basée sur les éléments de diagnostic recueillis lors de l'analyse financière, elle permet de synthétiser les risques, en offrant différentes visions, et constitue ainsi un outil d'aide à la décision stratégique de premier ordre.

**Pour l'acquisition de cette offre de prospective OPTIM proposée par Finance Active, M. le Maire demande aux élus de se prononcer.
Ces derniers valident la proposition à l'unanimité.**

	Prix HT	TVA	Prix TTC
Abonnement annuel (Droit d'accès)	3500,00 €	297,50 €	3 797,50 €
Frais de mise en service (dus une seule fois au démarrage du contrat) : Paramétrage, mise en ligne, formation	1500,00 €	300,00 €	1 800,00 €

15 - CONVENTION DE REMBOURSEMENT

Suite au rapport de M. le Maire qui rappelle le contexte et les risques qu'il encourt à réaliser de telles aides.

Il demande aux élus de valider et approuver la convention de remboursement entre la Commune et le Bénéficiaire, Madame Jennifer Célia Armande COLOMBE.

Ce qui est approuvé à l'unanimité par les élus.

M. le Maire précise que cet avenant passé en Commission d'appel d'offres concerne les espaces d'aménagements touristiques de la Pointe du Bout, l'Anse-Mitan et l'Anse à l'Ane.

Ainsi, ces 3 zones complémentaires entraînent une augmentation des honoraires du Groupement de **54 959, 44 € HT** et une augmentation du délai de la tranche ferme d'un mois, d'où la nécessité de formaliser un avenant pour arrêter de nouvelles clauses au contrat.

M. le Maire demande l'approbation de cet avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des E.A.T., ce qui est approuvé à l'unanimité des élus présents.

17 - APPROBATION DES ATTRIBUTAIRES – ACCORD CADRE FORMALISE : PRESTATIONS DE SPECTACLES VIVANTS AU TITRE DE 2022-2026

M le Maire expose, qu'il s'agit d'une prestation de services et qu'il est obligatoire de passer en Commission d'appel d'offres.

Cette dernière commission a retenu deux sociétés : OPEN MEDIA et ARTISTES ANTILLAIS, dans le cadre d'un accord cadre multi-attributaires d'un an renouvelable 2 fois, soit 3 ans.

A cause du montant global de 150 000,00 € HT/an,

Ces derniers prestataires seront consultés et dans le cadre des programmations de la ville lors des fêtes organisées. M. Mariette précise qu'il sera fait appel à ces derniers à partir de Noël.

En outre, pour information ce marché est relancé chaque année, sauf pour la sono qui est sur une convention de gré à gré.

Monsieur le Maire demande aux élus d'approuver le choix des titulaires :

- OPEN MEDIA
- Artistes Antillais Associés

Les élus ont approuvé et validé à l'unanimité la proposition de la commission d'appel d'offres.

M. le Maire rappelle les éléments du dossier et présente les lots qui font l'objet de consultations et les entreprises qui ont été retenues et attribuées à chaque lot, lors de la commission d'appel d'offres.

Lots	Entreprises retenues lors de la commission
Lot 01 - TER – VRD : Terrassement – Voirie et réseaux divers	- Lot n° 1 - JLTP/JLTS pour un montant de 761 438.87 € HT
Lot 02 – GO : Gros-œuvre	- Lot n° 2 – SOGEA pour un montant de 1 370 406.61 € HT
Lot 03 - CM : Charpente Métallique, couverture et Gestion EPT/revêtements de façades	Déclaré infructueux Marché est lancé, car les entreprises n'ont pas répondu aux attentes.
Lot 04 – MA : Menuiseries Aluminiums	- Lot n° 4 – COALYS pour un montant de 113 604.97 € HT
Lot 05 – MB : Menuiseries Bois	- Lot n° 5 – Antilles Conseils techniques et Travaux (AC2T) pour un montant de 47 284.00 € HT
Lot 06 – SE : Serrureries	- Lot n° 6 – Travaux Industriels Martiniquais (TIM) pour un montant de 71 568.92 € HT
Lot 07 – FP : Faux plafonds	- Lot n° 7 – AC2T pour un montant de 32 765.00 € HT
Lot 08 – RSCFO : Courant Fort (CFO) / RSCFA : Courant faible (CFA)	- Lot n° 8 – ALIZELEC pour un montant de 307 024.24 € HT
Lot 09 - RHCLV : Climatisation, Ventilation (Désenfumage)	- Lot n° 9 – EITP pour un montant de 81 657.70 € HT
Lot 10 - EMS : Equipements et Mobiliers sportifs	- Lot n° 10 – ARS pour un montant de 309 985.00 € HT
Lot 11 – RSM : Revêtements de sols et murs	Déclaré infructueux Marché est lancé, car les entreprises n'ont pas répondu aux attentes
Lot 12 – RSMPT : Peinture	- Lot n° 12 – NEWTON ENTREPRISE pour un montant de 31 200.73 € HT
Lot 13 – Signalétique	- Lot n° 13 – SIGNALEZES pour un montant de 22 436.00 € HT
Lot 14 – RHPB : Plomberie	- Lot n° 14 – EITP pour un montant de 95 461.27 € HT

L'appel d'offres formalisé pour la construction d'un équipement multi-activités a été adopté à l'unanimité des élus présents, moins 2 abstentions.

19 - RÉCEPTION DES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL ET RETRAITÉS

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'organisation de la réception des médailleés et des départs à la retraite de la ville. (Depuis 2 années, le personnel municipal n'avait pas été reçu par la collectivité.) Une soirée, en l'honneur d'une cinquantaine de salariés et 6 retraités ou futurs retraités, a été organisée le jeudi 30 juin 2022 à l'hôtel BAMBOU en présence des élus.

L'ensemble des élus présents approuve à l'unanimité cette dépense de 4 800 euros, ainsi que les autres frais inhérents à cette réception.

20 - CREATION D'UNE CELLULE « FLEURISSEMENT ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE »

Après l'exposé de la demande par M. le Maire qui précise qu'il s'agit d'une commission Ad-Hoc et non une commission comme les autres.

Les services techniques qui ont des contrats APEC de 24 mois, souhaitent la participation des élus.

Il est demandé dans un premier temps à ces derniers de se désigner et par conséquent de faire partie de cette commission.

Sont retenus les élus ci-après : Mme ACCUS-ADAIN, Mme BARDOUX, M. HABRAN, M. PONCHATEAU, Mme GUILLOIS, MME DOMERGE-MAÏKOOUVA.

Les membres citoyens ces derniers seront présentés, lors d'un futur conseil municipal.

Cette question a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

21.1 - INFORMATION SAISON CYCLONIQUE 2022

M. le Maire donne la parole à MME PINVILLE afin qu'elle aborde le sujet.

Elle présente l'ensemble des étapes :

1 réunion de lancement de la saison cyclonique 2022 en Préfecture.

Diverses réunions de préparation avec les différents services.

Elle prévient que les diverses étapes sont en cours (élagage, drainage des cours d'eau),

Elle explique la mission des élus sur le terrain : ne pas se mettre en danger, mais d'être les yeux sur le terrain de la cellule de crise.

Ceci dans le respect des consignes préfectorales.

La saison est qualifiée cette année de très active. L'activité prévue serait supérieure à celles des 10 dernières années, suite aux phénomènes climatiques.

Un point sur le changement de la sirène de la ville est prévu également.

Il s'agit d'une information aux élus.

En outre, une attention est portée aux élus, car il circule de la part de l'association ouragan. Com des informations erronées sur les points d'hébergement de la ville des Trois-Ilets, en cas de nécessité.

Nous ne donnons pas ce type de liste normalement.

La Préfecture est prévenue et doit faire corriger cette information.

21.2 - OPERATION « KAY PWOP »

Le Maire informe les élus que l'opération Kay Pwop est prévue dans la cour des services techniques le 17 septembre 2022.

Mise en place de cette action d'hygiène autour des maisons.

Mme ACCUS-ADAINNE ajoute qu'il serait intéressant de prévoir une action aussi pour nettoyer les îlets. Il faudra voir avec Kay Pwop comment cela sera possible.

Ce point est approuvé à l'unanimité des membres présents.

21.3 - SERVICE MUNICIPAL DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

Après avoir exposé les éléments et demandé des précisions à M. MARIETTE, Monsieur le Maire demande aux élus de valider :

- La demande de 1 200 € de subvention pour l'association VR PROD.
- La demande de 800 € de subvention pour l'Association culturelle BOKANTAJ
- La demande de 3 500 € de subvention pour l'Association FMI EVENT'S
- L'approbation des dépenses de 46 494,36 euros dans le cadre de la fête de l'Anse à l'Ane détaillées dans le tableau ci-après :

BUDGET FETE DE L'ANSE A L'ANE	
PLATEAU ARTISTIQUE	26 779,00 €
SONO	7 595,00 €
SECURITE	3 523,00 €
TRACT - BANDEROLE	1 037,47 €
REPAS AGENTS	1 190,46 €
EAU	300,00 €
ANIMATRICE	800,00 €
CLUB DES GOMMIERS	5 000,00 €
BOISSON PECHEURS	269,43 €
TOTAL	46 494,36 €

En outre, il faut rajouter également les frais pour l'ambiance Friday Night comme suit :

PLATEAU ARTISTIQUE	50 000,00 €
SECURITE	6 000,00 €
TRACT - BANDEROLE	1 500,00 €
SPOT RADIO TELE	5 500,00 €
DIVERS	2 500,00 €
TOTAL	65 500,00 €

Pour la **Fête de l'Anse Mitan**, il est prévu un budget comme détaillé ci-après :

PLATEAU ARTISTIQUE	26 000,00 €
SONO	4 000,00 €
SECURITE	3 000,00 €
TRACT - BANDEROLE	1 500,00 €
REPAS AGENTS	700,00 €
BOISSONS	300,00 €
ANIMATRICE	500,00 €
CLUB DES GOMMIERS	2 500,00 €
DIVERS	1 500,00 €
TOTAL	40 000,00 €

M. MENIL pose une question concernant le budget des manifestations et leur validation par la commission Culture.

M. le Maire répond qu'hors frais du personnel, ce sont les dépenses usuelles.

L'ensemble de ces budgets et dépenses ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

En parallèle une discussion entre les élus et le Maire autour des soirées sauvages et des nuisances sonores s'est tenue.

21.4 - CREATION DE POSTES / ACCROISSEMENT ACTIVITE

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire concernant :

- La création de postes
- L'accroissement d'activité

Afin, de bénéficier du dispositif mis en place par la CTM dans le cadre du dispositif : **« 1 JOB, 1 SAISONNIER »**, et ainsi réduire les frais de personnel.

Il est demandé aux élus de se prononcer sur le recrutement des jeunes pour les vacances Juillet/Aout.

Les élus n'ont opposé aucune objection, les deux points concernant le recrutement ont été adoptés à l'unanimité.

21.5 - PROPOSITION DE PARTENARIAT COMMUNE / COMMUNE

Monsieur le Maire explique que le podium immatriculé 242-AWW-972, est propriété de la Ville des Trois-Ilets et qu'il fait l'objet d'une mise à disposition de plusieurs communes, dont celles des Anses d'Arlet et du Diamant

Cet équipement nécessitant des frais d'entretien et de maintenance relativement élevés, la Commune des ANSES d'ARLET se propose via une convention de participer aux frais d'entretien.

Les élus valident ce point à l'unanimité.

Maintenant, nous abordons la question des Motions.

1- La Motion pour le Chlordécone adoptée, par la CTM sera reprise dans un souci d'uniformité par la ville des Trois-Ilets, expose M. le Maire.
N'ayant pas eu d'objection, cette motion a été adoptée à l'unanimité.

2- La motion concernant les enseignants qui a été adressée ce matin par M. PAIN.

Suite à la discussion entre les élus, le Maire conclut comme suit :

Les membres du Conseil municipal apportent leur soutien au mouvement des syndicats enseignants qui militent afin que les jeunes martiniquais lauréats d'un concours national d'enseignement en Martinique ne soient pas mutés dans l'hexagone ou ailleurs, si des postes demeurent vacants sur l'académie de la Martinique et correspondent aux concours passés.

Les élus sont favorables au retour sur le territoire des jeunes exilés, suite à un concours, et s'ils souhaitent occuper un poste vacant en Martinique.

Ensuite le Maire rappelle qu'il y a des exemplaires du Pacte et des pétitions pour les élus qui souhaitent partager cette information à leurs parents et amis.

Puis, Monsieur PAIN propose un projet de conférences et débats avec des historiens pendant les vacances, à la fin du mois d'Août et demande une bonne communication.

Le Maire lui fait remarquer que ce n'est peut-être pas la bonne date. Il vaudrait mieux prévoir cela à un autre moment. (ce sont les vacances !)

Monsieur le Maire demande s'il n'y a plus aucun point à rajouter.

Monsieur le Maire remercie les élus et lève la séance à 22 heures 35.

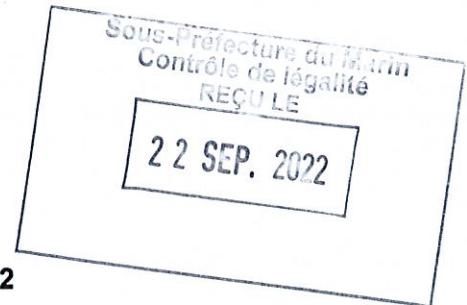
Le secrétaire de séance,

M. Marthe ROUVEL

Le Maire,



Arnaud RENE-CORAIL



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi huit septembre à dix-huit heures et cinquante minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL

Mmes : Nadia ACCUS-ADAIN, Marthe ROUVEL, Myriam PINVILLE (en distanciel), Carole BOULET, Stévine CELESTIN (en distanciel), Nathalia GUILLOIS, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Marielle BOCALY (en distanciel),

MM. : Willy HABRAN, Robert RENE-CORAIL, René GALY, David JEAN-BAPTISTE EDOUARD (en distanciel), Yves RACINE, Lionel SAINT-PRIX,

Membres absents ayant donné procuration :

M. Albert-André PINVILLE à Mme Nathalia GUILLOIS,
M. Clément JEAN-ALPHONSE à M. Arnaud RENE-CORAIL,
M. Serge PAIN à Mme Nadia ACCUS-ADAIN,
M. Hervé MENIL à Mme Carole BOULET,
M. Fred PONCHATEAU à Mme Nadia ACCUS-ADAIN,
M. Cédric LASSEGUES à M. Yves RACINE
Mme Nathalie HABRAN à M. Willy HABRAN,

Absents excusés :

Mme Bénédicte BARDOUX,
M. Antonio JAIR,

Absents : Mmes Laurence LOPEZE, Marlène MAIKOOUVA, Esther DOMERGE MAIKOOUVA,
MM. Serge SAINTE-ROSE, Giovanni JUBENOT.

L'assemblée compte 11 élus en présentiel, 4 en distanciel, 7 procurations et 2 absents excusés et 5 absents. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Robert RENE-CORAIL est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire salue l'assemblée, s'assure que le quorum est bien atteint et que les représentants dits de la minorité, absents ce soir, aient bien été destinataires des documents relatifs à ce Conseil municipal du jeudi 08 septembre 2022.

Il remercie ceux qui ont pu répondre présent à ce conseil initialement prévu en octobre prochain, mais ramené à la date du jour pour les besoins de l'école et de la garderie.

Il y a en effet eu un nouveau marché, et la Commission d'Appel d'Offres a retenu une nouvelle association, en l'occurrence Jikaélé Loisirs, pour assurer la garderie à partir du 1^{er} Octobre.

Il fallait donc, par le biais d'un avenant, proroger la FOL jusqu'au 30 septembre, et par conséquent, anticiper le Conseil municipal pour permettre effectivement au service de la Commande publique de faire le nécessaire pour assurer le recrutement du personnel qui accompagnera les enfants les matin, midi et soir pendant les quatre jours de classe.

La journée du mercredi est, quant à elle, assurée par les agents municipaux dans le cadre du Plan mercredi avec la CAF. La FOL sollicite d'ailleurs auprès de la ville une école dans le cadre de ce même plan, ce qui enrichie une offre d'activités déjà fournie avec celles proposées par les associations et entreprises de Trois-Ilets (tennis, cheval, golf, peinture etc..).

Sans oublier qu'au-delà, il y a les centres de loisirs sans hébergement organisés durant ce que l'on appelle les petites vacances de Noël, du carnaval et de Paques.

Ce sont donc les raisons pour lesquelles le Conseil municipal a été rapproché au mois de septembre. Lors du prochain, le volet financier sera nécessairement présent parce qu'il faut répartir les recettes différemment parfois, et bien sûr couvrir des dépenses nouvelles non budgétées ou non envisagées lors du vote du budget primitif.

Le Maire procède ensuite à l'appel des élus. Après consultation de l'assemblée, Monsieur Robert RENE-CORAIL est désigné secrétaire de séance du Conseil municipal de ce jeudi 08 septembre 2022.

Le Maire fait ensuite lecture de l'ordre du jour.

Durant cette présentation, il fait remarquer le Congrès de l'ACCD'OM et le Congrès des maires se suivent et invite les élus à s'inscrire rapidement. Pour ce qui est du Congrès des maires, priorité sera donnée à ceux qui durant cette mandature n'y ont jamais participé, pour un maximum de 5 élus.

Une délibération intégrant aussi bien l'ACC'DOM que le Congrès des Maires sera prise dans ce sens.

A l'issue de la présentation des points à l'ordre du jour, le Maire entame leur examen.

Ordre du jour :

- 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022**
- 2) CAESM – ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) SOGES**
- 3) XXXEME CONGRES DE L'ACCD'OM EN MARTINIQUE DU 14 AU 18 NOVEMBRE 2022**
- 4) AVIS – NOMINATION DE M. JEAN-RAPHAEL GROS DESORMEAUX AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE (GPMLM)**
- 5) AVENANT N° 2 – FOL (PROROGATION DE LA DUREE DES PRESTATIONS : MOIS DE SEPTEMBRE 2022) – GESTION DE L'ACCUEIL ET DE L'ANIMATION PERISCOLAIRE AU**

TITRE DE 2018 - 2022

6) APPROBATION DU TITULAIRE POUR LA GESTION DE L'ACCUEIL ET DE L'ANIMATION PERISCOLAIRE DANS LES TROIS ECOLES DE LA VILLE AU TITRE DE 2022-2023

7) QUESTIONS DIVERSES

EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

S'adressant aux élus présents aussi bien physiquement qu'en distanciel, le Maire leur rappelle que le PV du Conseil municipal du 11 juillet 2022 leur avait déjà été adressé, et leur demande s'ils ont des objections concernant ce document qui essaie régulièrement de reprendre au plus près les différentes interventions.

En absence de remarque, il met aux voix ce PV qui est voté à l'unanimité des membres présents.

2) CAESM – ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) SOGES

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

En tant que membre à part entière, la ville de Trois-Ilets participe par l'intermédiaire de l'Espace Sud à l'actionnariat de la SOGES (SOciété de Gestion des Equipements du Sud).

Madame ACCUS-ADAINÉ est d'ailleurs membre de son Conseil d'Administration, mais au titre de CAESM.

Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération sollicite l'avis de principe de la ville avant de lui adresser le dossier lui permettant de participer à l'actionnariat de cet établissement, et éventuellement d'être représentée au sein de son Conseil d'administration.

L'intérêt est de conforter cette société qui gère :

- la restauration scolaire qui donne aujourd'hui satisfaction aux parents,
- la piscine du Saint Esprit qui a un coût pour l'Espace Sud et qui, malgré le Centre de Natation de l'Anse Mitan, reçoit aussi les enfants de Trois-Ilets, y compris le Centre de Loisirs Sans Hébergement, ce qui permet aux enfants d'aller aussi bien en piscine qu'à la mer.
- La piste cyclable intercommunale de Ducos pour ceux qui peuvent y aller avec leurs enfants,
- et le centre nautique des Anses d'Arlet.

La SOGES pourrait par la suite gérer d'autres activités. L'Espace Sud envisage par exemple de lui confier la zone de mouillage des Anses d'Arlet, via une Délégation de Service Public, afin de la faire passer du fonctionnariat de l'Espace Sud au secteur privé.

Le Maire rappelle qu'il ne s'agit là que d'un accord de principe et que la ville n'a pas encore intégré l'établissement. Le dossier reviendra en Conseil municipal lorsque les 12 communes se seront prononcées.

Pour l'instant seule la commune du François a fait acte de candidature. Candidature qui est même passée en conseil communautaire. On attend donc la réponse des 10 autres.

Les communes auraient le même nombre d'actions, sauf si certaines souhaitent seulement participer symboliquement au capital de la société.

Le Maire demande ensuite son avis aux membres de l'assemblée.

Monsieur Robert RENE-CORAIL demande quelles autres missions, au niveau de la ville, pourraient être confiées à la SOGES.

Le Maire répond que la question n'a pas encore été étudiée, mais que ce ne sera pas la marina ou la zone de mouillage, puisque la ville ne peut pas transférer ce que l'État lui a transféré. Ce qui est primordial aujourd'hui c'est la restauration scolaire.

Monsieur Willy HABRAN demande si la zone de mouillage organisé de la ville est déjà à l'ordre du jour.

Le Maire répond que le cahier des charges pour l'AMO vient d'être présenté et que la procédure suit son cours.

Il demande ensuite s'il y a d'autres questions, y compris à ceux qui sont en distanciel, et rappelle qu'il s'agit d'un accord de principe sur la participation de la ville de Trois-Îlets à l'actionnariat de la SOGES.

Il met ensuite aux voix le rapport qui est voté à l'unanimité des membres présents.

3) XXXEME CONGRES DE L'ACCD'OM EN MARTINIQUE DU 14 AU 18 NOVEMBRE 2022

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le congrès de l'ACCD'OM se déroulera du 14 au 18 novembre prochain à la Martinique. Cela présente l'avantage de ne pas avoir d'avion à prendre. Les élus intéressés pourront donc s'y rendre en voiture même si le lieu n'est pas encore précisé.

Seuls Madame Nathalia GUILLOIS et Monsieur Albert André PINVILLE sont actuellement inscrits.

Le Maire demande donc aux élus désireux d'y participer de s'inscrire auprès du secrétariat, au plus tard la semaine prochaine.

Il est en effet impossible d'aller au-delà de ce délai, car même si ce congrès se déroulera sur notre île, l'organisation est assurée par l'ACCD'OM.

Une délibération sera donc prise pour permettre aux élus de s'inscrire auprès de l'ACCD'OM.

Par ailleurs, l'Association des Maires a interpellé la ville sur sa participation au Congrès des Maires qui se déroulera la semaine suivante.

Le Maire demande donc aussi aux élus intéressés de se manifester dans la mesure où l'agence de voyage doit arrêter les billets d'avion. Un mail, précisant les dates de ce congrès, leur sera envoyé dans ce sens.

Il précise que le remboursement des frais (hôtel, repas, taxi, train ou métro) est prévu par les textes, factures à l'appui. Il n'y a donc plus d'avance sur voyage.

Le Maire demande s'il y a des questions, rappelle que ces deux événements doivent faire l'objet d'une délibération, et qu'il ne reste plus que la semaine prochaine pour s'y inscrire. Un mail sera envoyé aux élus.

4) AVIS – NOMINATION DE M. JEAN-RAPHAEL GROS DESORMEAUX AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE (GPMLM)

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit pour le Conseil municipal de se prononcer sur la nomination de Monsieur Jean-Raphaël GROS DESORMEAUX au sein du Conseil de surveillance de Grand Port Maritime de la Martinique.

Deux des trois personnalités prévues ont déjà été nommées par le Préfet, à savoir Madame Céline ROSE, Présidente de la confédération des petites et moyennes entreprises, et de Monsieur Emmanuel LISE, président du cluster maritime de Martinique.

S'agissant du troisième, le Préfet propose Monsieur GROS DESORMEAUX.

Le Maire fait lecture du CV de ce dernier, donné en annexe, qui laisse apparaître entre autres qu'il est chercheur au CNRS et toujours professeur à l'Université des Antilles.

C'est la seule personnalité proposée par la Préfecture, et le Maire rappelle que la ville doit se prononcer sinon Monsieur GROS DESORMEAUX sera nommé d'office.

Il vaut mieux donc que le Conseil municipal donne son avis favorable pour ce monsieur au lieu de le voir nommé d'office.

Le Maire demande s'il y a des objections.

Madame GUILLOIS fait savoir à l'assemblée que Monsieur Albert André PINVILLE a émis une réserve sur cette nomination, non sur le fond mais sur la forme, et préfère donc s'abstenir.

Le Maire répond qu'on aurait pu tous s'abstenir, car cela équivaut à se demander si l'on fait ou non la politique de la chaise vide.

Il propose donc le vote à l'unanimité moins une abstention pour la nomination de Monsieur GROS DESORMEAUX, mais en faisant apparaître dans la délibération que seule cette personnalité a été proposée, et que le « Qui ne répond consent » met mal à l'aise le Conseil municipal, même si selon son CV, ce monsieur aurait les compétences requises.

Il demande s'il y a des objections sur cette proposition de délibération.

Monsieur Robert RENE-CORAIL demande si cette procédure de nomination par le Préfet se retrouve dans d'autres domaines. Et après confirmation du Maire, sans vouloir lancer de débat, il demande des précisions sur la forme qui a motivé cette réserve.

Madame GUILLOIS explique que ce qui gêne Monsieur PINVILLE c'est que ce soit le Préfet qui fasse la proposition.

Le Maire répond que le code des transports dans ses articles L.5713-1-1 et R.5713-5 prévoit de recueillir l'avis des collectivités et de leurs groupements sur la liste des personnalités qualifiées qui sont appelées à siéger au sein du conseil de surveillance. Il s'agit donc de personnel qualifié, et cela relève du rôle du Préfet.

Nous sommes dans un pays démocratique doté d'un certain dirigisme, qui ne pourrait avancer sans cela. Si l'appel à candidature avait été lancé à toute la Martinique, soit il y aurait eu zéro candidat, soit il y en aurait eu 300 000.

Madame GUILLOIS POMPIERE demande s'il s'agit d'un avis conforme ou d'un avis consultatif. Et après que le Maire lui ait répondu que l'avis est consultatif, elle conclut que cela prouve bien que les collectivités n'ont pas de pouvoir de décision sur le dossier.

Le Maire souligne qu'il s'agit d'une consultation et que l'on est libre de ne pas être d'accord avec cette nomination. La loi demande de le faire, soit on la respecte, soit on ne la respecte pas.

Madame GUILLOIS POMPIERE, dubitative sur l'utilité de cette consultation, répond que le Préfet a rempli son obligation.

Le Maire précise son obligation de la loi. On ne pourra pas dire que Monsieur GROS DESORMEAUX n'aura pas été légalement installé. Le Préfet a consulté les 34 maires et la CTM. Il a fait son travail.

Demain si vous intervenez au tribunal administratif pour contester cette nomination, il sera démontré qu'à telle date les mairies ont été consultées mais qu'elles n'ont pas répondu.

Madame GUILLOIS précise qu'en tout cas Monsieur PINVILLE a aussi dit qu'il aurait préféré que ce monsieur se présente en vidéo ou en présentiel.

Le Maire comprend tout cela mais ne voit pas la nécessité de faire tant de choses. Soit on fait confiance à ce Martiniquais, soit on met en doute son CV. Il ne voit pas la nécessité de la visio.

Ce qui, selon Madame ROUVEL, l'amènerait à se présenter à tous les conseils municipaux.

Monsieur Robert RENE-CORAIL juge de son côté que Monsieur GROS DESORMEAUX semble avoir le profil.

Le Maire acquiesce et pense que s'il faut attendre toutes sortes de réunions possibles et imaginables, on ne pourra aller nulle part.

Il propose donc à nouveau de faire apparaître dans la délibération qu'il n'y a qu'une candidature proposée et que la forme n'est pas une manière conforme de dire que ne pas répondre équivaut accepter cette nomination.

Il pense que beaucoup de communes risquent de se retrouver dans ce cas, et espère celles-ci organisent un conseil municipal avant la fin du mois de septembre.

Il met ensuite aux voix la nomination de Monsieur GROS DESORMEAUX qui est votée à l'unanimité moins une abstention.

5) AVENANT N° 2 – FOL (PROROGATION DE LA DUREE DES PRESTATIONS : MOIS DE SEPTEMBRE 2022) – GESTION DE L'ACCUEIL ET DE L'ANIMATION PERISCOLAIRE AU TITRE DE 2018 - 2022

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit d'un avenant de prorogation d'un mois du marché passé avec la FOL pour l'animation périscolaire du mois de septembre.

Cet avenant a été accepté par l'association puisque ses agents sont actuellement présents. Le montant prévu, 48 822,20 € H.T., reste celui proposé durant l'année scolaire passée.

Le Maire demande s'il y a des questions puis met aux voix l'avenant n° 2 de la FOL qui est voté à l'unanimité des membres présents.

6) APPROBATION DU TITULAIRE POUR LA GESTION DE L'ACCUEIL ET DE L'ANIMATION PERISCOLAIRE DANS LES TROIS ECOLES DE LA VILLE AU TITRE DE 2022-2023

Le Maire laisse la parole à Madame ACCUS-ADAINNE pour la présentation du rapport.

Il s'agit effectivement de renouveler le marché pour l'accueil des enfants au niveau du périscolaire, le matin, le soir et durant l'interclasse.

Le marché a été lancé et un nouveau prestataire, à savoir l'association Jikaélé Loisirs, s'est dégagée avec une proposition de 1 347 908 € pour une prestation sur quatre ans, soit de 2022 à 2026.

Madame ACCUS-ADAINNE attire l'attention sur le fait que ce montant sur quatre ans est le même que celui de la FOL sur trois ans, ce qui a certainement dû peser dans la décision.

Il s'agit donc ce soir de se prononcer sur le choix du titulaire.

Le Maire explique que le poids du prix dans la décision n'est que de 30% contre 70% pour la valeur technique de l'offre.

L'analyse faite montre que Jikaélé propose le nombre d'agents demandé et qu'un certain nombre de services figurant dans le cahier des charges n'ont pu être satisfait tant par la FOL que par l'autre candidat, Plaisir d'Enfant.

Les propositions de Jikaélé répondaient donc mieux au cahier des charges, sinon le choix se serait à nouveau porté sur la FOL qui n'a malheureusement pas pu en faire autant et avoir la meilleure note.

Les décisions sont en effet prises par le biais d'un système de notation. Dans le cahier des charges et dans le règlement de la consultation figure ce que l'on attend des pétitionnaires qui sont alors notés en fonction de la concordance de leurs offres avec la demande.

Madame ACCUS-ADAINNE porte à la connaissance du Conseil que la FOL, présente dans cette commune depuis un moment, a remporté le marché à Rivière Salée. Jikaélé intervient aussi sur cette commune durant les petites vacances, comme elle le faisait aussi sur les Trois-Îlets.

Le Maire, après avoir informé l'assemblée du choix de Fort de France pour l'association Plaisir d'Enfant, souligne le fait que, si on ajoute Sainte-Luce, seules quatre communes travaillent de cette façon.

Les autres devraient au fur et à mesure entrer dans ce système de garderie parce qu'il faut d'un nombre d'agents avec un nombre d'heures restreint. Il s'agit le plus souvent de personnels de droit privé mais provenant pour beaucoup de contrats aidés. Le turn-over y est énorme, parce que lorsqu'un agent trouve du travail il quitte l'association qui le remplace par un autre contrat aidé.

Revenant sur le choix du candidat, le Maire insiste à nouveau sur la fait que ce n'est pas seulement le prix qui a pesé dans la décision mais surtout la valeur technique des offres.

Le Maire fait ensuite lecture du rapport d'analyse des offres, et rappelle que les dossiers des candidats ne sont acceptés que s'ils sont complets. Les offres sont ensuite analysées sur les plans technique et financier puis classées par rapport à ces critères. Impossible de faire autrement.

De plus, les dossiers sont déposés sur une plate-forme numérique et un chiffrage est réalisé à ce moment. En cas de problème sur un dossier le candidat peut en déposer un autre, tant que la date limite de dépôt des offres n'est pas arrivée. Il ne sera alors pas tenu compte du premier dossier et seul le second sera ouvert.

C'est la raison pour laquelle il n'y a plus aujourd'hui de séance d'ouverture des plis. Cette tâche est désormais à la charge de l'agent, qui analyse ensuite les plis et établit un rapport qui devient le rapport du président de la Commission d'Appel d'Offres, rapport qui sera soumis à la Commission.

Cette commission a donc voté le rapport qui est soumis au Conseil municipal qui doit lui-même l'approuver ou le désapprouver maintenant.

Le Maire demande s'il y a des questions aux élus tant en présentiel qu'en distanciel, puis met aux voix la proposition de la Commission d'Appel d'Offres qui est approuvée à l'unanimité des membres.

7) QUESTIONS DIVERSES

7-1) BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE

Le Maire invite Madame ACCUS-ADAINÉ à faire un bilan de la rentrée scolaire, sujet d'actualité de la période.

Celle-ci s'est globalement bien passée, en tout cas sur la forme.

Sur le fond, il faut quand même relever la perte d'une classe à l'Ecole Ilet Thébloux qui en compte désormais 10 et 217 élèves répartis sur une section de tout-petits, deux sections de petits, une section de petits-moyens, deux sections de moyens, une section de moyens-grands et trois sections de grands.

L'Ecole Ilet Sixtain compte 268 élèves répartis sur quatre classes de CP, quatre classes de CE1 et quatre classes de CE2. L'établissement est stable pour le moment même si les prévisions laissent entrevoir une fermeture de classe l'année prochaine.

L'Ecole Ilet Charles compte quant à elle 150 élèves sur trois CM1 et quatre CM2, avec en moyenne vingt-et-un élèves par classe en CM1 et vingt-deux en CM2.

Compte tenu de la bascule des CE2 l'année prochaine, on peut envisager l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Ilet Charles.

Ce qui permet de penser qu'en termes d'effectifs, la ville de Trois-Ilets résiste encore par rapport aux autres communes qui sont en perte franche.

Pour ce qui est des travaux, ils ont été globalement tous réalisés, en tout cas ceux qui ont été demandés par les directeurs.

Les travaux les plus importants concernaient la toiture du bâtiment à deux niveaux de l'Ecole Ilet Thébloux, qui lors des événements pluvieux connaissait des infiltrations d'eau qui ont détérioré une partie du matériel.

A noter également, l'arrivée de Madame Isabelle BERMONT, la nouvelle directrice de l'Ecole Ilet Thébloux, qui exerçait auparavant à Desmarinières dans la commune de Rivière Salée. Elle est née à la Martinique, elle y a toujours vécu et est mariée à un martiniquais.

Le Maire revient sur la diminution des effectifs à l'école maternelle où on est actuellement à 10 classes contre 13 par le passé. Cela va se répercuter d'année en année sur les écoles aux Trois-Ilets, que ce soit le primaire ou le collège. Et au fil des années, les lycées seront à leur tour touchés.

7-2) ETAT DE LA RUE DES BOUGAINVILLIERS

Monsieur Willy HABRAN, qui écoute assez souvent les radios le matin, a entendu un coup de gueule concernant l'état de la rue des Bougainvilliers qui comporte un nombre assez important de trous. Il ne sait pas si le sujet a déjà été abordé et a donc jugé opportun de le signaler.

Le Maire confirme en avoir été informé. Il y avait effectivement un trou à l'entrée du parking dit de l'hôtel Bambou qui a été assez rapidement réparé. Mais en réalité il n'y a pas d'autres trous. Il s'agit en fait du mauvais état de l'asphalte résultant de ses nombreuses réparations. On retrouve un peu le même problème à la rue Chacha. Les gens auraient préféré rouler sur un bitume bien reconstitué comme c'est le cas sur la portion située entre le casino et l'hôtel Carayou.

L'étude des EAT (équipements d'aménagement touristique) est en cours et va se poursuivre entre le petit giratoire et le casino. A l'époque, cette voie n'avait pas intégré cette étude, dans la mesure où elle risquait d'être rapidement abimée, parce que la SIMAR avait démolí son immeuble et devait en reconstruire un autre. Et c'est pareil avec la construction de l'hôtel.

On est en train de réparer cela.

Mais d'un autre côté, cela permet à ceux qui préservent leurs véhicules de diminuer sur leur vitesse, ce qui n'est malheureusement pas le cas des propriétaires de SUV en général.

Mais cela veut dire qu'une fois que cette route sera réparée, la mise en place de ralentisseurs s'imposera. La dégradation des bornes anti stationnement entre le casino et Budget, en raison des pertes de contrôle dues à l'excès de vitesse, en est la parfaite illustration.

Un autre problème se pose aussi. Le Maire a entendu une dame se plaindre de l'état de l'ensemble des routes de la Martinique. Et celle-ci a cité une portion de route située après l'ex maternité de Redoute qu'elle a jugé dangereuse en raison d'un enfoncement de la voie, qui en réalité a été provoqué par le passage d'un camion hors gabarit.

Cette portion de route a été réparée la veille de ce conseil, non en raison du coup de gueule, mais parce que cette route supporte près de 100 000 véhicules/jour et que la CTM veille constamment à ce genre de choses.

C'est d'ailleurs le Maire qui signe les bons visant à remettre en état rapidement la voirie.

7-3) PROBLEME LIE AU PASSAGE DE TRACTEURS AU QUARTIER LA POINTE

Monsieur Willy HABRAN souhaite porter une information concernant la construction des immeubles en cours au quartier La Pointe. D'immenses tracteurs partent en effet du carrefour et remontent vers le château d'eau ou descendent vers le Club Nautique. Et en raison de leur poids ils défoncent la route.

Il aimerait donc savoir ce qu'il est possible de faire au niveau de la municipalité pour remédier à la situation.

Le Maire répond qu'il faut demander à l'entreprise de refaire la route. C'est comme pour les jets de béton. Quand on arrive à savoir quel camion-toupie a fait tomber du béton, la police interpelle et demande de réparer. Dans le cas présent, quand on peut identifier l'entreprise qui a utilisé et abimé la voirie municipale, on demande réparation.

Madame GUILLOIS informe avoir eu l'occasion de signaler un camion-toupie qui avait renversé du béton sur la route au quartier La Pointe. Avec deux autres riverains, elle s'était alors retrouvée à le ramasser à la pelle avant qu'il ne sèche. Ils avaient cependant relevé la plaque du

camion, identifié l'entreprise et transmis l'ensemble des informations à la police municipale. Malheureusement, ils n'ont pas eu de retour à ce jour.

Le Maire explique que ce problème est récurrent avec ces entreprises de béton, ainsi que les transporteurs d'engins. Si le camion qui transporte l'engin ne peut pas passer celui-ci est descendu du chariot et roule sur la voirie.

A ce moment-là, la police doit aller vérifier, contrôler et relever. Il y a donc toute une procédure à mettre en œuvre pour pouvoir faire obtempérer les entreprises. Mais ce n'est pas évident et c'est un gros problème.

Dernièrement, une entreprise, identifiée par les commerçants qui avaient relevé sa plaque d'immatriculation, a cassé un panneau à la Pointe du Bout et s'est dite prête à payer son remplacement.

C'est rare que les entrepreneurs acceptent de dédommager la ville. Sans quoi il faut aller dans des procédures coûteuses, car il faut prendre un avocat qui coûte déjà 3 500 €.

C'est comme pour les créances irrécouvrables. Pour récupérer 200 € auprès d'un administré, l'avocat va demander plus cher que le montant de la créance. Donc il vaut mieux faire passer cela en créances irrécouvrables. Et cela les gens le savent parce que cela passe en Conseil municipal.

Cette année, on commencera à proposer à la CTM ce genre d'annulation de créances. Avec 174 millions-là de créances irrécouvrables, il faut un beau jour commencer à provisionner ces titres de recettes pour les annuler l'année suivante.

Cette technique comptable n'a pas été employée par le Conseil Général et le Conseil Régional depuis des années. Fort heureusement la commune a de son côté, avec Madame OURMIAH, toujours provisionné et annulé. Le plus souvent, il s'agissait d'annulation de loyers.

7-4) DANGEROSITE DE L'ACCES AU QUARTIER LA POINTE

Monsieur Willy HABRAN relate avoir été dernièrement vigoureusement interpellé par un résident du quartier La Pointe qui se plaignait de l'impossibilité d'y accéder, se demandant ce que faisaient les élus parce qu'antérieurement il y avait une entrée au niveau du golf.

Il tenait donc à en faire part au Conseil qui recevra très rapidement le compte rendu de la réunion des élus du quartier, suite à cette interpellation.

Le Maire reconnaît la dangerosité de l'intersection du quartier, en raison de la vive allure à laquelle arrivent les voitures. Si bien qu'à l'intersection, il n'est pas évident de prendre la direction du bourg mais beaucoup plus facile d'aller vers l'Anse Mitan. Même problème dans l'autre sens. En revenant de l'Anse Mitan, il est difficile d'accéder au quartier.

Une étude sera lancée pour voir comment remettre en place le chemin rural, en accord avec la CTM et les administrés, puisque certains riverains ont gagné du terrain sur la zone située entre le mur et leurs maisons.

Monsieur HABRAN, suite à un repérage sur le site, confirme que le tracé existe vraiment et que le mur a effectivement été érigé de manière pas très légale. Ce ne sera pas facile, mais il faudra y aller parce que le quartier grandit à vitesse exponentielle et que c'est un vrai problème. Le samedi et le dimanche, quand les gens reviennent de la plage, si l'un d'eux ne vous cède pas le

passage, vous risquez de rester bloqué à l'intersection durant un bon quart d'heure.

Le Maire le confirme et conclut qu'il vaut mieux parfois aller tourner près de l'école pour repartir vers le bourg en raison de la vitesse des véhicules. Et il n'est pas évident ici de mettre des ralentisseurs dans la descente en raison de la trop forte pente.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions et indique qu'il sera absent pour l'Espace Sud du 26 septembre au 1er octobre, et pour l'Etablissement Public Foncier Local du 9 au 16 octobre.

Madame GUILLOIS dit avoir oublié de préciser que Monsieur PINVILLE voulait participer au congrès de l'ACCD'OM, et le Maire lui confirme que celui-ci ainsi qu'elle-même y étaient déjà inscrits.

Suite à une intervention hors micro, le Maire rappelle que les élus doivent s'inscrire dans le courant de la semaine prochaine pour participer tant au congrès des maires pour lequel il faut acheter les billets d'avions, qu'au congrès de l'ACCD'OM qu'il faut organiser sur place.

Il espère en passant que des résolutions seront prises par l'ACCD'OM et transmises au congrès des maires.

Il y a aussi la question des habilitations. Il y aura en effet une habilitation pour une autorité unique de l'eau en Martinique comme c'est déjà le cas en Guadeloupe. Bien que les réunions aient déjà commencé, cela devrait prendre trois ans pour l'avoir, dans la mesure où cela se passe au niveau de l'Assemblée Nationale. Le cas de Martinique transports a bien pris une mandature de député à Monsieur LETCHIMY.

Le problème c'est qu'il faut passer par les fourches caudines de l'Etat. Un agent de l'Etat peut vous amener à recommencer toute une procédure. Pour le PLU par exemple, on va essayer de passer à l'enquête publique à la fin de l'année. Après, il y a ce que l'on appelle le CDPENAF, à l'issue duquel ils peuvent rejeter le dossier et vous obliger ainsi à tout recommencer, bien que vous ayez travaillé avec eux.

Ou bien ils laissent passer le dossier comme à Ducas, et ensuite ils vont au tribunal administratif où celui-ci est annulé.

C'est ce genre de comportement qu'il faut combattre et la population ne s'en rend pas compte.

Ce n'est pas que vous mettez les services de l'État de côté, puisque c'est prévu par les textes. Mais il faut jouer franc jeu, et ne pas attendre ces moment-là pour faire remarquer que vous êtes le décideur de la Martinique.

Le Maire remercie ensuite les élus et leur donne rendez-vous au prochain Conseil municipal qui devrait se tenir fin octobre ou début novembre.

Fin de séance : 19h 55min

Le secrétaire de séance,



Robert RENE-CORAIL

Le Maire,



Arnaud RENE-CORAIL

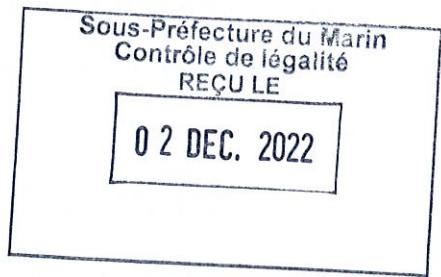




ARRIVÉE LE
02 DEC. 2022
SOUS-PRÉFECTURE MARIN

République Française
Collectivité Territoriale de Martinique

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux et le lundi quatorze novembre à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Nadia ACCUS-ADAIN, Marthe ROUVEL, Carole BOULET, Stévine CELESTIN (en distanciel), Hortanse GARLIN HAUSTANT, Marielle BOCALY (en distanciel), Nathalie HABRAN, Esther DOMERGE MAIKOOUVA,

MM. : Willy HABRAN, Serge PAIN, Antonio JAÏR, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, David JEAN-BAPTISTE EDOUARD (en distanciel), Lionel SAINT-PRIX, Serge SAINTE-ROSE, Giovanni JUBENOT

Membres absents ayant donné procuration :

M. Albert-André PINVILLE (participant à l'ACCD'OM) à M. Serge PAIN,
M. Clément JEAN-ALPHONSE à M. Arnaud RENE-CORAIL,
Mme Nathalia GUILLOIS (participant à l'ACCD'OM) à Monsieur Willy HABRAN,
M. Cédric LASSEGUES à Mme Nadia ACCUS-ADAIN,
M. Yves RACINE (participant à l'ACCD'OM) à M. Willy HABRAN,
Mme Marlène MAIKOOUVA à M. Serge SAINTE-ROSE,

Absente excusée : Mme Bénédicte BARDOUX (hors du département),

Absents :

Mmes Myriam PINVILLE, Laurence LOPEZE,
M. Robert RENE-CORAIL.

L'assemblée compte 16 élus en présentiel, 3 élus en distanciel, 5 procurations, 1 absente excusée et 5 absents. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Mme Carole BOULET est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire salue l'assemblée et annonce que ce conseil municipal sera en principe l'avant-dernier de cette année 2022. Le dernier se tiendra donc au mois de décembre au cours duquel sera traité notamment le marché pour la garderie.

Il signale l'absence de Mme Nathalia GUILLOIS et de MM. Albert André PINVILLE, Yves RACINE et Giovanni JUBENOT qui participent au congrès de l'ACC'DOM qui se déroule jusqu'à 19h.

Il procède ensuite à l'appel des élus, puis à la lecture de l'ordre du jour à l'issue de laquelle il demande de rajouter un point sur la demande de renouvellement des jeux du casino, qui arrivée tardivement, n'a pu en y être inscrite.

Il précise qu'il ne s'agit pas du contrat du casino qui sera traité en 2024, où la ville devra prendre une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans ce cadre, mais bien du renouvellement de l'autorisation des jeux (machines à sous, Black Jack, Roulette Anglaise, Roulette Electronique). C'est l'Etat qui accorde de toutes les façons, mais c'est la ville qui demande car c'est une Délégation de Service Public.

En absence d'objection et de refus, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Madame Carole BOULET est nommée secrétaire de séance, puis le Maire entame l'examen des points à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2022**
- 2) ETUDES AVANT-PROJET – ESPACES D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE**
- 3) GESTION DE L'ACCUEIL ET DE L'ANIMATION PERISCOLAIRE**
- 4) DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ASSOCIATION DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE AERIENNE DU 16 AOUT 2005**
- 5) OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPOT DE FONDS AU TRESOR (DFT)**
- 6) SMEM – PROCEDURE DE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2022**
- 7) REMBOURSEMENT DES PNEUS DE MONSIEUR LUCAS LIBANUS**
- 8) REGLEMENT DE LA FACTURE DE LA SOCIETE SASU PROXI'SERVICES POUR DES TRAVAUX EFFECTUES DANS LE CIMETIERE**
- 9) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE LOISIRS AU QUARTIER LA FERME »**
- 10) RESILIATION DE LA CONVENTION PORTANT SUR LE REGLEMENT DES DEPENSES RELATIVES A LA FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES DIFFERENTS SITES COMMUNAUX**
- 11) REVISION DE LA TARIFICATION DES AOT ET DES LOCAUX COMMUNAUX A USAGE COMMERCIAL**
- 12) REMISE DU LOCAL COMMERCIAL SUR LE FRONT DE MER OCCUPE PAR MADAME OULMA MARLENE**
- 13) REMERCIEMENT DU DELEGATAIRE DE LA GESTION DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA ENFANCE**

14) DECISION MODIFICATIVE N° 2/2022

15) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION BDP / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

16) SERVICE MUNICIPAL DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS : DEMANDES DE SUBVENTIONS - APPROBATION DEPENSES « FETE ANSE MITAN » ET « TROIS-ILETS AMBIANCE FRIDAY NIGHT »

17) CREATION D'UNE NOUVELLE COMMISSION ET D'UN POSTE SUPPLEMENTAIRE DE CONSEILLERE DELEGUEE / MODIFICATION DE L'ENVELOPPE DES INDEMNITES DE FONCTION

18) QUESTIONS DIVERSES

EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2022

Le Maire rappelle que comme d'habitude le PV a été adressé à l'ensemble des élus, et signale une modification à porter à la page 5 où il est indiqué que Madame Nathalia GUILLOIS s'était exprimée alors qu'il s'agissait en fait de Madame Carole BOULET.

Il met ensuite aux voix le PV du Conseil municipal du 08 septembre 2022 qui est voté à la majorité moins 2 abstentions (absents de ce conseil).

2) ETUDES AVANT-PROJET – ESPACES D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE

Genèse du projet

Les EAT datent de très longtemps. C'est une décision Conseil Général / Conseil Régional de 2004, que la ville met en œuvre maintenant du fait des péripéties que l'on connaît à la Martinique, notamment le changement de majorité du Conseil Régional.

Ce programme d'aménagement touristique s'est arrêté et a été repris à plusieurs reprises. Le maire exprime donc l'espoir que cette fois soit la bonne pour l'ensemble des communes concernées, à savoir les Trois-Ilets, le Diamant, Sainte-Anne, les Anses d'Arlet et la Trinité.

Monsieur SAINTE-ROSE, après que le Maire ait évoqué les faux départs du programme, aimeraient connaître les raisons de ces blocages et savoir à quel point on en est aujourd'hui. Il souhaite savoir, sans faire de politique politique, s'il s'agissait simplement d'une question de majorité qui ne voulait pas poursuivre, ou s'il y avait d'autres problématiques.

Le maire explique qu'en 2004, le Conseil Général et le Conseil Régional, avaient décidé d'inclure la ville de Trois-Ilets dans ce programme, et de déterminer avec elle les lieux concernés, à savoir la Pointe du Bout, l'Anse Mitan et Anse à l'Ane. Et à ce moment, la ville a fixé ses priorités qui sont toujours les mêmes à savoir Trou Étienne, la plage de l'Anse Mitan, la Pointe du Bout et en dernier lieu l'Anse à l'Ane.

Ce programme, porté par le Conseil Régional, a commencé en 2004 avec Monsieur MARIE-JEANNE. Il s'est arrêté entre-temps à cause de cette affaire de communes qui n'avaient pas transmis leurs dossiers, priorités etc., puisque les EAT ne concernaient pas uniquement les Trois-Ilets.

En 2010, avec Monsieur LETCHIMY et la nouvelle majorité, il a été décidé de faire avec les communes qui n'avaient pas les moyens de lancer des études, et une convention a été passée

entre celles-ci et la Région.

Ainsi, à l'inverse de communes telles que les Anses d'Arlet, le Diamant, pour lesquelles les études ont été menées à 100 % par la Région, la ville de Trois-Ilets a supporté 10% de ses frais.

L'arrivée de la CTM n'a pas changé la donne. La part communale est restée la même, alors que les marchés sont passés à 100% par la Collectivité Territoriale pour les autres communes. Trois-Ilets n'a donc pas fait partie des communes ayant bénéficié du lancement des études hydrauliques, études de courantologie etc. qui ont été lancées dans les communes.

Seule la commune de Sainte-Anne, avec Monsieur MALSA, est un peu plus avancée. A l'époque, la priorité avait été mise sur Sainte-Anne à cause du problème de la Pointe Marin et du camping derrière le stade.

La ville a toujours travaillé avec la CTM. L'agent en charge de cette affaire a toujours été le même, Monsieur GLONDU, et ce, quelle que soit la majorité.

Maintenant, ce n'est pas de son fait si les choses n'avancent pas. C'est qu'il y a un côté politique des choses. Le programme avait été relancé à la fin de la mandature précédente mais, alors que les marchés ont été attribués très tôt, les études n'ont recommencé qu'à la fin 2020.

Donc rien n'a été fait pendant toute la mandature de Monsieur MARIE-JEANNE, entre 2016 et 2020.

Fin 2020, début 2021, tout été relancé et le marché a été à l'époque donné à la SEMAF, avec Monsieur LETCHIMY.

C'est un peu la genèse de cette affaire qui a été retardée par les changements politiques.

Le Maire cède ensuite la parole à Madame RICHER pour l'introduction du dossier.

Introduction du dossier

Madame RICHER salue l'assemblée et commence sa présentation.

Ces études d'Espace d'Aménagement Touristique sont un projet porté par la CTM et la ville de Trois-Ilets.

C'est une co maîtrise d'ouvrage avec sur cette opération un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage composé de la SOAME, en groupement avec H3C Caraïbes pour l'aspect environnemental.

Et le groupement de Maîtrise d'Œuvre sélectionné est composé du cabinet DABILLY Architecte, de GUEZ Caraïbes représenté ce soir par Madame Sophia LETRAIT et Monsieur Jean-Philippe GEORGES, de Biotope et de Canopée.

C'est une mission complète qui va de l'avant-projet à la réception des travaux qui devraient durer 6 ans, études non comprises, et les premiers coups de pioche devraient normalement avoir lieu en 2023.

La phase actuelle est celle de l'avant-projet qui est la première de l'étude complète et qui est soumis ce soir à l'approbation du Conseil municipal pour pouvoir continuer de façon réglementaire l'opération, bien que le groupement n'ait pas arrêté bien entendu les études.

L'objectif de ce projet d'Espaces d'Aménagement Touristique est de rendre attractifs huit secteurs sur l'Anse Mitan et un à l'Anse à l'Ane, par des aménagements de haute qualité environnementale : bonne intégration, matériaux propres, prise en compte des aspects environnementaux réglementaires, gestion de l'eau etc.

Cela reflète une démarche et une volonté de la ville de s'inscrire dans quelque chose de haute qualité environnementale doublée une portée touristique, pour ces secteurs en tout cas.

Monsieur Serge PAIN porte l'attention sur la présence de Madame Chantala REMY.

Madame RICHER s'excuse de cet oubli auprès de Madame REMY en remerciant Monsieur PAIN. Madame REMY suit en effet l'opération avec elle, vient en renfort et assure le suivi des opérations notamment lorsqu'elle est absente.

Elle laisse ensuite la parole à Monsieur GEORGES pour la présentation du dossier.

Présentation du dossier

Monsieur GEORGES salue l'assemblée et rappelle que Madame RICHER a déjà présenté le groupement de Maîtrise d'Œuvre et l'état d'avancement des études menées.

Dans son exposé, il présentera à l'assemblée le projet dans sa globalité et dans les grandes lignes sur les différents secteurs concernés par ces espaces d'aménagement touristiques à savoir :

Sur l'Anse Mitan et la Pointe du Bout :

- la rue Chacha,
- le parking Trou Étienne,
- la rue des Amandiers avec la petite chapelle, rue sans issue à désenclaver,
- la Place des Cocotiers au centre de la plage,
- le parking Bambou entre les deux parties de l'hôtel,
- le rond-point de l'entrée de l'Anse Mitan,
- la partie de la rue des Bougainvilliers qui relie ce rond-point et le casino,
- la rue des Anthuriums au niveau de la plage où il y a le ponton des navettes.

Et sur l'Anse à l'Ane, il s'agira à la fois du parking et de la plage.

Il propose donc de faire une présentation secteur par secteur, en précisant qu'à chaque fois sur chaque slide on retrouvera des vues de l'avant-projet ainsi que les grands principes d'aménagement définis dans leurs études conjointement avec la direction technique de la ville.

Madame RICHER ajoute que chaque diapo aura le même format de présentation des principes d'aménagement, à savoir une espèce de photo du projet sur laquelle figure un trait rouge, qui correspond à une coupe que l'on retrouve représentée sur cette même photo.

Monsieur GEORGES complète l'explication en précisant qu'il y a deux slides par secteur. Une première avec une vue en plan général et une coupe, et sur la seconde, quelques données chiffrées importantes pour le projet. Il s'agit notamment du stationnement actuel et de celui qui est projeté, et du montant estimatif des travaux au stade de l'AVP pour chaque secteur.

Chaque secteur sera donc présenté de la même façon.

Rond-point de l'entrée de l'Anse Mitan

Pour ce secteur le principe général était de s'adapter à la géométrie circulaire du site, et pour l'ensemble des secteurs il s'agissait de maîtriser le stationnement, la circulation des véhicules et surtout celle des piétons et des vélos.

Dans le projet, sur le secteur, le loueur de vélos est transféré sur le site de Trou Étienne. Le bureau de vote ne bouge pas et reste tel quel, sauf qu'il est embelli sur son habillage de

façade. Le restaurateur est déplacé de l'autre côté du canal en lui créant une petite terrasse.

Il sera tiré profit de l'état de friche actuel de la berge du canal pour l'aménager avec de la végétalisation et pour l'utiliser avec de la voie piétonne en créant une petite passerelle en bois visible sur le plan.

Pour ce qui est du parking, un stationnement circulaire maîtrisé sera créé avec des places réglementaires, notamment pour les PMR.

Sur cette question du stationnement, et ça c'est valable pour l'ensemble des secteurs, le choix a été porté des dalles engazonnées de type Égraveline.

Dans la zone actuellement de « parking sauvage », de la même manière les places seront maîtrisées, des places PMR ajoutées et en face de la boulangerie qui fait l'angle de la rue, une zone de stationnement réglementé sera aménagée.

Etant à l'entrée de l'Anse Mitan, le principe était aussi de marquer cette entrée avec un aménagement paysager circulaire lui aussi.

Un muret d'environ 1 m à 1,20 m suivra la courbe du giratoire. Le but n'est pas de masquer la vue mais de créer une marque. Et ce mur pourra éventuellement servir pour des supports d'expositions artistiques.

Un habillage en pierre est proposé pour ce muret, mais cela peut-être autre chose à définir avec la maîtrise d'ouvrage durant les études de pro.

Sur ce secteur, le stationnement actuel, pas réellement défini, est estimé à 67 places et dans le projet il sera ramené à 60, dont 3 places PMR, une place de livraison pour le restaurant et un petit parc de stationnement pour vélos.

Pour répondre à une intervention hors micro inaudible, les motos n'ont pas été prises en compte dans ce secteur.

Madame LETRAIT précise toutefois que des places motos sont prévues du côté de la rue Chacha.

Madame RICHER ajoute que les aménagements sont aussi l'occasion de changer peut-être et d'influencer sur d'autres types de déplacement, plus doux, plus respectueux de la planète.

A une autre intervention hors micro, Monsieur GEORGES répond qu'une piste cyclable est prévue au niveau du secteur Trou Étienne.

Le parking de l'hôtel Bambou

Là encore, le principe est de maîtriser le stationnement. Des places réglementées en Evergreen seront créées avec une circulation de véhicules qui ne sera pas bétonnée ni en enrobé, mais en stabilisé pour limiter l'imperméabilisation du sol.

Actuellement le parking ne dispose que d'une seule entrée/sortie. Le projet prévoit une entrée et une sortie avec une circulation à sens unique, qui constitue le premier aspect pour la maîtrise du stationnement.

Le deuxième aspect recherché, est d'embellir la marche qui va jusqu'à la plage. Tout le cheminement est à la fois marqué par la végétalisation et rythmé par des implantations de pergolas végétalisées pour créer un peu d'ombre ainsi que le principe d'allée pour guider le piéton vers la plage.

La passerelle en bois actuelle sera complètement remplacée.

A une intervention hors micro, Monsieur GEORGES répond que le nombre de places actuel est estimé à 108 et que sur le projet on passe à 87, dont 3 PMR, une place de livraison pour les besoins de l'hôtel et un parc de stationnement vélos à l'entrée du parking.

Le Maire souligne que le parking Bambou n'est pas végétalisé aujourd'hui, qu'il n'y a pas d'arbres et que tout est au soleil. Mais il y a maintenant une obligation de végétaliser et il n'est pas possible de construire aujourd'hui sans le faire.

Madame RICHER, pour répondre à Madame ADAINE, explique que lorsqu'on passe d'un « stationnement sauvage » où les places ne sont pas réglementées, à un stationnement réglementaire avec un aspect esthétique et de confort, on perd forcément des places parce que on doit respecter les distances, les largeurs, les espaces, le nombre d'arbres etc. Et ce sera le cas sur tous les secteurs quasiment.

Monsieur MENIL demande, pour ce qui est de la circulation menant à la mer, si la maîtrise d'œuvre est en relation avec l'hôtelier qui fait déjà des aménagements, ou est-ce cette circulation sera juste parallèle à l'existant ?

Monsieur GEORGES répond que l'on est sur le domaine de la ville, sur l'existant que l'on essaie d'améliorer.

Le maire ajoute que cette bande piétonne existe déjà et elle n'est pas modifiée.

Monsieur MENIL demande ensuite s'il est prévu des bornes de recharge électrique de manière générale et des motos sur ce site.

Monsieur GEORGES répond que cela n'est pas prévu sur ce site mais sur celui de Trou Étienne.

Suite à plusieurs interventions hors micro sur les pertes de places de stationnement, le Maire répond que les parkings existants seront maintenus, mais que des places seront nécessairement perdues quand l'immeuble de la SIMAR sera reconstruit. Mais il ne sera jamais possible de répondre à certains moments à la demande de places à l'Anse Mitan. Lors d'une manifestation récente les voitures stationnaient quasiment à la crèche. On ne pourra pas y répondre et il n'est pas envisagé de construire des parkings silo.

Madame RICHER ajoute que la difficulté est qu'il faut faire avec de l'existant. Les espaces actuelles, qui sont d'emprise foncière publique, ne sont pas extensibles. Il se trouve qu'il y a une réglementation (des longueurs de 2,5 m à respecter, un arbre pour quatre places de stationnement etc.) qui fait que des places seront nécessairement perdues. Et choisir de ne pas gérer le stationnement et donc de rester à un stationnement sauvage, ne correspond pas à l'image que la ville souhaite donner de la zone, notamment avec les projets d'hôtel cinq étoiles.

Par ailleurs, entrer dans une dynamique haute qualité environnementale c'est accepter d'emblée de changer les rapports quant aux déplacements, et de favoriser, comme le veut la loi, les déplacements doux. La voiture n'est plus prioritaire, et ce qui le devient ce sont les cheminements piétons, les pistes cyclables, les véhicules électriques etc. Et c'est sûr qu'il y a une période de transition qui n'est pas forcément facile.

Monsieur SAINTE-ROSE pense que la municipalité réfléchit à un aménagement conséquent pour ce secteur, qui va prendre de plus en plus de place et qui va nécessiter également des aménagements pour les véhicules qui ne manqueront pas de fréquenter la zone, sauf à développer vraiment la partie maritime qui l'est déjà. Il demande donc s'il est prévu de développer le parking, même payant, sur certains secteurs, parce que l'Anse Mitan est dans une phase d'urbanisation forte. Cela induira de plus en plus d'habitants et de visiteurs, et si le

problème de stationnement n'est pas anticipé, une grosse problématique est à craindre que l'on fasse ou pas un choix de circulation douce.

Madame RICHER explique qu'à l'échelle de ce projet le périmètre d'étude était clairement défini géographiquement et en termes de prestation. Mais la ville mène des réflexions qui ne peuvent toutes être menées en même temps. La ville réfléchit à un plan local de déplacement avec un foncier qui est fini. C'est le cas sur les neuf secteurs. Et dans toutes les zones où il y avait du stationnement, il n'y a pas de suppression mais juste le respect de règlementation. Il y a des habitations, des commerces, etc. Et il va falloir à certains moments entrer en négociation avec des propriétaires privés.

Pour le secteur de l'Anse à l'Ane par exemple, la ville a même entamé une discussion avec la CTM pour ce qui touche à la RD7, de façon à ce qu'ils puissent essayer de tenir compte de cette problématique de stationnement et d'en créer là c'est possible. Le projet EAT ne peut pas tout porter.

Le Maire explique ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il a compris que l'Anse Mitan allait se développer et qu'il y aura un besoin de places de parking. Il a failli être poursuivi par une association de personnes politiquement opposés à lui aux Trois-Îlets lorsqu'il a permis de remblayer Trou Étienne qui ne se résumait alors qu'à sa partie bétonnée. Le reste est un agrandissement.

Aujourd'hui les places supplémentaires de Trou Étienne, autre que la partie bétonnée, y compris la zone du casino, c'est la volonté d'Arnaud. Il a aussi limité l'intervention de l'hôtel Bambou, sans quoi aujourd'hui il n'y aurait pas eu une place de parking, ce serait que du « Bambou ».

Et à chaque fois qu'il est possible pour la commune d'acheter, il fait jouer le droit de préemption, sachant pertinemment qu'il y a un manque et qu'il va manquer des places de parking.

À l'Anse Mitan il y a plus de places de parking que dans n'importe quelle commune du nord de la Martinique, que ce soit Sainte-Marie, Saint-Pierre ou le Carbet si l'on ne tient pas compte de sa plage.

A l'Anse à l'Ane par contre, il y a un manque de places. Il en existe dans les résidences, mais les gens ne veulent pas marcher pour aller prendre le bateau. Ils préfèrent à ce moment-là continuer avec la voiture.

Les places diminuent donc du fait de la règlementation. Pour des raisons environnementales il y a obligation, à l'Anse à l'Ane, d'ajouter des arbres là où il y en a déjà, alors que c'est l'un des rares parkings ombragés de ce pays.

Monsieur Serge PAIN pense qu'il faudrait demander à la CTM de classer les parkings du bourg et de l'Anse Mitan « Port de la collectivité », puisque c'est toute la Martinique qui vient se garer du matin au soir pour utiliser la navette. Que ce soit donc placé en port de la collectivité, et peut-être même envisager un parking payant.

Le Maire rappelle qu'il y avait le parking payant du Bakoua, et que lorsqu'il ne restait plus de place à Trou Etienne, il a vu les gens partir parce qu'ils ne voulaient pas payer. Ils refusaient d'aller au restaurant en payant le parking.

La ville a déjà été sollicitée à maintes reprises pour que le parking de trou Étienne soit payant. S'il devait le devenir, il n'y aurait plus aucun Martiniquais dans les restaurants de la Pointe du Bout.

Il ne sait pas si cela va changer mais la réalité elle est là.

La Place des Cocotiers

Sur le tronçon la rue des Bougainvilliers, entre l'entrée de l'Anse Mitan et la place des Cocotiers, le projet se « contente » de réduire la chaussée actuelle pour élargir les trottoirs, afin d'avoir deux ou trois mètres sur la partie à gauche en allant vers la Pointe du Bout et 1,4m à droite ce qui est le minimum par rapport aux règles d'accessibilité.

En face du site de la SIMAR, donc sur la Place des Cocotiers, pour marquer cet effet de place, la chaussée de la rue des Bougainvilliers est rehaussée et traitée dans le même revêtement que la place en elle-même.

Il y est ensuite intégré un terrain de Beach-volley ou d'un autre sport de plage dont les dimensions sont prévues pour favoriser les aménagements lors de la fête du quartier.

Quatre locaux destinés aux activités commerciales sont créés ainsi qu'une vraie vigie munie d'un abri rehaussé pour les sauveteurs.

Le loueur de jets-ski et de Kayaks sera déplacé. Il en sera de même pour le restaurant Le Barracuda afin de créer une terrasse commune avec le restaurant le Soleil couchant et libérer un peu la vue sur la plage au niveau du terrain de sport.

Pour ce qui est de la végétalisation, on crée des alcôves menant à la plage dans le but d'inciter les gens à y aller et aussi de protéger en partie la chaussée en cas de houle cyclonique notamment.

Monsieur SAINT-ROSE demande si la ville dispose de la maîtrise foncière de ces parcelles qui sont privées.

Le Maire répond par la négative, mais annonce que la famille CASCA a mis en vente ses 1 000 m².

Monsieur SAINTE-ROSE demande ensuite si la collectivité va préempter.

Le Maire répond que la ville est obligée d'acheter si elle veut aménager. Et si la famille CASCA vend son terrain, la ville payera le prix qu'il faudra.

A la remarque de Monsieur SAINTE-ROSE qui dit que l'Anse Mitan c'est cher et la Pointe du Bout très très chère, le Maire répond qu'on ne fait d'omelette sans casser les œufs.

Le problème est que le terrain, au niveau du PLU, n'est pas constructible, sauf pour faire une petite baraque de restaurant. Il faut savoir qu'aujourd'hui avec l'érosion, sur la plage de l'Anse Mitan ce qui existe, existe, et ce qui n'existe pas ne le pourra plus. Le martiniquais doit intégrer que ce qu'il a eu hier à vil prix de l'Etat français, il ne peut plus aujourd'hui en disposer comme il l'entend.

Monsieur SAINTE-ROSE insiste sur le fait qu'il s'agit de propriétés privées, et le Maire répond que s'il ne prend pas les précautions nécessaires, il peut être condamné même en n'étant plus Maire.

Monsieur SAINTE-ROSE rappelle que la bande côtière a été classée zone rouge, et demande si on pourra réaliser n'importe quel type d'implantation.

Le Maire répond qu'il y a des choses qu'on peut faire, d'autres que l'on ne peut plus faire. On ne peut plus faire un immeuble comme l'ont fait Messieurs MONT-LOUIS et RIVETI ou encore Madame CHABIN. C'est fini. Ce n'est pas lui qui l'a inventé. C'est la loi de la nature.

Monsieur GEORGES poursuit sur le bilan stationnement où le nombre de places a été estimé à douze actuellement. Dans le projet il sera ramené à 3 places PMR, 2 places de livraison pour les besoins des 2 restaurants et 2 places de stationnement vélos.

Le Maire rappelle que de gens étaient opposés au projet de front de Mer aux Anses d'Arlet. Il y avait des maisons sur la zone côtière des Anses d'Arlet et de Grande Anse. Quand il a fallu faire des aménagements, il fallait bien que le maire prenne des dispositions. Personne ne voulait sortir mais aujourd'hui tout le monde est content. C'est ça la Martinique.

Monsieur SAINTE-ROSE répond que ce n'est pas « c'est ça la Martinique ». C'est que chacun défend ses propres intérêts. Il le comprend, puisqu'après quand on a un projet d'aménagement, comme l'a dit le Maire, on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs.

Le Parking Trou Etienne

L'objectif principal est de maîtriser le stationnement et de végétaliser pour créer de l'ombre. Le loueur de vélo de l'entrée de l'Anse Mitan sera installé dans ce secteur.

Entre le début du Casino et l'entrée de la Pointe du Bout, il y aura une piste cyclable à double sens qui longe la mangrove, qui sera normalement agrémentée de panneaux d'informations sur la faune et la flore de la mangrove.

Deux places de stationnement pour les bus sont prévues ainsi que des bornes de recharge des véhicules sous des ombrières.

Et dans le principe global de construction, le parking suivra la même pente que la rue des Bougainvilliers. Il n'y aura donc plus de dénivelé comme c'est le cas actuellement.

Le point de collecte des déchets sera rapproché de la rue, afin qu'il soit moins caché et que cela décourage ainsi les gens à y déposer sauvagement leurs déchets de tous types.

On voudrait par ailleurs relier la rue des Amandiers à ce secteur, afin qu'elle ne soit plus une impasse. Le prolongement de la rue des Amandiers arriverait donc au niveau de Trou Etienne.

Pour ce qui est du nombre de places de stationnement, actuellement estimé à 310 et il serait ramené à 263 dont 9 places PMR, 2 places de bus et un parc de stationnement vélos.

A une intervention hors micro inaudible, Madame LETRAIT explique qu'on ne pouvait pas mettre de piste cyclable partout. Compte tenu du foncier disponible, il n'était pas possible de proposer une circulation de véhicules et une circulation de vélos. Sur Trou Étienne il y avait suffisamment d'espace, mais il a paru aussi plus important que l'on puisse avoir un circuit pédagogique le long de la mangrove. Et ensuite, une fois que la piste cyclable viendrait rejoindre la voie, les vélos se retrouveraient avec les véhicules.

Monsieur GALY s'assure que l'on n'empiète pas sur la mangrove.

Madame LETRAIT le confirme en rappelant que l'on n'en a pas le droit, surtout en tant que bureau d'études. Le projet a été monté sur les zones réglementaires prévues par le PLU.

Madame RICHER ajoute que quand la piste cyclable rejoint la voie, on adapte aussi quand c'est possible le profil de la voirie. Pour la rue Chacha qui sera vue plus loin, il y a des rétrécissements à l'image de ce qui a été proposé au tout début de la rue des bougainvilliers. Mais dans le cas de la rue Chacha, il y a toute la notion de perspective de choix de matériaux, qui d'un point de vue visuel, joue aussi.

A une autre intervention hors micro, elle ajoute qu'au stade de l'avant-projet, le choix des matériaux n'est pas encore possible. Au niveau du pro, la réflexion a déjà commencé, et un certain nombre de propositions seront soumises à Monsieur le Maire et aux élus.

Mais au stade de l'AVP, il s'agit juste d'idées. Quand Monsieur GEORGES parlait par exemple des stationnements et des allants gazonnés, c'est parce que derrière on ne peut pas imperméabiliser partout. Maintenant il n'y a pas encore de choix définitif en termes de matériaux.

Madame BOULET revient sur la piste cyclable qui doit longer le parking, et demande où la personne soucieuse de l'environnement roulera avec son vélo une fois qu'elle aura quitté la zone, sachant qu'il y aura une route étroite pour deux véhicules.

Madame RICHER explique qu'il y a des largeurs à respecter pour faire des pistes cyclables qui soient distinctes de la voirie pure et de la chaussée. Or, cela n'est pas possible sur tout le trajet. La volonté est là, et donc quand c'est possible, notamment le long de la mangrove de Trou Étienne, on aménage vraiment une piste cyclable destinée juste aux vélos. Donc à un moment effectivement le vélo revient sur la voirie.

Par ailleurs, de manière générale, les personnes qui utilisent le vélo ne le font pas pour aller dans la zone mais pour faire des randonnées et autres. Il s'agit donc vraiment de favoriser de petits déplacements ponctuels, aller acheter son pain etc. On s'imprègne, on essaye de coller aux usages mais en essayant d'impulser un minimum de changement tout en tenant compte de l'existant. Donc à un moment, le vélo revient sur la chaussée.

Et c'est pour cela que même dans le choix des revêtements, dans le choix du profil qui est établi, et c'est plus parlant dans la rue Chacha, même s'il n'y a pas de piste cyclable, le fait de réduire visuellement la voie, de choisir le même revêtement, de provoquer des ralentissements fait qu'un vélo pourra quand même circuler en toute sécurité dans la zone.

Madame BOULET explique avoir déjà compris l'intervention précédente, voulait juste marquer le fait qu'elle ne partageait pas cette vision, dans la mesure où on parle bien d'aller vers une circulation propre.

Maintenant elle peut comprendre qu'on lui parle d'un espace où le citoyen lambda pourra faire des balades à vélo le long du parking et le long de la mangrove.

Mais elle reste sur la réserve s'il ne s'agit que de créer des pistes cyclables inadaptées pour lesquelles à terme, comme c'est le cas à Marseille et autres, on finit par s'interroger sur leur dangerosité. Ou encore des pistes cyclables qui ne desservent rien sinon la mangrove dans ce cas.

Non pas qu'elle se désintéresse du devenir de la planète, ou qu'elle n'ait pas d'intérêt environnemental, mais elle veut croire que s'il faut créer une piste cyclable et qu'il y a une réglementation à respecter, elle pense qu'il y a là aussi des conditions qui doivent probablement entraîner un surcoût. Et peut-être est-ce le nom qui la dérange.

Le Maire rappelle qu'il faut déjà retenir l'idée que l'on souhaite déplacer le loueur de vélos. Maintenant il faut l'intéresser lui et ceux qui vont louer ces vélos. Ils pourront déjà utiliser la piste et après partir avec. Ça doit se développer.

Maintenant, même dans le PLU, on entend souvent dire qu'il faut de pistes cyclables. Mais en créer une entre le golf et l'Anse Mitan paraît difficile. Et puis, il y a des gens qui utilisent la départementale même sans piste cyclable.

Monsieur SAINTE-ROSE fait référence à la forte urbanisation en cours sur ces secteurs et pense qu'il y a une réflexion à avoir. L'idée est quand même d'encourager les déplacements doux avec un cheminement qui le permette, même s'il y a croisement avec des véhicules, comme cela se fait dans le centre de Bordeaux. Il faut simplement qu'il y ait un marquage sur la voie de circulation donnant la priorité à la circulation douce.

Monsieur GEORGES rebondit sur les propos de Monsieur SAINTE-ROSE, et rappelle qu'à rue des Bougainvilliers la largeur de chaussée est rétrécie et on passe à une zone de 30 km/h. Il en est de même pour la rue Chacha qui sera vue plus tard

Des échanges divers hors micro qui ont suivi, il en est ressorti que l'on pourrait parler de promenade cyclable et non plus de piste cyclable.

La rue des amandiers

Il y a deux points importants à retenir pour ce secteur.

Le premier est de réaménager l'espace actuel qui sert de parking et de créer un espace de convivialité de quartier. Au stade d'avant-projet l'idée d'un boulodrome a été retenue.

Le deuxième point important, c'est de créer une voie à sens unique qui relie Trou Étienne mettant ainsi fin au statut de voie sans issue de cette rue.

Madame LETRAIT rajoute qu'on réaménage le parvis de la chapelle pour qu'il soit en harmonie avec les revêtements qui vont être choisis aux alentours des parkings.

La rue Chacha

Dans la rue Chacha, comme c'est le cas pour la Place des Cocotiers, la chaussée les cheminements de piétons et les trottoirs auront le même revêtement, et seront au même niveau au début de la rue, dans la partie sud. Les altimétries ne sont pas changées.

Dans la partie nord, le dénivelé sera traité avec un petit mur de soutènement pour marquer vraiment la séparation entre la chaussée où il y aura les véhicules et les places de parking, et le cheminement piéton qui sera à la même altimétrie que les entrées du bâtiment, que ce soient les commerces ou les privés.

Une noue végétale est prévue sur quasiment toute la longueur de la rue pour traiter les eaux pluviales.

Pour répondre à Monsieur SAINTE-ROSE sur la question des places de parking, Monsieur GEORGE indique qu'elles passerait de 90 places actuellement à 51, dont 5 places PMR et 3 places de livraison.

Le Maire précise que devant les premiers commerces du Village Créole il n'y aura pas de places de stationnement. Cela permettra d'élargir les trottoirs afin que les gens puissent circuler. Il y aura des places de livraison devant ces commerces, et les places de parking se retrouveront dans la partie plus large de la rue.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA émet le souhait que les livreurs utilisent vraiment ces places et ne restent pas à gêner la circulation sur la chaussée.

Le Maire explique alors qu'on évite le stationnement devant ces commerces pour avoir des places de livraison et des trottoirs plus larges des deux cotés, avec une voie de circulation à double sens au milieu. Ce qui diminue bien sûr le nombre de places.

A la demande de Madame BOULET, Monsieur GEORGE explique à nouveau que sur la première partie de la rue Chacha, à partir de l'hôtel de la Pagerie, la chaussée et le trottoir sont au même niveau. Et plus on avance dans la rue vers la Marina, plus le trottoir grimpe alors que la chaussée reste au même niveau.

Donc dans le projet, la chaussée reste à son niveau actuel, les trottoirs sont calés sur les niveaux d'entrée des commerces et la différence de niveau est marquée par un mur de soutènement longé par une noue végétale. Il y aura ainsi une espèce d'esplanade dédiée aux piétons et marquée par le mur de soutènement par rapport à la chaussée où il y aura les places de parking.

Madame BOULET attire l'attention sur la problématique de l'écoulement des eaux de pluie

que connaît ce secteur qui aurait été inondé à plusieurs reprises.

Le Maire répond qu'il y a eu une inondation il y a deux ou trois ans de cela, simplement parce que le curage des caniveaux n'avait pas été fait. Sur ce point, certains endroits sont obstrués et il y aura des travaux à faire là.

Mais depuis, le secteur n'a plus connu d'inondation, puisque l'eau est renvoyée vers Trou Étienne par le biais d'une grosse canalisation qui a été mise en place à cet effet.

Madame LETRAIT assure que la gestion des eaux pluviales a bien été prise en compte dans le projet, par exemple par la noue qui va longer le mur de soutènement.

Le Maire confirme, qu'afin de ne pas avoir de problème à la Marina, qu'une partie seulement des eaux sera renvoyé vers la Marina alors que le reste le sera vers Trou Étienne.

Madame RICHER revient sur la perte de places de stationnement. Il faut comprendre qu'il s'agit du secteur à mettre en valeur en raison de la proximité des commerces, de la Marina, et bientôt des hôtels. Tel qu'on connaît aujourd'hui la rue Chacha, il peut effectivement être difficile de s'imaginer pas à quel point la zone peut devenir circulable, zone piéton. Cela peut être beau et donner envie aux gens de circuler à pied. Trou Étienne n'est pas si loin, et cela devrait être agréable de marcher dans toute cette zone où les premiers à en profiter seront les commerces.

Le maire rappelle à ceux qui ont de la mémoire, les problèmes que posaient les bus dans la rue des Flamboyants et comment il a été difficile d'acquérir du terrain de la part des riverains pour mettre des places de stationnement des deux côtés de la rue.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA qui a entendu Madame RICHER parler de projection demande si cette étude intègre le projet d'hôtel 5 étoiles.

Madame RICHER répond par l'affirmative. L'ensemble des projets doit obligatoirement être pris en compte. Des échanges ont été entamés avec les différents porteurs de projets. Concernant l'hôtel de la Pointe du Bout, il y a une coordination avec le bureau d'études. Cependant la ville ne maîtrise pas le planning de ce projet. Ils devraient déjà être en travaux préliminaires alors que ce n'est pas encore le cas. Mais ne serait-ce que dans la programmation des travaux, il n'est pas envisagé de commencer les travaux de la rue Chacha avant que l'hôtel ne soit sorti.

De même, le bureau d'études est aussi entré en contact avec l'architecte du projet de la SIMAR, comme il l'a fait pour les projets de vidéo protection, des Ombrières solaires et autres afin d'intégrer tous les petits paramètres, et cela va à un niveau de détail. Par exemple pour le parking de Trou Étienne qui sera rehaussé, ils sont entrés en contact avec l'Espace Sud pour voir dans quelle mesure pouvait se faire la collecte des encombrants. Dans le cadre du projet de vidéo protection, l'implantation d'une caméra à ce niveau-là est déjà prise en compte. C'est donc vraiment un exercice de vision globale, et en même temps un travail de minutie, de fourmi.

Rue des Anthuriums

Dans l'avant-projet deux scénarii ont été retenus pour cette rue.

Scénario 1 :

La chaussée et les trottoirs sont au même niveau et avec les mêmes revêtements. À l'emplacement du restaurant abandonné, il y aura une esplanade avec de l'ombre qui servira notamment de lieu d'attente pour les navettes, avec de la dépose minute, un déplacement pour la billetterie et une rampe d'accès PMR pour la plage.

Les trois escaliers d'accès à la plage sont remis aux normes d'accessibilité, et celui du milieu est élargi pour avoir deux volets d'accès à la plage avec au milieu de larges marches (une

marche pour deux marches d'accès) pour faire de l'assise.

Au-dessus du mur anti houle, les jardinières sont déposées et on crée deux extensions de trottoir avec de l'assise et des Ombrières. Cet élément constitue la partie modulable entre les deux scénarii.

Scénario 2 :

L'esplanade ne change pas, ni l'escalier central. C'est qu'au lieu d'avoir deux extensions ponctuelles (cheminement piéton) il n'y aurait qu'une extension filante entre la nouvelle esplanade et l'escalier central, agrémentée avec de l'assise, des jardinières et de l'ombre.

Dans les deux scénarii, en bout de rue, l'espace qui sert actuellement de parking sera réaménagé avec du stationnement règlementaire.

A une question hors micro, Monsieur GEORGE répond que les extensions partent des jardinières actuelles (qui sont déposées) et s'arrêtent à l'aplomb du pied du mur sur la plage.

A d'autres questions hors micro, le Maire précise que cet aménagement sera fermé en dessous pour éviter que cela ne serve pas de dortoirs aux SDF.

S'adressant, entre autres à Monsieur SAINTE-ROSE, Madame RICHER rappelle que l'on est encore au stade de l'AVP. Et quand celui-ci sera validé, au fur et à mesure de l'avancée des secteurs, on entrera dans une étude plus précise, notamment en termes techniques et financiers.

Mais la ville entre aussi parallèlement en négociation de maîtrise foncière. En cas de blocage, il y aura des arbitrages à faire qui pourraient être susceptibles de modifier ses projets. Mais il vaut mieux partir de l'idéal et ramener ensuite à quelque chose de peut-être plus réalisable, plutôt que l'inverse.

Par ailleurs le projet ne devient « définitif » qu'une fois les consultations lancées auprès des entreprises pour les travaux. Il est donc possible de partir sur un projet qui au fur et à mesure est affiné en termes de coût, de faisabilité technique etc. Là on est vraiment dans une phase d'études où il y a des essais qui vont dire si le projet tel qu'il est actuellement pensé est complètement réalisable, y compris la notion d'emprise foncière. Il ne s'agit ici que de la première étape, le stade de l'AVP d'une étude complète.

A une nouvelle question hors micro, Madame RICHER répond que le timing est de six ans au total pour les travaux qui devraient commencer en 2023. C'est un phasage avec une priorisation, puisqu'il y a 9 secteurs au total.

Madame LETRAIT précise, pour expliquer la durée de 6 ans, qu'il n'est pas du tout envisageable de pouvoir réaliser tous ces travaux en même temps vu le volume de ce qu'il y a à réaliser.

Monsieur GEORGE ajoute qu'ils ont des contraintes externes comme l'hôtel de la Pointe du Bout et qu'il y a des priorités aussi qui sont données par la voix politique. Et puis le tout n'est pas réalisable en même temps. Il ne sera pas possible, par exemple, de modifier en même toute la chaussée entre l'entrée de l'Anse Mitan et le bout de la rue Chacha.

Madame RICHER explique qu'il n'est pas encore possible d'optimiser le planning, car il faudra prendre en compte des facteurs techniques, des facteurs en termes d'usage (comment faire circuler si tous les travaux débutent en même temps), des autres projets autour etc. En tout cas la durée des travaux a été estimée à six ans, et ce temps n'est pas encore optimisé à ce stade de l'étude.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si le projet de fleurissement de la ville sera intégré dans cette étude lors de la phase d'optimisation.

Madame RICHER répond que vu le phasage travaux, l'étude paysagère pourrait être lancée avant. Donc le bureau d'études qui aura été sélectionné devra tenir compte de ce projet.

Le Maire explique qu'on ne fera pas intervenir un autre bureau d'études dans le concept qui est fait aujourd'hui, surtout qu'il y a des techniciens dans les bureaux d'études. Avec celui-ci il y aura du fleurissement. Dans l'aménagement il n'y a pas que des arbres, il y a aussi des fleurs.

Madame LETRAIT confirme que le groupement dispose d'un paysagiste.

Le Maire rappelle que c'est un projet, et qu'il fallait bien le présenter. Maintenant, c'est impossible de tout faire d'un coup, financièrement et matériellement. Comment travailler en même temps sur le parking du Bambou et celui de Trou Étienne ? Où mettre à ce moment les voitures ?

La priorité est effectivement donnée à Trou Étienne parce qu'il faut l'aménager le plus rapidement possible au vu de sa situation et sa sécurité actuelle.

Mais ce sont de gros travaux, et le Maire tient à dire que la ville bénéficie pour ces études des fonds européens 2016-2020 qui se terminent au 31 décembre 2023. Il est donc possible de faire des études mais il faut tout payer avant le 30 novembre 2023. Par la suite, la ville travaillera sur le nouveau Programme Opérationnel 2020-2027.

L'Anse à l'Ane

A l'Anse à l'Ane, le projet porte à la fois sur le parking et un peu sur la plage.

Sur le parking, les places de stationnement seront remises aux normes. L'ancienne chaudière sera déplacée au tout début de l'entrée du parking pour la mettre en valeur, et pour créer de la place pour un projet de petit bâti de vente de poissons.

On marque l'accès plage vers le ponton avec la billetterie, ainsi que l'accès de la place où il y a le terrain de basket un peu abîmé.

L'orientation du terrain de basket sera changée pour laisser la place aux installations de la fête du quartier, et on crée une aire de jeux pour les enfants en arrière plage.

Le Maire précise que dans le cadre de la fête les départs de gommiers et autres se dérouleront toujours au fond de la plage. Il n'y a pas de changement à cela. Mais cependant, il n'y aura pas que le terrain de basket, car il faut d'une place, d'un aménagement comme cela est proposé sur l'Anse Mitan. Par contre, il n'y aura pas de kiosque de vente de quoique ce soit.

Monsieur GEORGES poursuit ensuite sa présentation. Sur la plage, le carbet d'attente pour les navettes est déplacé au tout début du ponton. On végétalise. Une promenade est créée avec à la fois avec une plantation d'arbres dont l'objectif premier est de limiter l'érosion de la plage, ainsi qu'avec des implantations ponctuelles de bornes en bois. Le sable reste tel quel sans aucun revêtement spécifique.

Le Maire confirme qu'il y aura bien la plantation d'arbres mais que la plage restera naturelle. Le reste du projet portera donc sur l'aménagement près du terrain de basket, le déplacement du kiosque (gênant pour le restaurateur) au début du ponton, la vente de poissons de l'autre côté, et enfin la mise en valeur du générateur. Le distributeur de ticket de bateau ne bougera pas, par mesure de prévention par rapport aux éventuels mouvements de la mer.

Pour ce qui est du nombre de places de parking, l'objectif est de le maintenir en couvrant le canal situé en face de la maison ADE pour permettre à des véhicules de s'installer de part et

d'autre de la départementale. C'est le seul endroit où il sera possible de mettre des places sur la route départementale, et ça c'est avec la CTM.

Madame RICHER ajoute que les places de parking vues avec la CTM se situeront de l'autre côté de la RD 7.

Le Maire précise qu'on essayera d'en mettre des deux côtés de la route, aussi bien du côté de la maison ADE qu'en face, car il n'y a en effet pas suffisamment de places pour la navette maritime. Certains usagers, quand ils n'en trouvent pas, vont du côté de la boulangerie, mais ils ne sont pas nombreux.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Jiovanni JUBENOT trouve l'aménagement paysager proposé « super top ». (Il éteint cependant son micro et le reste de son intervention peut se résumer de la façon suivante). L'aménagement est superbe et améliorera la circulation et l'attractivité du quartier. Mais dans le même temps, le nombre de places de parking est souvent diminué, alors qu'avec l'amélioration de l'attractivité du site, de plus en plus de martiniquais viendront à la Pointe du Bout qui est déjà un point de passage obligatoire à la Martinique. Il se demande donc si à long ou à moyen terme cela ne posera pas de problème, et se dit que cela ne participera peut-être pas à l'histoire économique du coin.

Le Maire répond par la négative. On sait pertinemment que l'attractivité de Trois-Ilets ira de toutes les façons en augmentant avec tous les aménagements que fait la municipalité. Ne serait-ce qu'avec les travaux de Xavier, quand ils seront terminés fin 2023, c'est une autre attractivité de Trois-Ilets qui s'opérera, il ne faut pas se faire d'illusions. L'entrée du bourg avec 3 Ilets Village apporte un plus à la ville.

Il explique avoir demandé à la CTM de travailler sur la déviation du bourg. En raison de la situation budgétaire de cette collectivité, cela ne devrait pas avoir lieu avant 2024/2025.

Cette déviation du bourg ainsi que le travail sur le parc des floralies par la CTM, participeront aussi à l'attractivité de Trois-Ilets. On va passer de 20 000 à 25 000 véhicules/jour.

Maintenant, que mettre en place depuis Rivière Salée pour absorber ce nombre de véhicules ? C'est encore un travail qui a été demandé à la CTM, alors que des études ont déjà démarré pour l'entrée de l'Anse à l'Ane.

Pour ce qui est de l'attractivité de l'Anse Mitan, il faut savoir que le fait que Trois-Ilets soit un pôle touristique de la Martinique avait été décidé depuis longtemps. Donc, aussi bien la ville que l'Etat et la Collectivité Territoriale doivent y contribuer.

Cela dit, pour le parking du Bakoua, il faudra envisager l'acquisition du terrain pour y mettre un parking silo, ce qui représentera assurément une certaine somme. Ce type de parking silo existe mais à condition que l'on fasse payer.

(A propos de la laideur évoquée hors micro de ces parkings, le Maire répond que tout dépend, que l'on en voit de plus en plus qui ne sont pas laids, qui sont végétalisés etc. et pour lesquels les architectes ont fait des efforts.)

Donc tout cela a été vu entre 1998 et 2004, et a fait l'objet d'études menées par la commune pour permettre effectivement de créer cette attractivité au sein de l'Anse Mitan. C'est ce travail qui a permis la création des Hauts Créoles qui ne sont pas venus s'installer là comme ça. Idem pour le Village Créolet et la rue des Flamboyants.

C'est tout un ensemble de choses qui prend du temps. Aujourd'hui on essaie, avec ces 14 500 000 €, de continuer à créer cette attractivité qui drainera de plus en plus de gens à l'Anse Mitan.

Maintenant il faut que la CTM mette aussi les bouchées doubles dans le cadre de l'aménagement de Trois-Îlets.

Mais d'un autre côté, la commune de Rivière-Salée doit prendre des mesures pour résoudre le problème de stationnement lié aux activités de l'Oasis, car on ne va pas demander aux automobilistes de faire le tour pour venir à l'Anse Mitan. D'autant que plus on améliore plus il y aura du monde sur les Trois-Îlets.

A une intervention hors micro, Madame RICHER répond qu'il revient aux politiques de se positionner. Mais si on regarde l'évolution du contexte aujourd'hui on ne pourra pas continuer à circuler qu'avec des véhicules.

A une nouvelle intervention hors micro, elle dit que les techniciens sont obligés de tenir compte d'un ensemble de paramètres. Il faut déjà pouvoir mettre en œuvre les 14 500 000 €. 3 000 000 € sur Trou Etienne, 2 000 000 € sur la rue Chacha, on ne réalise pas tous les jours des opérations de cet ordre. Il faut d'une trésorerie, d'une remontée des dépenses même si on obtient des subventions etc. Néanmoins c'est important de savoir son objectif, et donc quand on fait les aménagements, on les fait en cohérence avec celui-ci.

Parallèlement à ce projet des EAT, il ne faut pas oublier tous ceux qui sont portés par la ville, qui va certainement lancer une étude pour la réalisation d'un plan local de déplacement lié aux principaux projets d'aménagement de la ville : la place Gabriel HAYOT, la RD7, les EAT, le Hall des Sports etc.

Tout cela crée des flux, des déplacements. Un bureau d'études se penchera sur la question des flux qui seront générés et sur ce que la ville veut mettre en avant, à savoir le tout véhicule et donc le stationnement et la consommation d'énergie etc. ou bien impulser d'autres types de comportements. Et ça, c'est politique.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA intervient pour corriger les propos de Madame RICHER qui a parlé de hall des sports et non de centre multi activités

Le Maire explique à ce sujet qu'on ne construit plus de hall des sports en Martinique, en raison du changement de comportement de la population. On ne va pas au stade, on ne va pas non plus dans les halls des sports.

S'agissant des moyens de transport, il y a une population qui souhaite voyager jusqu'à 22 heures. Nous ne sommes pas dans un pays de 10 millions d'habitants, et c'est donc impossible de payer un transport comme on l'entend jusqu'à ces heures-là. Il faut s'adapter aux 354 000 habitants du pays dont la population ne cesse de diminuer.

Comment faire voyager ? Il faudra certes utiliser des voitures électriques mais il y aura toujours les véhicules thermiques, puisqu'il n'est pas possible de mettre en place ces transports. Le transport maritime entre Fort-de-France et Trois-Îlets permet aux gens de stationner à Fort-de-France et venir à Trois-Îlets. Mais il faudra quand même d'un maximum de places de parking. Malheureusement celles-ci vont diminuer aujourd'hui et il faudra trouver demain d'autres solutions.

A une intervention hors micro, le Maire confirme qu'il y a 138 places de moins dans le projet. C'est beaucoup. Maintenant la ville essaie d'acquérir des terrains pour pouvoir en augmenter le nombre. C'est la solution.

Mais il faut aussi que la population puisse y adhérer. Donc la ville prendra le temps qu'il faudra. Pour faire le mur à Xavier par exemple, il a fallu des heures et des heures d'explications à une famille pour signer un document, même si la commune dépense 100 000 € ou 200 000 € pour cela. Les problèmes pour ce mur ne venaient même pas des parents, mais des enfants, ceux-là mêmes qui écrivaient à longueur de temps au Maire pour lui dire que le mur de leur père aller s'écrouler. A la fin, c'est le père qui signe, mais il a fallu que les enfants lui disent de signer.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA souhaite savoir si les infrastructures actuelles des transports par taxis seront intégrées dans le projet du bureau d'études, modifiées ou autres.

Le maire répond que les taxis de place et leur emplacement demeurent et que simplement le revêtement du sol...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA en rappelle qu'il y a entre 15 et 17 taxis de place au Trois-Ilets dont 7 qui fonctionnent seulement aux Trois-Ilets. Elle ne sait pas où les autres sont et aimerait savoir quand aura lieu l'effort économique qui va leur permettre de revenir.

Le Maire répond que les autres sont à l'aéroport et à Fort-de-France et transportent essentiellement des malades pour la plupart.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA lui répond qu'ils sont en tête de file à l'aéroport parce qu'ils l'ont choisi mais que tous ne transportent pas des malades, certains faisant les deux.

Le Maire explique que c'est ce qu'il a dit. Il y en a qui ont fait le choix de faire les deux. C'est leur droit le plus absolu puisqu'ils ont cette possibilité-là.

Le Maire remercie ensuite, pour cet avant-projet, le bureau d'études qui continuera à travailler, à préparer les dossiers de consultation des entreprises etc. On n'est pas encore en phase travaux, et il tient à dire qu'il y a encore beaucoup d'études à mener avant le début des travaux à Trou Étienne.

Il demande pour leur part aux élus de réfléchir sur le choix à faire entre les deux scénarios de la rue des Anthuriums.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA souhaite savoir si un représentant de la commission urbanisme a participé à ce travail du bureau d'études ou si c'est prévu que la commission ou au moins un de ses représentants participe à ce travail, parce qu'en amont la commission urbanisme y est quand même impliquée.

Le Maire répond par l'affirmative puisque qu'il n'y a rien de caché. La commission Développement économique y a travaillé au début, avec Monsieur Robert RENE-CORAIL et certains autres, et on pourra y faire participer encore d'autres personnes. Il n'y a aucun problème à cela. C'est une affaire communale et non celle d'une seule commission. La présentation de cet avant-projet ce soir a été demandée pour faire connaître l'état d'avancement des travaux, sachant qu'on en est encore au stade d'avant-projet.

Il tient à rappeler que la ville donne la priorité à Trou Étienne, pour des raisons de sécurité parce que ce secteur n'est pas aménagé aujourd'hui. On passera après sur un autre parking qui sera peut-être le parking du Bambou.

Madame Carole BOULET après s'être assurée de la fin de la présentation, exprime une réflexion qu'elle juge peut-être déplacée.

La plupart des parkings de la ville sont en zone maritime et elle doit produire un effort plus important que d'autres communes côtières en raison du transport maritime sur son territoire. Des usagers arrivent à cinq heures du matin, se garent et repartent à 18 heures. Elle souhaiterait donc que la CTM soit consciente de ce fait et que par conséquent sa participation financière soit plus conséquente.

Le Maire lui demande ce qu'elle peut demander financièrement à la collectivité en plus des fonds européens, la part communale et de sa propre part pour pouvoir aménager les Trois-Ilets. voudrait-elle que la CTM prenne tout en charge ?

Madame BOULET répond qu'elle souhaiterait que la part de la CTM soit peut-être augmentée du fait justement du rôle pratiquement de parking de l'Espace Sud que joue la ville.

Le maire explique que la ville recherche des co-financeurs un peu partout pour arriver quasiment à la limite des 90 % puisqu'il est impossible d'aller au-delà. Il dit comprendre la pensée de Madame BOULET, mais que cela revient au même pour une personne de Capesterre de dire qu'elle ne paye pas d'eau parce que toute l'eau arrive de sa ville, ou pour une personne de Saint-Joseph de dire la même chose pour Saint-Joseph.

Ces deux points de vue n'arrivent pas à se rapprocher dans les échanges qui suivirent, et le Maire illustre encore ses propos en prenant l'idée selon laquelle la collectivité territoriale devrait participer d'avantage sur l'aménagement du front de mer du Marin parce qu'il y a des martiniquais qui y partent vers Sainte-Lucie.

Sa démarche est d'essayer de trouver le maximum de subventions pour pouvoir réaliser un certain nombre de choses au profit des îléens, que les martiniquais pourront utiliser. Ce qui n'est pas la même logique.

Madame BOULET exprime son désaccord. Pour illustrer sa pensée, elle prend l'exemple d'arlésiens auxquels elle aime faire des boutades en leur disant qu'aux Trois-Îlets le maire a eu justement une vision d'avenir et a su mettre en place un réseau d'assainissement, alors qu'ils en sont encore aux fosses septiques non conformes. Par contre ce qu'elle dit c'est que malheureusement aujourd'hui on se retrouve intégré à la notion de communauté d'agglomération et que finalement la ville en pâtit.

Ne serait-il donc pas intéressant, surtout que cela ne coûte rien, d'interpeller la collectivité quant à l'effort que doit faire la ville. Parce que là, on est en train de réaliser que le nombre de places de parking va s'amoindrir du fait de ce projet d'aménagement. La CTM pourrait bien accepter de faire un effort plus important pour mettre en place un parking silo par exemple qui permettra d'absorber ce public-là, parce qu'on a des parkings dortoirs.

C'est comme une commune-dortoir. La personne vient habiter dans la ville mais n'intègre jamais la vie de la collectivité. De la même façon, des personnes vont venir se garer à cinq heures du matin et à leur retour elles ne vont même pas s'arrêter pour prendre un petit verre après le travail pour se détendre.

Le maire finit par comprendre l'approche de Madame BOULET. Mais il explique que la ville de Trois-Îlets lance ses marchés, avance les fonds et ensuite demande à être remboursé pour les fonds européens et ceux de la CTM. Tandis que pour les Anses d'Arlet ou le Diamant, par rapport à leur situation financière à un certain moment, ces études-là sont menées à 100 %, payées à 100 % par la CTM qui lance directement les marchés. Il se retrouve donc à lancer et à attribuer des marchés pour le compte du Diamant et des Anses d'Arlet pour pouvoir faire les EAT de Grande-Anse et de la Chéry.

Les martiniquais ont dans la tête que Trois-Îlets est une commune riche. Et le Maire est plus félicité par l'extérieur que par l'intérieur pour l'attractivité de la commune.

Ce projet coûte 14 millions, et il veut que Madame BOULET sache qu'il tente d'obtenir de l'Espace Sud, de la CTM et de l'Etat le maximum des 90% possible de subventions. Il rappelle que c'est l'avant-projet et non le projet définitif, et qu'il faut faire des études complémentaires pour le faire avancer. Il s'agissait ce soir de faire un point d'étape, ce qui est chose faite. Mais rien n'est signé.

3) GESTION DE L'ACCUEIL ET DE L'ANIMATION PERISCOLAIRE

Le Maire laisse la parole à Madame Nadia ACCUS ADAINE pour la présentation du rapport.

La délibération à prendre va dans la continuité de ce que le Conseil municipal a voté en septembre dernier.

Le contrat signé avec la FOL pour l'animation et la garderie périscolaire était en effet arrivé à son terme, et pour mener à bien et sécuriser l'accueil des enfants, l'assemblée avait voté un avenant permettant la continuité du service durant le mois de septembre.

Il s'est trouvé qu'à l'issue du marché, le prestataire retenu n'a pas pu apporter les pièces fiscales nécessaires à la finalisation du contrat.

La ville est donc contrainte de relancer ce marché. Mais pour cela, toujours dans le souci du maintien du service public, de sécurisation de l'accueil des enfants sur le temps de la garderie et de la cantine, elle a aussi été contrainte de prendre un nouvel avenant pour le mois d'octobre (l'avenant N°2), et doit même en faire de même pour les mois de novembre et de décembre.

Le Conseil doit donc se prononcer ce soir sur ce projet d'avenant N°3.

Le Maire explique que pour le second avenant qui représente 3,23 % du montant du marché, il n'y avait pas d'obligation de CAO, ni de conseil municipal.

Étant donné que l'avenant N°3 représente une augmentation de 6,27 %, dépassant la limite des 5 %, il a fallu tenir une CAO.

Aujourd'hui, la décision de la Commission d'Appel d'Offres est soumise à l'assemblée pour pouvoir voter cet avenant N°3 qui permet effectivement de payer à la FOL les mois de novembre et de décembre.

Au mois de décembre, un nouvel appel d'offres sera lancé pour assurer la continuité de ce service de gestion de l'accueil les matin, midi et soir sur une période de 4 ans. En raison des sommes en jeu, cet appel d'offres doit être ouvert.

Le Maire demande s'il y a des questions puis met aux voix cet avenant N° 3 qui est voté à l'unanimité des membres présents.

L'avenant pourra donc être signé.

4) DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ASSOCIATION DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE AERIENNE DU 16 AOUT 2005

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

L'association des victimes de la catastrophe aérienne doit continuer sa procédure, et sollicite auprès des collectivités une aide financière à la hauteur de leurs possibilités pour contribuer à la manifestation de la vérité et permettre aux familles de pouvoir enfin faire leur deuil.

Madame ACCUS ADAINE porte à la connaissance de l'assemblée que l'association demande 61 000 € et que la CTM lui a déjà attribué une aide de 50 000 €. Il reste donc à peu près 11 000 €, soit 20 % de la somme réclamée, à répartir sur les 34 communes et les trois EPCI de l'île.

Le maire informe que le Bureau municipal a proposé 300 € (11 000 € : 37) pour marquer la solidarité de la ville avec ces familles qui ont perdu leurs proches, la CTM ayant déjà fait le gros du travail.

L'association recevra peut-être plus des communes du François, du Saint Esprit, de Rivière Salée et de Rivière Pilote où effectivement beaucoup de gens ont péri dans cet accident.

Le maire met aux voix cette proposition de 300 € qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Il ajoute que la ville le fait aussi parce qu'on ne sait pas ce qui se dit. Comme il l'a dit à un monsieur de la Préfecture qui lui a lancé que Trois-Ilets est une commune riche, on n'est pas sûr que cette association ait écrit à l'ensemble des communes et EPCI. On reçoit en effet parfois des demandes de subventions de personnes qui pensent que la commune est riche.

5) OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPOT DE FONDS AU TRESOR (DFT)

Le Maire fait lecture du rapport de présentation et ajoute qu'il n'y a plus d'argent à la Perception et que les moyens modernes de paiement correspondent à une carte de paiement pour les régies de dépenses.

Cette ouverture de compte est une obligation mais il faut d'une délibération du Conseil municipal.

Le maire met ensuite aux voix l'ouverture de ce Compte de Dépôt au Trésor, pour la régie du SMCSL, qui est votée à l'unanimité.

6) SMEM – PROCEDURE DE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2022

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

C'est un rituel. Chaque année la ville doit transmettre au SMEM une délibération pour pouvoir percevoir la Redevance d'Occupation du Domaine Public liée à l'utilisation de ses voiries.

Cette redevance connaît une légère augmentation et s'élève cette année à 2 316 € contre 2 274 € l'année dernière.

En réponse à une question hors micro, le Maire explique que chaque année le SMEM procède à une actualisation et qu'il faut d'une délibération pour cette somme soit versée à la ville.

Il met ensuite aux voix le recouvrement de la redevance d'occupation du domaine public, qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Il rappelle que le tableau des redevances 2022 par commune est donné en annexe.

7) REMBOURSEMENT DES PNEUS DE MONSIEUR LUCAS LIBANUS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Monsieur Lucas LIBANUS a crevé le pneu et abimé la jante de son véhicule sur la route de Beaufond. Il lui a été demandé de transmettre à la ville la facture de ses réparations, mais cela n'a toujours pas été fait.

Le Maire attire aussi l'attention sur le fait que le devis fourni est au nom de la ville et non au sien. Mais il n'est pas possible qu'il puisse faire établir un devis au nom de la mairie. Il ne pourra être dédommagé que par rapport à une facture qu'il aura payée.

Son dossier est donc renvoyé au prochain Conseil municipal.

En réponse à une question hors micro, le Maire confirme que le trou a été réparé afin de ne pas avoir d'autres factures de ce genre. C'est un système de plus en plus utilisé aujourd'hui. Même

la CTM reçoit des demandes de remboursement pour ce type d'incident sur les routes départementales.

8) REGLEMENT DE LA FACTURE DE LA SOCIETE SASU PROXI'SERVICES POUR DES TRAVAUX EFFECTUES DANS LE CIMETIERE

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

En lieu et place de la commune, les pompes funèbres ont effectivement enlevé de l'eau de la fosse commune pour inhumer le corps de Madame HIMMER.

Il faut donc payer les 1 200 € aux pompes funèbres. C'est ce que coûtent les infiltrations d'eau dans la fosse communale.

La commune possède onze fosses communes dans le cimetière. Depuis 1990, les corps ne sont plus mis en terre aux Trois-Ilets. Certaines communes continuent à le faire, comme cela se passe encore au cimetière du Trabaud où le corps est gardé trois ans avant d'être brûlé. C'est le rôle des grandes villes. La commune n'a jusqu'ici brûlé aucun corps.

A une question hors micro, il répond qu'il n'y a plus de possibilités de concessions aux Trois-Ilets.

Il demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur MENIL demande à quand un cimetière paysager aux Trois-Ilets, et si l'on pourrait y penser au niveau de la prospection.

Le Maire répond que dans le cadre du PLU, parce qu'il faut le prévoir au PLU, un emplacement d'un hectare sera réservé à un autre cimetière à Xavier. C'est un projet de longue date de la collectivité. Et qui dit PLU dit enquête publique, respect des normes etc.

A une autre intervention hors micro, le Maire confirme que la ville prend en charge les 1 200 €. C'est ce que la commune paie quand elle doit vider un caveau. Il signale que l'on ne met plus de corps dans la fosse où celui de Madame HIMMER a été inhumé.

Le Maire met ensuite aux voix le règlement de la facture qui est votée à l'unanimité des membres présents.

9) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE LOISIRS AU QUARTIER LA FERME »

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit de restaurer l'équipement de jeux polyvalents pour enfants situé au quartier La Ferme, accolé à la cité Filibo juste avant la Savane des Esclaves. Contrairement aux dires de certains, il y a encore des enfants à La Ferme et on espère en voir d'autres.

Cet équipement a donc fait l'objet de vandalisme en pleine nuit où des individus ont volé quelques barres d'inox et abandonné quelques-unes par terre parce le bruit de la scie a réveillé un administré vers les 3h du matin.

Cette partie de l'équipement n'était destinée à être changée parce que cette matière résiste très bien au temps. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la ville l'avait choisie. Ce fait risque de se généraliser partout où il y a de l'inox car c'est revendu très chère. Le risque que l'on a donc aujourd'hui est qu'ils reviennent récupérer le reste.

Pour la restauration de l'équipement, étant donné que l'État, par l'intermédiaire du DETR,

propose des subventions dans des domaines divers, la ville va déposer une demande de subvention dans le cadre des installations sportives. Une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour cela.

Le Maire met aux voix cette demande de financement qui est votée à l'unanimité des membres présents.

10) RESILIATION DE LA CONVENTION PORTANT SUR LE REGLEMENT DES DEPENSES RELATIVES A LA FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES DIFFERENTS SITES COMMUNAUX

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

EDF est un gros établissement où la comptabilité n'est pas juste.

Il avait proposé à la ville de signer une convention lui permettant de payer de façon échelonnée.

La ville avait accepté et cette convention leur permettait de prélever 25 000 € par mois dans la mesure où la consommation électrique annuelle de la ville varie entre 250 000 à 300 000 euros.

La ville va annuler cette convention parce qu'EDF a prélevé un montant de 43 928,20 € pour des factures déjà payées et ne veut pas rembourser.

Donc dans l'attente de ce remboursement, la ville payera sa consommation électrique facture par facture.

Une réclamation a été faite pour bien montrer que la ville avait payé et qu'ils ne devaient pas effectuer de prélèvement.

Après s'être adressé à Monsieur Bruno LOF, le Maire se rend compte que certains membres de l'assemblée ne le connaissent peut-être pas encore, dans la mesure où lorsqu'il a été présenté certains élus étaient absents et il s'en voit désolé. Il procède donc à sa présentation en indiquant qu'il remplace Madame OURMIAH aux finances.

Dans la foulée il informe l'assemblée que le service Finances n'est plus au centre administratif mais au-dessus du CCAS. Il est maintenant composé de trois agents qui sont donc Monsieur LOF et de Mesdames Dayana ENIONA et Michelle BRUNO qui travaillaient toutes les deux au port et qui ont intégré aussi le service, Madame DELBOIS étant elle aussi partie.

Revenant à la convention EDF, il explique que pour l'annuler il faut d'une délibération du Conseil municipal. Cela évitera ainsi qu'EDF ne prélève indûment au gré du vent des sommes deux fois.

Il met ensuite aux voix la résiliation de cette convention avec EDF qui est votée à l'unanimité des membres présents.

11) REVISION DE LA TARIFICATION DES AOT ET DES LOCAUX COMMUNAUX A USAGE COMMERCIAL

Ce point va être aussi renvoyé au mois de décembre voire janvier. L'absence de Monsieur Robert RENE-CORAIL qui suit ce dossier n'explique pas à elle seule cette décision.

Le Maire dit préférer en effet que tous les élus analysent bien toutes les AOT, d'autant que des propositions au m² seront faites.

Il y a des AOT où les gens ont construit comme c'est le cas de Syll Snack et de la pizzeria voisine. Et il y a des AOT où la commune est propriétaire et loue donc l'emplacement. Il y a par conséquent deux prix à prendre en compte.

Par ailleurs, il y a l'emplacement de l'AOT.

Pour la boulangerie de l'Anse à l'Ane par exemple, de Case à glaces et autres, il faudrait que les élus puissent faire des propositions et voter les tarifs du m² et au nombre de tables installées sur la plage à tire-larigot. Car en effet, s'il y a autant de tables sur la plage, ce n'est pas parce que Brasserie Lorraine ou Coca-Cola les leur donnent, mais c'est que le commerce marche.

Le Maire demande donc aux élus d'analyser tout cela.

12) REMISE DU LOCAL COMMERCIAL SUR LE FRONT DE MER OCCUPE PAR MADAME OULMA MARLENE

Ce dossier est lui aussi renvoyé afin que les élus puissent également y porter une réflexion.

Madame Marlène OULMA qui est propriétaire d'une licence IV part à la retraite.

Son commerce est resté centré durant des années sur l'activité bar, et sur les derniers temps avec le retour d'une de ses filles, elle a fait évoluer son bar vers l'alimentation puisqu'on pouvait y trouver des hamburgers ou quelque chose de ce genre.

La réflexion que doivent avoir les élus aujourd'hui est de se demander ce qu'ils voient à cet endroit.

Les gens préfèrent aller à l'Anse Mitan ou à l'Anse à l'Ane. Et si la commune ne fait pas de programmation, il y a très peu de monde au bord de mer.

Maintenant il y a X demande pour ce local et il faudra donc lui donner un thème. Le Maire demande par conséquent aux élus de faire des propositions qu'ils peuvent lui envoyer par mail, et la question sera abordée en Conseil municipal. Il leur demande de prendre leur temps, car la location de ce local n'est pas urgente. Il s'agit de donner une idée, une marche à suivre à la Commission Economique.

Madame MORJON a commencé son activité avec peut-être un an de retard, mais elle a fait des travaux et fonctionne du mardi au vendredi. Elle ne fonctionne pas le week-end sauf ponctuellement en cas de demande privée. Elle fait aussi de la formation touristique et s'aligne, comme les deux autres commerçants, sur les manifestations de la ville.

Madame ACCUS ADAINE évoque le retour d'un jeune chef iléen, Monsieur Vladimir François MAIKOOUVA, qui va représenter la Martinique lors d'un festival gastronomique à Saint-Martin.

Le Maire propose de réaliser une sorte de fiche qui sera mise sur le Facebook et le site de la commune. Mais le risque à ce moment sera de recevoir des propositions de toute la Martinique, et de France et de Navarre.

A l'idée, émise hors micro, de limiter ce dossier aux seuls iléens, le Maire répond qu'en tant que maire il lui serait reproché d'avoir avantagé X Y ou Z.

L'idée est plus de déterminer ce que l'on souhaite voir dans ce local. Est-ce un bar, un bar à glaces, un bar à bonbons, un chef gastronomique ou autre à côté des crêpes, des bokits et de Madame MORJON.

Il faut qu'il y ait un thème pour que les gens connaissent la volonté municipale. C'est une réflexion à mener, et c'est la raison pour laquelle il n'est pas possible de se décider ce soir.

Pour ce qui est du local du milieu, il est réservé au service culturel pour les animations de la place. Il n'est donc pas à louer, même si la demande existe.

13) REMERCIEMENT DU DELEGATAIRE DE LA GESTION DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA ENFANCE

Le Maire passe la parole à Madame ACCUS ADAINE pour la présentation de ce rapport.

La ville a attribué la Délégation de Service Public pour la petite enfance à People & Baby. L'établissement a tenu à lui adresser un courrier de remerciement pour la qualité de leurs relations et tout simplement pour le choix qui a été fait de faire confiance à leur établissement.

Le Maire ajoute que l'objectif de la ville est la satisfaction des parents, but qui serait semble-t-il atteint. A l'ouverture, seule une personne se disait insatisfaite, mais les relations se sont vite apaisées, et le centre d'accueil est passé de 60 à 84 enfants.

La Martinique manque de places aujourd'hui et c'est un gros problème. On dit qu'il n'y a pas de bébés, mais il n'y a pas non plus de crèche dans les communes.

L'établissement de Madame OZIER-LAFONTAINE a fermé à Rivière Salée et n'a jamais ré-ouvert. Mais il reste tout de même une micro-crèche dans cette commune. Il n'y en a pas à Sainte-Luce. Et ce ne sont pas de petites communes.

Il y a bien les assistantes maternelles, mais ce n'est pas suffisant et ce n'est pas le fait de la crèche. Leur nombre a diminué aux Trois-Ilets en raison des abandons, du départ d'assistantes métropolitaines qui n'ont pas été remplacées et malheureusement du décès de deux d'entre elles.

Il a donc fallu que People & Baby réponde à la demande.

Monsieur Florent PATRICE fait savoir que la CAF a lancé un appel à projet pour choisir une structure qui accompagnera les crèches dans leur gestion.

Le Maire en conclut que la mauvaise gestion est une des causes de fermeture de ces établissements. Il y a des incompréhensions dans le cadre de leur financement.

La ville est d'ailleurs toujours en discussion avec « Enfant & Harmonie » qui lui est certainement redevable. L'association aurait en effet perçu une somme qui n'a pas été déclarée.

Monsieur Florent PATRICE explique qu'auparavant, il y avait le contrat « enfant-jeunesse » et le bonus territoire. Puis la CAF a opté pour que la subvention, contrairement au contrat « enfant-jeunesse », soit versée directement à la structure. La ville ne disposait pas des derniers comptes de l'association nécessaires pour clôturer la DSP sur un plan réglementaire. Après les avoir reçus, il a été constaté que l'association a perçu une partie du bonus « territoire » en 2020. Il a donc demandé à l'expert-comptable qui accompagne la ville sur ce dossier de faire ses observations afin que celle-ci puisse entrer en négociation avec la structure.

Le Maire conclut donc que ce n'est pas encore terminé. Une délégation de service public n'est pas toujours évidente, surtout lorsque l'autre ne remet pas tous les documents nécessaires à la clôture du contrat. Mais la ville est accompagnée par un service juridique et comptable sur cette délégation.

Le Maire demande s'il y a des questions et rappelle qu'il n'y a pas de vote. En absence de question il met fin à la présentation.

14) DECISION MODIFICATIVE N° 2/2022

La DM N°2

Le Maire procède à l'examen de la Décision Modificative tout en apportant des éléments de précision sur les différents postes.

L'augmentation de 3 % des frais de personnel qui est venu gonfler la masse salariale ne découle pas d'embauches, mais de décisions du gouvernement qui occasionnent une augmentation de 292 000 € de la masse salariale, toutes charges comprises.

Le virement à la section d'investissement de -368 457, 28 € sert à financer ces 292 000 €, en reprenant cette somme de ce qui avait été prévu au budget en virement de la section fonctionnement vers la section investissement.

Les 10 447,44 € de dotations aux amortissements correspondent à un complément de dotations à effectuer.

Il y a des régularisations à faire en immobilisations.

Le Maire laisse la parole à Monsieur LOF pour les explications sur ce point.

Aux chapitres 20 et 23 pour la section d'investissement, on fait passer des ré imputations de crédit, notamment des crédits qui avaient été prévus pour des études sur des opérations. Ils ont été ventilés pour 10 % aux études et 90 % vers les travaux qui vont démarrer, notamment pour les EAT par exemple. On passe des immobilisations incorporelles aux immobilisations en cours.

Le Maire ajoute qu'il n'y a pas d'opérations financières véritablement. Celles-ci concernent les salaires et le virement de -368 000 €.

Monsieur LOF continue ses explications en indiquant que les 21 970 € d'atténuation de produits correspondent à un dégrèvement sur la THLV (taxe sur les logements vacants) reçu de la DGFIP.

Les charges exceptionnelles sont des indemnités de résiliation dans le cadre d'études que la ville a arrêtées, notamment pour plusieurs maîtres d'œuvre.

Pour ce qui est des dotations aux provisions, le Trésor demande à la ville d'augmenter la provision afin de faire face à des créances très anciennes (de plus de trois ans).

Le Maire explique que pour les créances tournant autour de 300 €, le débiteur n'est pas poursuivi parce que l'huissier du Trésor va coûter plus cher à la ville que la somme qu'il va chercher à récupérer. Pour lancer des poursuites, il faut que la créance soit supérieure à 300 €. Pour une créance de 350 € par exemple, il faudra compter 300 € de frais d'huissier et donc une encaisse réelle de 50 €, si ce dernier arrive à récupérer les 350 €. Une histoire de fou.

Le Maire demande s'il y a des questions puis met aux voix la DM N°2 qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Le règlement budgétaire

Les communes vont passer au M57 au 1^{er} janvier 2023, et le service financier demandait d'arrêter tous les bons d'achat au 14 novembre.

Face aux contraintes qui en résulteraient, le Maire a repoussé pour les services cette échéance au 30 novembre. En conséquence, aucun bon ne pourra plus être émis au cours du mois de décembre.

La difficulté qui se présentera avec le passage de M14 à M57, c'est qu'il n'y aura pas véritablement de concordance entre les comptes du M14 que l'on retrouvera en M57.

Il y aura donc toute une gymnastique à faire entre les deux. Et lors de l'établissement et du vote du Compte Administratif 2022, les comptes, chapitres et intitulés n'étant pas les mêmes, les écritures pourraient paraître bizarres.

Monsieur LOF confirme que les intitulés vont un peu changer, et explique que le service travaille beaucoup en ce moment sur des tables de concordance qui devraient faciliter le changement.

Le Maire rappelle que ce passage en M57 est obligatoire pour toutes les communes, qu'on ne peut pas faire autrement mais qu'il faut tout de même d'une délibération du Conseil municipal. Il ne s'agit pas de prendre acte que le texte a bien été présenté à l'assemblée, mais bien de voter ce passage en M57.

Le Maire demande s'il y a des questions, puis met aux voix le règlement budgétaire qui est voté à l'unanimité des membres présents.

15) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION BDP / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit aussi d'un rituel ici. Il y a une relation entre l'ensemble des bibliothèques et la Bibliothèque Départementale de Prêt (devenue BTP – bibliothèque territoriale de prêt) pour le prêt d'ouvrages, de CD, d'expositions etc.

Cette convention n'a pas changé. Il faut juste la re signer chaque année.

Le Maire demande s'il y a des questions puis met aux voix le renouvellement de cette convention qui est votée à l'unanimité des membres présents.

16) SERVICE MUNICIPAL DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS : DEMANDES DE SUBVENTIONS - APPROBATION DEPENSES « FETE ANSE MITAN » ET « TROIS-ILETS AMBIANCE FRIDAY NIGHT »

Le Maire, secondé par Monsieur Bruno MARIETTE, procède à la présentation des dossiers.

Demande de subvention de l'association Afwo Karayib

L'association Afwo Karayib est déjà intervenue dans le cadre des manifestations du « Mai des Libertés ».

La ville lui verse une subvention de 1 200 €. Il s'agit bien de l'association, et non des musiciens qui ne sont pas payés.

Demande de subvention de l'association Musique Caribeean 8

Cette association est intervenue dans le cadre de la fête de l'Anse Mitan et a sollicité pour cela une aide financière de 2 000 €.

Le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit de subventions versées aux associations et non à des personnes qui seraient rémunérées par ces associations.

Il demande ensuite s'il y a des objections, puis met aux voix ces deux demandes de subventions qui sont votées à l'unanimité des membres présents.

Demande de subvention de l'Association Omnisport l'Eveil de Trois-Ilets

Pendant trois ans, la ville n'a pas versé de subvention à l'association l'Eveil des Trois-Ilets qui n'avait pas organisé d'assemblée générale ni présenté le bilan de ses activités.

L'assemblée générale a eu lieu. L'association est en situation de déficit et doit payer un certain nombre de choses pour 19 064,79 €. Pour faire face à cette situation elle demande 55 000 euros de subvention.

La Commission Sport s'est réunie avec l'Eveil et a proposé 47 000 €, soit 19 000 € pour les dettes et 27 000 € pour fonctionner durant l'année sportive 2022/ 2023.

Il s'agit donc pour cette année d'opérer un rattrapage et de lui accorder la subvention annuelle. Pour les prochaines années sportives, on verra ce que la ville lui accordera comme subvention.

A une question hors micro, le Maire explique que le montant de la subvention à l'association varie généralement entre 23 000 et 25 000 € en fonction de l'année, mais que c'était toujours plus de 23 000 €. C'est la raison pour laquelle il y avait une convention. D'ailleurs l'association devra signer une convention d'objectifs sur 3 ans, sinon il sera impossible de lui verser les 47 000 €.

Suite à un malentendu sur la transmission de documents non signés de l'association, le Maire rappelle que la convention devra de toutes les façons être signée et transmise à la Préfecture, sinon l'association ne pourra pas bénéficier de la subvention. Et au cours d'interventions diverses hors micro, il en est ressorti que celle-ci n'est pas encore signée.

Le Maire met ensuite aux voix la demande de subvention et l'assemblée vote à l'unanimité 47 000 € proposés par la Commission Sport.

Demande de subvention du Comité Martiniquais du Sport en Milieu Rural

Le Maire laisse la parole à Monsieur Willy HABRAN qui précise que les 7 000 € de demande de subvention se ventilent entre 4 000 € pour le Duo au Soleil et 3 000 € pour la course Form'Elle de 5 km qui entre dans le cadre de la sensibilisation au cancer et qui se déroulera au mois de décembre.

Le Maire rappelle que la Commission Sport a validé ces deux courses.

Monsieur MARIETTE informe l'assemblée de la programmation d'une autre course, organisée par l'association Eclipse, qui ne fait pas l'objet d'une demande de subvention et qui aura lieu le 4 décembre sur le stade municipal. Les élus sont donc cordialement invités à y assister.

Il s'agit de courses de jeunes organisées en fonction des catégories d'âge, un peu sur le modèle du relais iléen. Cela va d'un demi-tour pour les petits jusqu'à une sortie dans la cité Citron pour les plus grands.

Le Maire rappelle que l'organisateur, l'association sportive Eclipse, travaille sur les trois communes de Trois-Ilets, Rivière Pilote et Sainte-Luce.

Il met ensuite aux voix cette demande de subvention de 7 000 € qui est votée à l'unanimité des membres présents, à condition bien sûr que la course Form'Elle ait lieu, ce qui devrait être le cas.

Demande de subvention PREVOST BOUCHER Aurélie et RAMBAULT Virginie pour une participation au 22^{ème} Raid des Amazones

C'est là encore un rituel. Dans le cadre du Raid des Amazones, la ville accorde à ces deux iléennes 300 € de subvention. Cela n'a pas été le cas l'an dernier à cause de la crise sanitaire.

Après avoir rappelé que la Commission Sport a donné son avis favorable pour ce montant, le Maire met aux voix cette proposition qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Le Maire fait remarquer qu'il y a quand même des gens qui font des choses qui ont du succès sans pour cela demander des sommes astronomiques.

Demande de subvention du Foyer Rural de Morne Carette dans le cadre de la 15^{ème} édition de Tras kimbi Congo

On est dans le cadre de la préparation de la fête patronale 2023, et l'association sollicite une aide financière de 2 000 € pour l'organisation de cette course.

La Commission Sport a donné un avis favorable à cette demande.

Le Maire demande s'il y a des questions puis met aux voix cette proposition de 2 000 € de subvention qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Approbation des dépenses pour la fête de l'Anse Mitan et la « Trois-Îlets Ambiance Friday Night »

Il ne s'agit pas de voter ici. Il faut simplement que les élus prennent acte de ce qui a été dépensé pour la fête de l'Anse Mitan, soit 39 307,73 €, et pour la Friday Night, soit 54 426,98 € toutes deux hors frais de personnel.

Le Maire demande s'il y a des questions. En l'absence de questions il en conclut que les élus du Conseil municipal ont bien pris acte de ces dépenses.

17) CREATION D'UNE NOUVELLE COMMISSION ET D'UN POSTE SUPPLEMENTAIRE DE CONSEILLERE DELEGUEE / MODIFICATION DE L'ENVELOPPE DES INDEMNITES DE FONCTION

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Etant donné que la délégation Communication qu'avait en charge Monsieur Albert André PINVILLE ne fonctionnait pas, elle a été donnée aujourd'hui à Madame Bénédicte BARDOUX.

Monsieur PINVILLE, adjoint, reste avec une délégation de comité de pilotage de mouillage, de sécurité, trafic d'armes, de chloredécone, de pesticides, de sargasses et de relations État / collectivités où il représente parfois la commune.

Cette réorganisation entraîne une diminution de l'ensemble des indemnités, du maire aux adjoints.

Le Maire demande s'il y a des questions et en réponse à une intervention hors micro, il précise qu'il s'agit d'une délégation.

Monsieur MENIL s'interroge sur cette délégation par rapport à la commission dont Madame Myriam PINVILLE à la charge c'est-à-dire la commission Santé, Hygiène, Sécurité, Protection

Civile et Police.

Le Maire répond ce sont des élus et qu'ils doivent travailler intelligemment. Il est conseiller exécutif et il lui arrive d'intervenir sur le champ d'action d'autres conseillers exécutifs, sans pour cela qu'ils lui disent qu'il leur marche sur les plates-bandes. Et en plus ils communiquent entre eux. Il s'est même retrouvé à remplacer le président de l'assemblée cette semaine.

Il met ensuite aux voix la création de cette nouvelle délégation de communication et de délégation modifiée qui est votée à l'unanimité moins une abstention.

Il explique ensuite avoir repris toutes les commissions pour que les choses soient un peu plus claires. Il préfère le faire ainsi plutôt que chercher des problèmes.

18) QUESTIONS DIVERSES

18-1) MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL A TITRE EXPERIMENTAL

Ce point a été étudié par Mesdames ADAINE et Madame ROUVEL, le personnel et le Comité Technique.

Ce dossier, préparé par Madame BOCALY, permettrait d'instaurer le télétravail au sein de la collectivité.

Aujourd'hui il n'y a pas d'agent qui soit en télétravail. Par conséquent demain il sera possible de le demander.

Le Maire fait remarquer qu'il n'y a pas eu de réunion du Comité Technique depuis un moment parce que depuis deux ou trois mois les élus sont plus à préparer les élections professionnelles du 8 décembre.

Il précise cependant que ce point avait déjà été vu, il y a très longtemps, en Comité Technique qui avait donné un avis favorable.

Tout en rappelant qu'il n'y a pas d'agent en télétravail et que cette mesure est imposée par la loi, le Maire met aux voix la mise en place à titre expérimental du télétravail qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Suite à une intervention hors micro, le Maire répond qu'il n'y a pas de demande pour l'instant, que c'est la loi que l'on applique simplement et que le Conseil municipal doit voter.

Personne n'a émis le besoin d'être en télétravail. À l'époque du covid, une employée l'a souhaité mais cela n'a pas dépassé le domaine du souhait. Aujourd'hui, la ville est contrainte de voter cette loi, ce qui pourrait l'encourager à en faire officiellement la demande.

18-2) DEMANDE D'AUTORISATION DE JEUX EN COURS DE CONCESSION DU CASINO

En vue du renouvellement du contrat du casino qui se termine en 2024, un appel d'offres sera lancé afin de sélectionner une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le renouvellement du cahier des charges.

Il n'est cependant pas question de cela ici, mais d'une demande de renouvellement d'autorisation de jeux (jeux de table et machines à sous) en cours de concession dans la mesure où il s'agit d'une Délégation de Service public. Cela permet d'un autre côté de savoir si la volonté municipale est de permettre de jouer à de plus en plus de personnes.

Cela représente tout de même aujourd'hui une recette de plus de 600 000 € par an pour la ville, même si ce n'est pas à la hauteur de Schoelcher qui est à plus d'un million d'euros voire deux, ou du Gosier est à près de 3 millions d'euros.

Mais ces établissements sont plus grands avec beaucoup plus de machines. Le casino de Trois-Îlets est le plus petit d'entre eux et un iléen est membre de son comité exécutif.

L'établissement a droit aujourd'hui à 75 machines et il sollicite une autorisation pour 150 appareils, dont les limites de fonctionnement seraient fixées de 11 heures à trois heures du matin.

Le Maire demande s'il y a des objections puis met aux voix cette demande de renouvellement de jeux en cours de concession qui est votée à l'unanimité des membres présents.

18-3) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FORCE MONDIALE ILEENNE

La ville a accordé une subvention de fonctionnement de 3 500 € à l'association Force Mondiale Iléenne (FMI), et celle-ci la sollicite à nouveau pour la réception, le 19 novembre, de Monsieur Serge PAIN et des six élus participant au congrès des maires si cela leur est possible.

Le Maire pense qu'en plus de la subvention de fonctionnement de 3 500 €, un complément pourrait leur être accordé pour cette réception puisqu'ils font venir des iléens de la banlieue parisienne à la rencontre des élus de la ville. Leur Chanté Noël annoncé relève de leur organisation propre et n'entre pas en compte dans cette demande.

Le Maire propose ainsi une subvention de 1 000 ou 1 500 € pour cette réception annuelle qu'ils organisent lors du déplacement des élus en congrès des maires, ce qui leur ferait tout de même 5 000 € pour l'année 2022 / 2023, ce qui n'est pas rien.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande l'association avait déjà inclus cette manifestation dans les 3 500 € accordés par la ville.

Le Maire répond qu'il ne s'agit pas de manifestation. Ils organisent ce qu'ils veulent dans le cadre de leur fonctionnement avec ce que la ville leur accorde (Pâques, pentecôte, Chanté Noël etc.). Il s'agit là de recevoir les élus, et cela à leur charge.

A l'issue d'échanges divers, la proposition de 1 000 € est retenue à l'unanimité.

18-4) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION WELELEBAN

L'association Wéléléban a été invitée à participer au carnaval de Guyane, et veut s'y rendre avec 52 de ses membres.

S'ils seront pris en charge durant leur séjour sur le territoire, l'association doit payer les billets d'avion et le transport de son matériel, et adresse dans ce sens une demande 17 000 € à la ville.

Le Commission Culture ne souhaite bien entendu pas accorder un telle somme à une association pour se rendre en Guyane.

La ville utilise leurs services parfois rémunérés dans le cadre du carnaval des écoles, des choses de ce genre. Et les élus un peu sensibles pourraient être enclins à lui accorder une part des 17 000 € demandés.

Mais le problème est que cette association n'organise pas d'assemblée générale et n'a pas de bilan financier. Donc, il est impossible, comme cela a été le cas pour l'Eveil, de lui verser un

centime de subvention.

Madame DOMERGE MAIKOUVA qui a participé à la commission ajoute qu'il lui semble que l'association n'avait pas fait de demande de subvention.

Le Maire le confirme mais explique cela par l'incapacité pour l'association de fournir un PV d'assemblée générale, un bilan et autres. Et donc dans ce cas on ne fait pas de demande de subvention. Ça été le cas de l'Eveil et le même régime qui leur a été appliqué le sera à toute autre association. Il suggère que les membres de cette association aillent en formation s'il le faut.

Il faut que ce soit clair. C'est la loi. La commune n'a pas le droit d'attribuer une subvention à une association qui ne présente pas son bilan et le PV de son assemblée générale. Surtout que les élus, qu'ils soient bons ou mauvais, sont sur la sellette et prennent des coups à cause du SMTVD.

Il est hors de question d'accorder une subvention à une association qui sera rejetée par le Trésor et par la Préfecture pour défaut de PV d'assemblée générale et de bilan d'activités.

A une intervention hors micro le Maire répond qu'ils n'ont pas eu de subvention depuis 2020.

Madame DOMERGE MAIKOUVA précise que c'est parce qu'ils n'ont pas déposé de demande ni présenté les documents.

Le Maire ajoute qu'un dossier de demande de 17 000 € doit être accompagné du PV de l'A.G. et du bilan financier. On ne devrait plus avoir besoin de le dire.

De plus, et le Maire préfère en informer l'assemblée, parce qu'on risque d'entendre toute sorte de choses, l'association lui a envoyé un mail lui disant qu'elle a réservé 52 billets à Air France, mais qu'elle se trouve dans l'impossibilité de faire l'avance de 9 000 € (sur les 18 000) réclamée par la compagnie parce qu'elle ne dispose d'aucune encaisse.

Il faut que les choses soient claires dans ce pays-là parce que ça commence à bien faire. Ça arrive de toutes parts et on a l'impression qu'il y a une sorte de vache à lait en quelque part, un guichet, que ce soit la commune ou la CTM.

Le peuple martiniquais entend dire que les recettes de la CTM s'élèvent à 1 milliard 44 millions et quelques d'euros, qu'il y a beaucoup d'argent. Mais en réalité il manque 200 millions au budget de fonctionnement de la collectivité.

Normalement pour l'entretien des routes, que l'on dit souvent pas nettoyées, il faut de 30 millions d'euros. Aujourd'hui en crédits de paiement il n'y a que 18 millions, et il ne reste rien pour nettoyer le bord des routes. Ils passent donc des commandes qui vont au-delà de leurs moyens, simplement parce qu'il y a une sorte de cavalerie qui est toujours utilisée et qui consiste à dire que l'on payera l'année suivante.

Madame ACCUS ADAINE demande d'intervenir au nom de Madame BOULET qui est souvent interpellée par des îliens qui lui disent que les logements de Desgrottes ont été attribués. Elle souhaite donc que les élus fassent passer le mot qu'à l'heure d'aujourd'hui aucun logement de Desgrottes n'a été attribué à qui que ce soit.

Sur ce point, le Maire termine en disant que ça c'est une maladie de notre pays. Il remercie ensuite les membres de l'assemblée.

Fin de séance : 22h20.

Avant de s'en aller, Madame DOMERGE MAIKOOUVA informe le Maire qu'une habitante de l'Anse à l'Ane lui a parlé de travaux qui ont été réalisés au 4 ou au 44 de la rue de Carangue. Et depuis, il y aurait un problème d'eau qui ne peut être attribué uniquement à la pluie. Elle ne connaît pas la date d'intervention des ouvriers des Services techniques, mais pense qu'il serait peut-être bon d'aller voir ce qui se passe (canalisation cassée ou autre).

Le Maire prend acte et verra cela avec les services techniques. Il salue à nouveau l'assemblée.

La secrétaire de séance,



Carole BOULET

Le Maire,



Arnaud RENE-CORAIL

